

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

NORMES DES SERVICES DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION AU BURUNDI



Bujumbura , Mars 2020



AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement Sanitaire pour l'amélioration de la santé des populations.

Parmi les défis que le PNDS III 2019-2023 entend relever, la prévention et la lutte contre les incapacités et les handicaps moteurs occupent une place importante. Il s'agit des conséquences invalidantes des traumatismes de la route et du travail, de l'hypertension artérielle, du diabète, du mal de dos, de l'infirmité motrice d'origine cérébrale, des problèmes uro-gynécologiques, des affections respiratoires et de bien d'autres affections courantes.



Chaque burundais les a vécus ou a vu un membre de son entourage en être victime.

Les professionnels de la médecine physique et de réadaptation (médecins spécialistes MPR, kinésithérapeutes, orthoprothésistes, ergothérapeutes, orthophonistes, ...) apportent des solutions thérapeutiques pour limiter ou annuler l'impact de ces affections, afin que la personne soit de nouveau apte à vivre et à fonctionner le plus normalement possible dans son milieu familial, social et professionnel. Les techniques utilisées en MPR rendent de grands services et sont relativement simples à mettre en œuvre. Mis à part pour les orthoprothésistes, elles requièrent peu de consommables. Elles ont parfaitement leur place dans la politique sanitaire du Burundi.

Pour des raisons historiques, la MPR est cependant peu développée en Afrique et au Burundi. Cette lacune est en voie d'être corrigée. Les références indispensables pour permettre son développement ont été intégrées dans le PNDS II et dans le PNDS III. Des plans stratégiques de développement de la MPR ont été élaborés et validés pour couvrir les mêmes périodes.

Ces plans stratégiques prévoient en particulier que soient élaborées les normes régissant la création et le fonctionnement des centres et services de MPR à travers le pays.

Le présent document est la seconde version des normes des services MPR. Par rapport à la première version élaborée en 2017, il a été enrichi de grilles d'évaluation très précises de la *qualité des consultations et des soins médicaux en MPR* ainsi que de la *qualité des prestations des services de kinésithérapie*. Ces outils d'évaluation doivent permettre à tous les acteurs concernés de se situer par rapport aux autres services du même niveau de la pyramide sanitaire et de voir dans quels domaines précis ils peuvent améliorer leur notation.

Ce document continuera à être enrichi et amélioré à mesure où notre pays développera cette composante indispensable du système de santé. J'invite tous les acteurs concernés à en faire un outil de référence qui va concourir au développement de la médecine de réadaptation dans notre pays.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier les partenaires techniques et financiers qui nous apportent leur soutien pour le développement de ce domaine, particulièrement l'APEFE et le COPED, qui nous ont appuyés dans le processus d'élaboration et validation de ce document.

**Le Ministre de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida,**

Dr Thaddée NDIKUMANA



LISTE DES ACRONYMES

ASC	: Agents de Santé Communautaires
APEFE	: Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
ATI	: Assistant Technique International
AVC	: Accident Vasculaire Cérébral
BDS	: Bureau de District Sanitaire
BPS	: Bureau Provinciaux de la Santé
CAO	: Centre d'Appareillage Orthopédique
CDS	: Centre de Santé
CE	: Consultation Externe
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CNRKR	: Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation médicale
CHUK	: Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge
CNAR	: Centre National d'Appareillage et de Réadaptation
COPEDE	: Conseil Pour l'Education et le Développement
CKRF	: Centre de Kinésithérapie et de Rééducation Fonctionnelle
CPK	: Centre de Physiothérapie et de Kinésithérapie
CRP	: Centre de Réadaptation Physique
CTB	: Coopération Technique Belge
DGD	: Direction Générale du Développement
DGR	: Direction Générale des Ressources
DGSPLS	: Direction Générale de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
DP	: Directeur de Programme
DS	: District Sanitaire
EDSB	: Enquête démographique et de Santé au Burundi
ESK	: Ecole Supérieure de Kinésithérapie (de Cotonou – Bénin)
FBP	: Financement Basé sur la Performance
HIF	: Handicap International Fédération
FOSA	: Formation Sanitaire
HDS	: Hôpital de District Sanitaire
HMK	: Hôpital Militaire de Kamenge
IGSLS	: Inspection Générale de la Santé et de la Lutte contre le SIDA
IMOC	: Infirmité Motrice d'Origine Cérébrale
INSP	: Institut National de la Santé Publique
ISPO	: International Society for Prosthetics and Orthotics
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MI	: Membre Inférieur
MPR	: Médecine Physique et de Réadaptation
MS	: Membre Supérieur
MSPLS	: Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
MDPHASG	: Ministère des Droits de la Personne Humaine des Affaires Sociale et du Genre

PAISS	: Programme d'Appui Institutionnel au Secteur de la Santé
PCA	: Paquet Complémentaire d'Activités
PH	: Personne Handicapée
PMA	: Paquet Minimum d'Activités
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNILMCNT	: Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Chroniques Non Transmissibles
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PSDMPR	: Plan Stratégique de Développement de la Médecine Physique-Réadaptation
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RAF	: Responsable Administratif et Financier
RBC	: Réadaptation à Base Communautaire
RCPHB	: Réseau des Centres pour Personnes Handicapées du Burundi
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	: Ressources Humaines
SDMPR	: Service de Développement de la Médecine Physique et de la Réadaptation (au MSPLS)
SNIS	: Système National d'Information Sanitaire
UCL	: Université Catholique de Louvain

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	2
LISTE DES ACRONYMES	3
TABLE DES MATIERES	5
INTRODUCTION	6
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.1 Les bénéficiaires potentiels de la MPR	7
1.2 L'offre de soins actuelle en MPR au Burundi.....	8
1.3 Importance de l'introduction de normes dans le réseau des services MPR du Burundi.....	9
2. ORGANISATION DU SYSTEME SANITAIRE DU BURUNDI	11
2.1 Organisation générale	11
2.2 Organisation du réseau des soins.....	11
2.3 Application des normes des services MPR à la pyramide sanitaire du Burundi	12
3. PRESENTATION DES COMPOSANTES DES SOINS DE MPR	14
4. PRESENTATION DES NORMES DES SERVICES DE MPR	15
4.1 Méthodologie de l'élaboration du document des normes MPR	15
4.1.1 Elaboration du 1er Document des normes MPR	15
4.1.2 Elaboration de la seconde version du document des normes MPR	15
4.2 Type de normes des services MPR développées dans le présent document	16
4.3 Application des normes à la pyramide sanitaire du Burundi.....	16
4.4 Cadre de suivi-évaluation, de contrôle des normes et circuit de rapportage des données	16
5. DESCRIPTION GLOBALE DES NORMES DES SERVICES MPR	17
5.1 Description des normes des locaux et des RH (Consult. MPR, kiné, appareillage orthopédique)....	17
5.1.1 Niveau District sanitaire	17
5.1.2 Niveau hôpital de seconde référence (hôpital régional)	18
5.1.3 Niveau hôpital de troisième référence (hôpital national)	19
5.1.4 Niveau cabinets privés de kinésithérapie	20
5.2 Description des responsabilités des RH de la MPR (Consult. MPR, kiné, appareillage orthopédique) 20	
5.2.1 Médecin spécialiste MPR (chef de service) :	20
5.2.2 Kinésithérapeutes.....	20
5.2.3 Orthoprothésistes.....	20
5.3 Description des normes de qualité des prestations par niveau de la Pyramide sanitaire.....	22
6. LISTE DES ANNEXES	26
Annexe 1 : Liste indicative des normes - équipements pour service de MPR (consultation MPR + kiné).....	27
Annexe 2 : Liste indicative - équipements pour un atelier d'appareillage orthopédique	36
Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	36
Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	47
Annexe 4 : Evaluation de la qualité technique des services MPR-Kinésithérapie – Hôp. de 1 ^{ère} réf.....	55
Annexe 5 : Evaluation de la <i>qualité technique</i> des services MPR-Kinésithérapie - Hôp. de 2 ^{ème} réf.	60
Annexe 6 : Evaluation de la <i>qualité technique</i> des services MPR-Kinésithérapie – Hôp. de 3 ^{ème} r	69
Annexe 7 : Evaluation de la <i>qualité technique</i> des <i>cabinets privés</i> de Kinésithérapie	81
Annexe 8 : Evaluation de la <i>qualité des soins</i> des services MPR – Hôp. de 1 ^{ère} réf	83
Annexe 9 : Evaluation de la <i>qualité des soins</i> des services MPR – Hôp. de 2 ^{ème} réf	94
Annexe 10 : Evaluation de la <i>qualité des soins</i> des services MPR – Hôp. de 3 ^{ème} réf	107
Annexe 11 : Grille d'évaluation de la <i>qualité des soins</i> des <i>cabinets privés de kinésithérapie</i>	119
Annexe 12 : liste des membres de la commission technique chargée d'élaborer le document	125
Annexe 13 : liste des participants à l'atelier de validation du document de normes MPR.....	125

INTRODUCTION

La médecine physique et de réadaptation (MPR) est l'une des composantes du système de santé, cela au même titre que les soins préventifs, curatifs et de promotion de la santé. Le développement de cette composante des soins réadaptatifs fait partie intégrante du PNDS 2019-2023.

La Médecine physique et Réadaptation est composée de plusieurs disciplines principales qui sont : (i) la spécialité médicale MPR, (ii) la kinésithérapie, (iii) l'appareillage orthoprotétique, (iv) l'ergothérapie, et (v) l'orthophonie. Le médecin spécialiste MPR encadre et coordonne l'activité des autres composantes.

La MPR apporte une réponse thérapeutique à plusieurs problèmes de santé publique et à leurs conséquences qui sont les *incapacités* et des *handicaps* moteurs.

Jusqu'à un passé récent, les affections incapacitantes ou handicapantes étaient souvent le fait des maladies infectieuses (poliomyélite, tuberculose, lèpre, méningite, paludisme, ...) qui sont aujourd'hui mieux contrôlées. D'autres vecteurs d'incapacités et de handicap, plus difficiles à prévenir, sont par contre en croissance (traumatismes de la route, maladies chroniques, handicaps acquis pendant la période périnatale, vieillissement de la population) et constituent un problème croissant de santé publique.

Face à cette évolution, le renforcement du domaine de la MPR dans le système médical est plus que jamais nécessaire. Il doit s'appuyer sur un cadre d'analyse basé sur les 6 piliers du système de santé proposés par l'OMS¹. Ces 6 composantes sont :

- la bonne gouvernance du système de santé ;
- la présence de ressources humaines en quantité et en qualité suffisante ;
- la bonne gestion des données sanitaires à travers le système d'information sanitaire (SIS);
- un financement durable de la santé et une protection financière pour les populations ;
- des infrastructures, équipements médicaux, médicaments et vaccins adéquats ;
- une bonne organisation de la gestion et de l'offre de service ;

Pour assurer sa cohérence, ce renforcement doit être accompagné de l'adoption de normes qui doivent régir la création et le fonctionnement des services MPR aux différents niveaux de la pyramide sanitaire.

Le Plan Stratégique de développement de la MPR 2011-2015 et celui de 2019-2023 structurent leurs axes d'intervention autour de ces 6 piliers. L'élaboration et la validation des normes MPR en font partie.

Actuellement, seuls les médecins spécialistes MPR, les kinésithérapeutes et les orthoprotésistes sont représentés au Burundi. Le premier document de normes MPR, adopté en 2017, visait essentiellement à définir *les normes* en matière de *ressources humaines, d'infrastructures* et *d'équipements* pour ces trois premiers domaines de la MPR.

Par rapport à cette première version, le présent document a été actualisé et complété par des outils d'évaluation précis de la *qualité de l'accueil et de la prise en charge du patient* pour la *consultation médicale MPR*, pour les *soins de kinésithérapie*, et pour la *gestion de l'information sanitaire*.

Les normes concernant les autres métiers de la réadaptation (ergothérapeutes, orthophonistes,) devront être intégrées au document au fur et à mesure où ces professionnels apparaîtront dans le système sanitaire du Burundi.

1 OMS, rapport sur la santé dans le monde ,2008

1. Contexte et justification

1.1 Les bénéficiaires potentiels de la MPR

Auparavant, la majorité des *incapacités* et *handicaps* moteurs² étaient la conséquence de maladies infectieuses telles que la poliomyélite, la méningite, les encéphalites de diverses origines, la tuberculose osseuse, la lèpre, ...

Les progrès accomplis dans la prévention et les soins de ces maladies ont fait reculer la fréquence des séquelles qui leur étaient liées.

Cependant, d'autres vecteurs d'*incapacités* et de *handicap*, plus difficiles à prévenir que les maladies infectieuses, sont en pleine croissance.

Au Burundi, malgré le peu de chiffres disponibles, les observations directes montrent qu'il s'agit entre autres:

- *des traumatismes de la voie publique* en augmentation régulière; le parc automobile ayant fortement augmenté, ainsi que les transports publics routiers ;
- *des conséquences des conflits socio-politiques*
- *des maladies chroniques* souvent provoquées par la sédentarisation des populations urbaines telles que:
 - l'hypertension artérielle, à l'origine de lourdes séquelles dont l'hémiplégie qui est un véritable drame familial ;
 - le diabète, en croissance constante, qui aboutit fréquemment à des amputations s'il est mal suivi ;
 - le mal de dos qui empêche la population adulte de mener normalement leurs activités quotidiennes ;
- *de la médicalisation des accouchements* : Bien qu'il s'agisse d'une avancée salubre pour limiter la mortalité périnatale, elle produit des effets inattendus; en particulier la croissance du nombre d'infirmités motrices d'origine cérébrale (IMOC) chez des enfants réanimés à la naissance mais dont le cerveau a subi des dégâts irréversibles ;
- *des affections malformatives congénitales et acquises comme les pieds bots ; les paralysies obstétricales du plexus brachial*
- *des affections respiratoires aiguës et chroniques* (asthme, bronchite et bronchiolite du nouveau-né, emphysème, ...)
- *d'autres affections très handicapantes* qui sont cachées parce que vécues douloureusement ou dans la honte. Notamment, les problèmes uro-gynécologiques d'incontinence ou de prolapsus chez les femmes multipares ainsi que les fistules recto-vaginales.

² L'**incapacité** est une *restriction d'activité* chez une personne victime d'une maladie, d'un traumatisme physique ou mental, d'une complication de grossesse ou d'accouchement ou de malformation congénitale. Cette incapacité l'empêche de mener normalement tout ou une partie des activités qu'une personne de son âge devrait pouvoir accomplir (se déplacer, manger, s'habiller, apprendre, parler, effectuer les soins personnels et les tâches domestiques,). Si cette incapacité n'est pas correctement prise en charge, éliminée ou réduite, elle devient *permanente* et occasionne un *handicap*. Le **handicap** est un *désavantage social* impliquant une *restriction de participation* à la vie sociale normale (aller à l'école, apprendre un métier, trouver un emploi, fonder une famille, participer à la vie communautaire). *Le handicap est le produit d'une incapacité devenue permanente* qui empêche la personne de mener une vie sociale, familiale et professionnelle normale.

Le rôle de la MPR est d'empêcher autant que possible les incapacités encore réversibles d'évoluer vers une situation de handicap. Si le handicap est avéré, le rôle de la MPR sera de limiter autant que possible les restrictions de participation aux activités normales de la vie quotidienne.

Le RGPH de 2008 a cherché, pour la première fois à établir la proportion de personnes vivant avec un *handicap majeur* au sein de la population, cela via deux questions spécifiques sur le handicap, qui ont été posées à près de 80 % de la population.

Selon ces déclarations, la *prévalence du handicap modéré et sévère*³ au Burundi (tout type de handicap confondus) serait de 4,5% avec des variations provinciales de 3 à 7,1%⁴.

Si l'on se réfère à la littérature internationale sur le handicap dans les pays en développement, les chiffres les plus fréquemment cités font état d'une prévalence de 4 % de handicaps *modérés*⁵ ou *majeurs*, dont 2,5 % de handicaps moteurs. Rapportés à la population du Burundi, cette prévalence représenterait environ 300.000 personnes.

Notons que la proportion de handicap croît fortement avec l'âge. L'augmentation de l'espérance de vie dans les pays en développement va donc progressivement faire croître la prévalence du handicap et la rapprocher de celle des pays développés (8 à 10% de handicaps modérés et sévères, en grande partie liés à l'âge moyen plus élevé de la population).

A côté de cette population de personnes vivant avec un handicap moteur, Il faut souligner le nombre très important d'*incapacités motrices* récentes et encore *réversibles* (séquelles de traumatismes, séquelles d'AVC, séquelles d'affections cardiaques, affections rhumatologiques, affections respiratoires chroniques, affections uro-gynécologiques) que la MPR doit autant que possible empêcher d'évoluer vers ce stade de handicap. *Toute la population* est potentiellement concernée par la survenue de ces incapacités.

1.2 L'offre de soins actuelle en MPR au Burundi

En vue d'une projection ultérieure d'un plan d'implantation des services MPR, les services et centres MPR existant au Burundi en 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau I : Centres et services pratiquant la MPR, par statut et par province

	N°	Identification des centres et services pratiquant la MPR par province en 2020 SK : service de kinésithérapie CHP : centre pour handicapés Physiques	Rattachés à un centre hospitalier public ou conventionné sous tutelle du MSPLS	Non rattachés à un hôpital public ou conventionné			
				MDPHASG et MDN	Réseau Confessionnel	Hôpitaux privés	Cabinets privés
BUBANZA (2)	1	SK de l'HDS de Bubanza			X		
	2	SK de l'Hôpital de Mpanda	X				
BUJUMBURA R. (0)							
BUJUMBURA M. (15)	3	CNRKR dans l'enceinte du CHU de Kamenge	X				
	4	SK du CHU de Kamenge	X				
	5	SK de l'hôpital Prince Régent Charles (HPRC)	X				
	6	SK et d'appareillage orthopédique - hôpital Militaire de Kamenge (HMK)		X			
	7	Institut St Kizito de Bujumbura (ISK)			X		
	8	Centre Akamuri de Bujumbura			X		

³ Le handicap *sévère* est celui qui rend la personne fortement ou totalement dépendante de son entourage pour sa vie quotidienne. Ex: une personne paraplégique en fauteuil roulant, une personne polyhandicapée (handicap moteur, sensoriel et mental combiné)

⁴ Burundi – IISTEBU – Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique - Recensement général de la Population et de l'Habitat 2008.

⁵ Le handicap modéré est celui qui rend la personne partiellement dépendante de son entourage : ex : un amputé d'un membre inférieur, un hémiparalysé capable de se déplacer, ...

	N°	Identification des centres et services pratiquant la MPR par province en 2020 SK : service de kinésithérapie CHP : centre pour handicapés Physiques	Rattachés à un centre hospitalier public ou conventionné sous tutelle du MSPLS	Non rattachés à un hôpital public ou conventionné			
				MDPHASG et MDN	Réseau Confectionnel	Hôpitaux privés	Cabinets privés
	9	SK de la clinique médicale de NGAGARA			X		
	10	Ortho-Kiné-Service				X	
	11	Centre de Kinésithérapie et de Rééducation Fonctionnelle			X		
	12	SK de « KIRA Hospital »			X		
	13	SK de la maison médicale de Bujumbura				X	
	14	SK du Centre Médico Chirurgicale de Kinindo		X			
	15	SK de la POLYCEB			x		
	16	SK de l'Arche Médicale de Kigobe			x		
	17	Centre Professionnel de Kinésithérapie			X		
BURURI (0)							
CANKUZO (0)							
CIBITOKÉ (1)	18	SK à l'HDS de Cibitoke	X				
GITEGA (3)	19	CNAR de Gitega		X			
	20	SK de l'HDS de Kibimba	X				
	21	IMP de Mutwenzi à Gitega (IMP)		X			
	22	Cabinet de kinésithérapie privé de Gitega				X	
KARUSI (0)							
KAYANZA (0)							
KIRUNDO (2)	24	SK de l'HDS Kirundo	X				
	25	CHP de Kanyinya		X			
MAKAMBA (1)	26	CHP St Bernard de Makamba		X			
MURAMVYA (2)	27	CHP de Kiganda		X			
	28	SK de l'HDS de Muramvya	X				
MUYINGA (1)	29	CHP St Jean Bosco de Muyinga		X			
MWARO (0)	30						
NGOZI (3)	31	SK de l'Hôpital régional de Ngozi	X				
	32	SK de l'hôpital de Mivo	X				
	33	SK de l'HDS de Kiremba					
RUMONGE (1)	34	Centre de Mobilité Humanitaire			X		
RUTANA (0)							
RUYIGI (2)	35	SK de l'hôpital Rema de Ruyigi	X				
	36	CHP St François d'Assise de Kayongozi		X			

1.3 Importance de l'introduction de normes dans le réseau des services MPR du Burundi

Dans ce réseau existant, le PSDMPR 2011-2015 a montré que les ressources humaines et matérielles, ainsi que les infrastructures adaptées sont rares. D'autre part, la connaissance de ce domaine est faible aussi bien parmi les professionnels de santé qu'au sein de la population. L'offre de soins de qualité reste faible.

Face à ce problème de santé publique, le MSPLS en collaboration avec toutes les parties prenantes, a élaboré un premier plan stratégique de développement de la MPR 2011-2015 qui a été étendu jusqu'en 2018. Un second plan de développement de la MPR 2019-2023 a été élaboré et validé.

L'élaboration des normes de fonctionnement des services pratiquant la Médecine Physique – Réadaptation constitue l'intervention 5.2 prévue au cadre logique de ce PSDMPR : « *Elaborer en Commission Technique et faire valider par le MSPLS les normes de création et de fonctionnement des services de MPR (kinésithérapie, appareillage ortho prothétique, ...) à tous les niveaux* ».

Ces normes sont en adéquation avec les 6 piliers du système de santé définis par l'OMS et adoptées dans le PNDS III 2019-2023 qui a servi de base à la rédaction du PSDMPR 2019-2023 :

- elles contribuent à la bonne gouvernance du système de santé ;
- elles définissent le nombre et la qualification des RH du domaine de la MPR selon le niveau du service au sein de la pyramide sanitaire ;
- elles définissent les infrastructures et les équipements nécessaires à ces services ;
- elles contribuent à améliorer l'organisation, la gestion et l'offre de services de santé.

Le PSDMPR 2019-2023 est aligné au PNDS III 2019-2023 dont certaines actions des axes stratégiques II, V et IX sont relatives au développement de la MPR au Burundi.

Le processus d'élaboration, de validation, d'adoption et d'application des normes de création et de fonctionnement des centres et services qui pratiquent la MPR au Burundi est donc fondamental et totalement en adéquation avec les politiques et stratégies nationales de développement sanitaire.

2. Organisation du système sanitaire du Burundi

2.1 Organisation générale

Les formations sanitaires du Burundi (FOSA) s'intègrent dans une organisation générale du système de santé du Burundi décrite comme suit⁶ :

Le niveau central regroupe le Cabinet du Ministre, une Inspection Générale de la Santé, trois Directions Générales, les institutions personnalisées, 6 départements, 9 programmes de santé et les services connexes dépendant de la DGSSLS.

Le niveau central est chargé principalement de la formulation de la politique sectorielle, de la planification stratégique, de la coordination, de la mobilisation et de l'affectation des ressources ainsi que du suivi-évaluation. Ce niveau assure la fonction de régulation et de normalisation. Toutefois, il souffre du manque de ressources humaines et financières pour assurer la planification, la coordination et la régulation.

Le niveau intermédiaire est composé de 18 bureaux provinciaux de santé (BPS). Les BPS sont chargés de la coordination de toutes les activités sanitaires de la province, de l'appui aux districts sanitaires et s'assurent de la bonne collaboration intersectorielle. Les missions initialement confiées au BPS sont actuellement partagées avec les BDS. Ce qui entraîne une inefficience dans l'affectation des ressources, les frustrations du personnel et une absence d'encadrement. La perspective est de regrouper les provinces sanitaires en régions sanitaires pour des raisons d'efficience

Le niveau périphérique est composé de 46 districts de santé qui couvrent chacun 2 à 4 communes regroupant entre 100 000 à 150 000 habitants.

Le district de santé constitue l'unité opérationnelle du système de soins. Il regroupe le niveau communautaire, les centres de santé (CDS) et l'hôpital de district qui est l'hôpital de première référence.

2.2 Organisation du réseau des soins

Le fonctionnement du réseau des soins s'articule autour de plusieurs niveaux : le niveau de base, le niveau de première référence, le niveau de seconde référence et le niveau de référence nationale. Un paquet d'activités est défini pour chaque niveau couvrant les soins curatifs, préventifs, promotionnels et réadaptatifs.

Le niveau communautaire offre les soins préventifs, promotionnels et assure la prise en charge de certaines pathologies telles que le paludisme simple, la diarrhée, la pneumonie.

Le centre de santé (niveau de base) est la porte d'entrée du système de soins. Selon l'annuaire statistique 2017, le Burundi compte 1.051 Centres de santé (CDS) fonctionnels dont 587 CDS publics, 330 CDS privés et 137 CDS agréés. Le document des normes sanitaires publié en 2012 indique que 80% des ménages du Burundi vivent à moins de 5 km et à moins de 2 heures de marche d'un CDS⁷.

Chaque Centre de Santé doit offrir un paquet minimum d'activités (PMA) comprenant les services de consultations curatives et préventives, de laboratoire, de pharmacie, de promotion de la santé et d'éducation pour la santé ainsi que l'observation dans les services d'hospitalisation. Les actes techniques qui peuvent être posés sont notamment les accouchements, la petite chirurgie et les soins infirmiers. Néanmoins, le PMA n'est pas toujours assuré dans les centres de santé.

L'hôpital de première référence est également appelé « hôpital de District Sanitaire » (HDS). Selon les normes sanitaires, chaque HDS offre un paquet complémentaire d'activité (PCA) comprenant les

⁶

⁷ MSPLS, Plan National de Développement Sanitaire III 2019-2023

services de Consultation Externe (CE), d'urgences, d'hospitalisation, les techniques spécialisées (comme la MPR), de diagnostic et d'appui. En principe, les services de consultation externe à l'HDS reçoivent seulement les cas référés par le CDS qui offrent le PMA.

Il existe au total 63 hôpitaux au Burundi (41 publics, 8 agréés et 14 privés). Trente-neuf (39) de ces hôpitaux ont le statut d'HDS. Vingt (20) d'entre eux nécessitent une réhabilitation. Il y sept (7) districts sanitaires (Vumbi, Busoni, Bugarama, Nyabikere, Bujumbura Mairie Nord, Centre et Sud) qui n'ont pas encore d'HDS⁸.

Remarque : comme expliqué au chapitre précédent, le CDS et l'HDS font partie du « district sanitaire ». Cette entité géographique et administrative est l'unité opérationnelle de base du système de santé burundais. Elle couvre 2 ou 4 communes et regroupe 100 à 150.000 habitants. Un district sanitaire comporte en principe 1 HDS autour duquel gravitent un certain nombre de CDS. Le DS est géré par une équipe cadre de district (ECD) au sein du Bureau du district sanitaire (BDS). Le district sanitaire *veille à impliquer la communauté dans sa gestion et son contrôle*. Cette gestion et ce contrôle communautaire se concrétisent de la façon suivante :

- à travers la gestion des centres de santé par la mise en place des comités de santé et de gestion des CDS
- ainsi que les par les « relais communautaires » qui sont des bénévoles bénéficiant d'une formation de bases sur les principales affections qui peuvent toucher la population et qui assurent l'interface entre le centre de santé et la communauté.

L'Hôpital de deuxième référence. Actuellement, il existe trois (3) hôpitaux de deuxième référence, appelés aussi « hôpitaux régionaux » et qui sont situés à Ngozi, Bururi et Gitega. Ceux-ci complètent le paquet d'activités en offrant certains soins spécialisés (l'hôpital régional de Ngozi possède ainsi un service de kinésithérapie). Ce niveau manque de cadre juridique de fonctionnement et même son paquet de soins n'est pas bien défini. Leur statut doit être mieux défini et ils doivent être renforcés pour jouer leur véritable rôle de référence.

L'hôpital de troisième référence. Il s'agit de la référence nationale constituée par des hôpitaux spécialisés qui offrent des soins non fournis aux autres niveaux, comme certains traitements et examens spécialisés. C'est notamment le centre hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK), l'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC), l'Hôpital Militaire de Kamenge (HMK), la Clinique Prince Louis Rwagasore (CPLR), auxquels s'ajoutent les centres hospitaliers spécialisés comme le Centre Neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK), le Centre national de prise en charge de la tuberculose multi-résistante (ex- Sanatorium de Kibumbu), le Centre National d'Appareillage et de Réadaptation (CNAR) à Gitega.

Remarque : Malgré cette répartition logique des rôles entre CDS ; HDS et Hôpitaux de 2^{ème} et 3^{ème} référence (pour rapprocher au maximum les soins de la population) le circuit du patient n'est souvent pas bien respecté :

- 45 % des CDS n'offrent qu'un PMA partiel, de sorte que les HDS sont contraints d'assurer à la fois le PMA et le PCA. Ceci entraîne une forte utilisation des services des hôpitaux et une sous-utilisation de ceux des centres de santé ;
- Ainsi, les malades ont tendance à se rendre directement au niveau des hôpitaux nationaux, obligeant ces derniers à offrir le PMA qui est pourtant disponible au niveau des CDS.

2.3 Application des normes des services MPR à la pyramide sanitaire du Burundi

En ce qui concerne les centres et services MPR existant : les normes validées par le MSPLS correspondent à leur niveau au sein de niveau de la pyramide sanitaire

⁸ MSPLS, Plan National de Développement Sanitaire III 2019-2023

- Les centres et services MPR rattachés à un centre hospitalier, directement géré par l'Etat ou conventionnés (voir tableau I plus haut) sont classés à l'échelon sanitaire de l'hôpital auxquels ils appartiennent.
- Les centres de réadaptation publics, privés confessionnels/associatifs ou privés libéraux non reliés à un hôpital (voir tableau I plus haut) doivent décider à quel niveau de la pyramide sanitaire ils souhaitent être reconnus. Une fois ce choix opéré, ils doivent se conformer aux normes correspondantes en matière de RH, de locaux et d'équipements. L'Inspection Générale de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA est compétente pour reconnaître le niveau de ces centres dans la pyramide sanitaire.
- *Les centres et services MPR qui vont être créés ultérieurement* devront se conformer aux normes par niveau de la pyramide sanitaire pour obtenir l'accréditation de l'Inspection Générale, cela avant de pouvoir démarrer leurs activités de façon définitive.

3. Présentation des composantes des soins de MPR

Les domaines de la MPR pour lesquelles des normes doivent être élaborées sont les suivants :

- **La spécialité médicale en MPR** : la "médecine physique et de réadaptation" (MPR) est la spécialité qui a pour rôle de « *coordonner et d'assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire au minimum inévitable les conséquences fonctionnelles physiques, psychologiques, sociales et économiques des déficiences et des incapacités* »
Elle est pratiquée par le médecin qui a effectué 4 ou 5 années de spécialisation en MPR. Il diagnostique et prescrit les examens et les actes médicaux et effectue lui-même les actes spécifiques à sa spécialité. Il travaille en étroite complémentarité avec les généralistes, avec les autres spécialistes (neurologue, rhumatologue, orthopédiste, cardiologue, gynécologue, pneumologue,...) et encadre spécifiquement les autres professionnels de la MPR que sont le kinésithérapeute, l'orthoprothésiste, l'ergothérapeute et l'orthophoniste.
- **La kinésithérapie** : est une profession paramédicale qu'on peut résumer par « *l'art de soigner par le mouvement* ». Elle recherche par des techniques variées à base de mouvements, à rendre au patient le plus haut niveau possible de capacité fonctionnelle (par opposition à l'incapacité). Elle est pratiquée par des kinésithérapeutes dont le niveau varie de 3 ans (baccalauréat) à 5 ans de formation (master). Ils peuvent être assistés par des aides kinésithérapeutes (2 ans de formation) aussi appelé A2.
- **L'appareillage ortho-prothétique** : est une profession paramédicale qui consiste à fabriquer et à adapter au patient des appareils ortho-prothétiques. Ceux peuvent être des *orthèses* (appareil destiné à soutenir un membre ou une partie du corps faible, douloureuse ou déformée) ; des *prothèses* (appareil qui remplace un membre amputé) ou d'autres dispositifs tels que les *fauteuils roulants* pour les personnes à mobilité réduite ou les *corsets-sièges* pour les enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale. L'orthoprothésiste effectue 3 ans à 5 ans de formation (Catégorie II ou Catégorie I selon les normes de l'ISPO). Ils peuvent être assistés par des aides-orthoprothésistes qui n'ont pas de formation diplômante.
- **L'ergothérapie** : est une profession paramédicale assez proche de la kinésithérapie. Elle évalue et traite plus spécifiquement les personnes dans le but de préserver et développer leur indépendance et leur autonomie dans leur environnement quotidien et social. On peut la résumer plus simplement par « *l'art de soigner par et pour les gestes du travail et de la vie quotidienne* ». L'ergothérapeute cherche à réapprendre et développer la capacité de son patient à effectuer les gestes de la vie quotidienne, en particulier ceux du travail. Les ergothérapeutes ont généralement un niveau baccalauréat (3 ans de formation).
- **L'orthophonie (ou logopédie)** : (ortho : « correct », phonè « voix ») est une profession paramédicale spécialisée dans l'évaluation et le traitement des troubles de la communication liés à la voix, à la parole et au langage oral et écrit. Le champ d'expertise de l'orthophonie inclut aussi les troubles de la déglutition et de motricité bucco-faciale. Elle recherche à rééduquer les troubles du langage chez les enfants mais également chez les adultes atteint par exemple d'aphasie après AVC. Les orthophonistes ont généralement un niveau baccalauréat (3 ans de formation)

Remarque : Le kinésithérapeute, l'orthoprothésiste, l'ergothérapeute et l'orthophoniste sont des paramédicaux qui travaillent sur prescription du médecin (généraliste ou spécialiste). Ils font ensuite leurs propres bilans et évaluation et organisent leur traitement en fonction de la prescription et de ces évaluations. Ils rendent ensuite compte au médecin du résultat du traitement effectué.

4. Présentation des normes des services de MPR

4.1 Méthodologie de l'élaboration du document des normes MPR

Remarque : Le présent document de normes des services MPR vient en complément des normes générales du MSPLS 2011-2015, prolongé jusqu'en 2018, pour les services du domaine de la MPR à créer ou à renforcer aux divers étages de la pyramide sanitaire.

4.1.1 Elaboration du 1^{er} Document des normes MPR

Une commission technique chargée d'élaborer le draft du premier document des normes MPR a été nommée le 07.03.2016 par le MSPLS.

La commission était composée des décideurs (Ministères et autorités concernées) ; des prestataires (professionnels de la réadaptation) ; ainsi que des partenaires techniques et financiers (APEFE, CICR). Elle a organisé son travail de la façon suivante :

Successions des actions
07.03.2016 : Nomination de la commission technique :
De mars à Nov. 2016 Revue documentaire comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Revue du document du PSDMPR 2011-2015 et revue du draft de cadre logique du PSDMPR 2016-2020 (qui est actuellement le PSDMPR 2019-2023)- Revue du document de PNDS II 2011-2015- Revue du document des Normes Sanitaires au Burundi- Revue du rapport de supervision des Centre de Réadaptation Physique 2013- Autres (revue de la littérature concernant les normes régissant les services MPR)
Rédaction d'un document préliminaire par une sous-commission technique.
Elaboration du draft 1 durant les séances de travail de la commission technique.
16 et 17 nov. 2016 Atelier de validation au niveau national
De nov. 2017 à Février 2017 : Revue des recommandations et finalisation du document
20.02.2017 : Signature du document par le Ministre de la santé Publique et de la Lutte contre le Sida

4.1.2 Elaboration de la seconde version du document des normes MPR

Une seconde commission technique a été nommée par le MSPLS le 2/11/2019 pour élaborer les outils d'évaluation de la qualité des soins en MPR. Elle était composée des représentants du MSPLS/PNILMCNT et de professionnels de la MPR. Elle a organisé son travail de la façon suivante.

Successions des actions
2.11.2018 : Nomination de la commission technique
Novembre 2018 à février 2019 : Elaboration en commission et en sous-commission technique des premiers drafts de grilles d'évaluation de la qualité des soins
6 au 8/02/2019 : Atelier de première finalisation technique des grilles d'évaluation de la qualité dans les centres et services MPR (Gitega)
Avril à juin 2019 : Test des grilles d'évaluation de la qualité sur le terrain dans un échantillon de centres et services MPR aux différents niveaux de la Pyramide sanitaire
24 et 25/08/2019 : second atelier de finalisation technique des grilles d'évaluation pour intégrer les recommandations après test des grilles sur le terrain.
6 au 8 novembre 2019 : atelier national de validation des grilles d'évaluation de la qualité des soins en MPR
Décembre 2019 à mars 2020 : toilettage et actualisation du texte de document des norme MPR pour y intégrer les grilles d'évaluation de la qualité dans les centres et services MPR (suivant recommandations des participants à l'atelier national)

4.2 Type de normes des services MPR développées dans le présent document

Les normes des service MPR développées dans ce document sont de deux types

- Les normes *de quantité*

Ces normes définissent la quantité des locaux ; des équipements et des ressources humaines qui doivent être présents dans les services pratiquant la MPR, aux divers niveaux de la pyramide sanitaire. le présent document a essentiellement élaboré les normes de base pour la *kinésithérapie* et l'appareillage *orthoprothétique*. Des normes partielles pour la *spécialité médicale MPR* figurent également dans ce document. Ces trois entités devraient figurer dans les structures à créer et les structures à renforcer.

- Les normes *de qualité*

Il s'agit des normes de qualité *de l'accueil*, de l'examen initial, de la prescription, du processus de traitement, de rapportage et d'autres élément entrant en compte dans la qualité globale de la prise en charge du patient. Ces normes concernent aussi la *collecte et le traitement de l'information* relative aux soins de réadaptation (dossier médical standardisé et informatisé, utilisation des données pour les rapports d'activités du service et transmission des données vers le système national d'information sanitaire).

Pour ces deux types de normes, *des outils d'évaluation de la quantité et de la qualité ont été élaborés et validés* (voir les annexes 4 à 11)

Remarque importante :

- A ce stade, *les normes quantitatives* ont été validées pour *les trois entités de la MPR déjà présentes au Burundi* (consultation et soins MPR ; kinésithérapie et appareillage orthopédique)
- *Les normes qualitatives* ont été validées uniquement pour la *consultation et les soins MPR* ; ainsi que pour la *kinésithérapie*
- *Les outils d'évaluation* du respect des normes quantitatives et qualitatives ont été élaborés et validé uniquement pour la *consultation et les soins MPR* et pour la *kinésithérapie*
- Il n'y a pas encore de normes quantitatives ni qualitatives pour les domaines de la MPR non encore présents au Burundi (orthophonie et ergothérapie)

4.3 Application des normes à la pyramide sanitaire du Burundi

Voir plus haut, paragraphe 2.3

4.4 Cadre de suivi-évaluation, de contrôle des normes et circuit de rapportage des données médicales

Le contrôle de l'application des normes de création, d'accréditation et de fonctionnement des centres et services qui pratiquent tout ou une partie des domaines de la MPR est du ressort de l'Inspection Générale de Santé et de Lutte contre le Sida (IGSLS). L'IGSLS est assistée dans cette tâche par le service de développement de la MPR créé au sein du PNILMCNT et de la Direction de l'Offre et de la Demande des Soins (DODS) suivant la périodicité déterminée dans leurs missions respectives.

Le rapportage des données médicales de la MPR est effectué annuellement par les services de la MPR vers le SCMPR du PNILMCNT. Celui-ci transmet au SNIS les données recueillies, pour intégration dans l'annuaire des statistiques sanitaires du Burundi.

Remarque : un programme d'informatisation de 10 centres et services de MPR au Burundi est en cours de développement avec l'appui de l'APEFE. Il s'appuie sur le projet MSPLS/ENABEL-PAISS d'informatisation des hôpitaux du Burundi. Suivant ce programme les données médicales « MPR » recueillies par le système sont automatiquement transférées au SNIS

5. Description globale des normes des services MPR

5.1 Normes des locaux et des Ressources Humaines (Consult. MPR, kiné, appareillage orthopédique)

5.1.1 Niveau District sanitaire

Locaux	Equipement de base	Profil RH	Prestations
Niveau communautaire			
-	Kit de sensibilisation (dépliants, affiches, boîtes à images, ...)	- Agents de santé communautaire (ASC) formés en réadaptation ou en Réadaptation à Base Communautaire	- Sensibilisation - prévention - Identification des bénéficiaires de soins de MPR - Orientation vers le CDS - Accompagnement
Centre de santé			
Une des salles du CDS - Salle accessible (porte, rampe d'accès ; - Toilette adaptée,	- 1 table standard de soins, - une attelle d'immobilisation, - des bandes élastiques pour l'immobilisation, - 5 paires de béquilles, - 2 fauteuils roulants	- 2 Infirmiers formés en cours d'emploi aux gestes de base de la kinésithérapie (au moins 1 de niveau A2)	Prise en charge élémentaire au niveau CDS : - détecter les déficiences et incapacités et handicaps ; - réaliser des gestes physiques minimaux, - référence vers l'HDS ou le centre de réadaptation le plus proche
Hôpital de District Sanitaire (1^{ère} référence)			
Structure	Locaux -Equipements	Profil RH	Prestations
Service de kinésithérapie de l'HDS	- 1 salle accessible de 50 m ² (porte, rampe d'accès) - 1 Bureau de consultation - 10 m ² - Toilettes-vestiaire adaptés - 8 m ² - 1 zone d'attente couverte – 10 m ² Equipements : voir annexe 1 Total : 78 m²	- Un médecin superviseur - 2 kinésithérapeutes bac +3 - 3 aides kinésithérapeutes	- Prescription médicale (médecin) - Diagnostic (médecin) - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence vers les services échelons supérieurs - Supervision des CDS
	Un petit atelier d'appareillage orthopédique (10 m ²) comprenant - 1 poste à souder - 1 Pied de travail cordonnier métallique - 1 Kit de matériel orthopédique pour les réparations Equipements : voir annexe 2 Total : 10 m²	- 1 orthoprothésiste Cat 2 - 1 aide-orthoprothésiste	- Réparations courantes des appareillages orthopédiques

5.1.2 Niveau hôpital de seconde référence (hôpital régional)

Structure	Locaux et Equipement	Profil RH	Prestations
Service de Médecine Physique et de Réadaptation	Consultation médicale MPR et kinésithérapie		
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Zone d'attente - 30 m2 - 1 accueil secrétariat - 12 m2 - 1 local caisse - 4 m2 (si autonomie de gestion) - 1 bureau médecin – 9 m2 - 1 bureau responsable kiné - 9 m2 - 1 salle de consultation - 9 m2 - 1 salle de kinésithérapie - 100 m2 - 1 salle de rééducation pédiatrique – 20 m2 - 1 salle de périnéologie - 8 m2 - Salle de réunion service MPR - 20 m2 - 1 salle du personnel - 10 m2 - 1 magasin - stockage - 6 m2 - Toilette et vestiaires adaptés patients H/F - 15 m2 - Toilette et vestiaires personnel H/F 10 m2 <p>Total : 262 m2</p> <p><u>Equipements</u> : voir annexe 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Médecin MPR ou 1 médecin généraliste formé à la MPR - 6 kinés dont au moins 3 kinés niveau bac+3 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation (médecin) - Diagnostic (médecin) - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence vers les services MPR au niveau national (médecin) - Contre référence vers le service de kinésithérapie et l'atelier de réparation d'appareillage orthopédique d'HDS (médecin).
Atelier d'appareillage orthopédique	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle d'attente - 15 m2 - 1 accueil - 12 m2 - 1 salle de consultation/évaluation - 9 m2 - 3 salles de moulage - 3 x 8 m2 avec toilette et douche patient - 1 salle de rectification - 10 m2 - 1 salle pour thermoformage -10 m2; - 1 salle de lamination - 10 m2; - 1 salle de machines - 20m2 ; - 1 salle de montage - 20 m2; - 1 Salle de soudure - 10 m2 - 3 cabines d'essayage - 3 x 6 m2; - 1 salle cordonniers – 10 m2 - 1 stock - 15 m2; - 1 parcours de marche - 15 m2; - 1 bureau du chef d'atelier - 10 m2; - 1 salle repos du personnel - 12 m2 - Vestiaires, WC, Douche - 15 m2 - <p>Total : 233 m2</p> <p><u>Equipements</u> : voir annexe 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Orthoprothésiste Cat I - 2 orthoprothésistes cat II - 5 aides orthoprothésistes - 2 cordonniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et prise de mesures des patients envoyés par le médecin - Fabrication essayage et adaptation des : <ul style="list-style-type: none"> o orthèses o prothèses o autres aides techniques de mobilité (cannes, fauteuils roulants, corsets sièges) - réparation des appareils

5.1.3 Niveau hôpital de troisième référence (hôpital national)

Structure	Infrastructures	Profil RH	Prestations
Service de Médecine Physique et de Réadaptation	Consultation médicale et kinésithérapie		
	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'attente couverte et couloir de dégagement – 70 m2 - Accueil - secrétariat - 12 m2 - Local caissier - 4 m2 - Bureau directeur et bureau RAF – 20 m2 - Salle de kinésithérapie - 200 m2 - local « nettoyage » attendant salle kiné - 6 m2 - Salle de rééducation pédiatrie - 30 m2 - Salle de périnéologie - 8 m2 - 3 bureaux de consultation médecin - 9 m - Salle de réunion service MPR - 20 m2 - Salle du personnel - 10 m2 - Toilettes et vestiaires adaptés patients H/F - 25 m2 au total - Toilettes et vestiaires personnel - 15 m2 - Local technique et vestiaires agents d'entretien soignants - 4 m2 - 1 piscine d'hydrothérapie avec vestiaires et toilettes -60 m2 - 1 salle de stock - 8 m2 <p>Total : 519 m2</p> <p><u>Equipements</u> : voir annexe 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Médecin MPR - 1 un généraliste formé à la MPR - 6 kinés niveau bac + 3 - 6 kinés masters ou plus - 1 secrétaire et 1 RAF - 3 agents d'entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation (médecin) - Diagnostic (médecin) - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence des patients vers des services MPR à l'extérieur du Burundi. - Contre référence vers le service de kinésithérapie et l'atelier de réparation d'appareillage orthopédique d'HDS (médecin).
Centre d'appareillage orthopédique (Bâtiment séparé du service MPR pour le bruit)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle d'attente - 20 m2 - 1 bureau d'accueil - 15 m2 - 2 salles de consultation évaluation - 9 m2 - 5 salles de moulage - 8 m2 - 1 salle de rectification - 15 m2 - 1 salle pour thermoformage - 15 m2; - 1 salle de lamination - 15 m2; - 1 salle de machines - 30 m2 ; - 1 salle de montage - 30 m2; - 1 Salle de soudure - 15 m2 - 4 cabines d'essayage - 4 x 6 m2; - 1 salle cordonniers – 15 m2 - 1 stock - 25 m2; - 1 parcours de marche - 15 m2; - 1 bureau du chef d'atelier - 10 m2; - 1 salle repos personnel - 10 m2 - Vestiaires, WC, Douche 20 m2 <p>Total : 332 m2</p> <p><u>Equipements</u> : voir annexe 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Ortho. Cat I - 8 ortho. cat II - 10 aides orthoprothésistes - 4 cordonniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et prise de mesures des patients envoyés par le médecin MPR - Fabrication essai et adaptation des : <ul style="list-style-type: none"> o orthèses o prothèses o autres aides techniques de mobilité (cannes, fauteuils roulants, corsets sièges) - réparation des appareils

5.1.4 Niveau cabinets privés de kinésithérapie

Structure	Infrastructures	Profil RH	Prestations
Service de kinésithérapie	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle accessible d'au moins 12 m² (porte, rampe d'accès), bureau inclus avec un lavabo - 1 Cabinet de toilette standard - avec toilette siège - 1 zone d'attente couverte – 4 m² <p>Total : 16 m²</p> <p><u>Equipements</u> : voir annexe 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 kinésithérapeute bac +3 - 1 agent d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence vers les services échelons supérieurs

5.2 Description des responsabilités des RH de la MPR (Consult. MPR, kiné, appareillage orthopédique)

5.2.1 Médecin spécialiste MPR (chef de service) :

- Gestion de l'équipe (kinésithérapeutes et orthoprothésistes)
- Planification
- Assurer le rôle de point focal avec les autres Médecins
- Consultation médicale
- Actes médicaux
- Suivi des patients hospitalisés
- Rapportage des activités
- Encadrement des stagiaires

5.2.2 Kinésithérapeutes

Le kinésithérapeute responsable du service ou du cabinet privé (chef d'équipe - niveau bac + 3 ou master)

- Gestion de l'équipe de kinésithérapeutes
- Gestion des ressources du service
- Documentation et rapport de suivi du service de kinésithérapie
- Toutes les tâches accomplies par les kinésithérapeutes

Les kinésithérapeutes (niveau bac + 3 ou master)

- Bilan de Kinésithérapie
- Soins de kinésithérapie
- Rapport de suivi de kinésithérapie
- Encadrement des stagiaires
- Supervision/encadrement des aides kinésithérapeutes

Les aides kinésithérapeutes (niveau A2 ou A3)

- Assurer les actes thérapeutiques simples proposés par les kinésithérapeutes

5.2.3 Orthoprothésistes

Catégorie I

- Gestion de l'équipe des orthopédistes
- Gestion des ressources du service
- Prestations d'appareillage ortho prothétique (évaluation du patient, prise de mesure, fabrication des appareils, essayage ajustage et pose)

- Documentation et rapport de suivi du service d'appareillage
- Formation du personnel des catégories inférieures
- Encadrement des stagiaires

Catégorie II

- Gestion de l'équipe des orthopédistes si pas d'Orthoprothésiste de catégorie I
- Gestion des ressources du service
- Prestations d'appareillage ortho prothétique
- Formation et encadrement des orthoprothésistes de niveau inférieur
- Encadrement des stagiaires

Aide Orthoprothésistes

- Fabrication de composants des prothèses et des orthèses
- Assemblages des prothèses et orthèses
- Réparation des prothèses et orthèses
- Entretien de l'outillage et de l'équipement
- Appui technique à l'encadrement des stagiaires

5.3 Description des normes de qualité des prestations par niveau de la Pyramide sanitaire

Liste des critères intervenant dans la qualité des soins		1 ^{ère} référence	2 ^{ème} référence	3 ^{ème} référence	Cabinet privés
1	Accueil				
Information du patient					
-	Visibilité du cabinet privé (plaque avec nom du cabinet et nom du kiné responsable)				X
-	Visibilité de la structure de soins MPR au moins en deux langues	X		X	
-	Indication de la localisation du service MPR au sein de l'établissement de soins ; au moins en Kirundi	X			
	Indication du circuit du patient à l'intérieur du service MPR (Secrétariat-accueil, caisse consultation, soins kiné, ...) au moins en deux langues		X	X	
-	Organigramme du service et types de prestations au moins en kirundi	X			
-	Organigramme du service et types de prestations au moins en deux langues		X	X	
-	Poster ou document d'explication, de sensibilisation aux pathologies et aux soins MPR au moins en Kirundi	X			
-	Poster ou document d'explication, de sensibilisation aux pathologies et aux soins MPR au moins en deux langues		X	X	
Système d'enregistrement et de paiement					
-	Présence d'un dossier unique du patient (partie administrative, partie consultation médicale, partie kinésithérapie)	X	X	X	X
-	Existence de preuves de paiement (reçus)	X	X	X	X
-	Existence de cartes de rendez-vous pour les soins de kinésithérapie	X	X	X	X
Délai de prise en charge					
-	Existence des numéros d'ordre de passage à la consultation médicale ou évaluation kinésithérapeutique	X	X	X	
-	Délai d'attente pour la consultation ou évaluation kiné ne dépassant pas une semaine	X			
-	Délai d'attente pour la consultation ne dépassant pas 1 jour		X		
-	Délai d'attente pour la consultation ne dépassant pas deux jours			X	
-	Délai d'attente pour les soins kiné ne dépassant pas 2 jours après la consultation	X		X	
-	Délai d'attente pour les soins kiné ne dépassant 1 journée après le contact du kiné (cab. Privés)				X
Etat des locaux					
-	Propreté extérieure (absence de déchets, poubelles, propreté des caniveaux)	X	X	X	X
-	Propreté intérieure (absence de déchets, poubelles, eau disponible, rangement du matériel, absence de poussière et de toile d'araignée)	X	X	X	X

Liste des critères intervenant dans la qualité des soins		1^{ère} référence	2^{ème} référence	3^{ème} référence	Cabinet privés
-	Aération (ouverture à au moins 2 endroits pour circulation d'air)	X	X	X	X
-	Milieu calme (peu de bruits extérieurs et intérieurs)	X	X	X	X
-	Lumière suffisante (éclairage naturel)	X	X	X	X
Déplacement des patients avec difficulté de mobilité					
-	Depuis l'entrée de l'hôpital (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	X	X	X	
-	Depuis la chambre d'hospitalisation (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	X	X	X	
-	Délai d'attente pour les soins kiné (en jours)	X	X	X	
2	Consultation médicale				
Existence de consultation médicale du médecin référent					
-	Existence d'une prescription médicale pour tous les patients admis au service au centre de kiné	X		X	X
-	Consultation médicale au moins 3 fois par semaine			X	
-	Consultation médicale tous les jours		X		
-	Durée d'attente de 1 heures au maximum devant le cabinet avant la consultation			X	
Contenu de la fiche de consultation du médecin					
-	Anamnèse ou histoire de la maladie (circonstance d'accident ou de maladie, parcours des soins reçus, antécédents)	X	X	X	
-	Examen clinique détaillé	X	X	X	
-	Diagnostic médical cohérent	X	X		
-	Instructions concernant la kiné et autres agents MPR (ortho) (indication de la kiné et appareillage orthopédique)	X	X	X	
3	Bilan d'entrée kinésithérapique				
-	Qualité de prise de contact (présentation, explication sur déroulement des soins)	X	X	X	X
-	Existence des bilans différenciés selon les types de pathologies : rhumatologie du rachis, rhumatologie des membres, neurologique adulte, neurologie enfant, cardio-respiratoire, traumatologie-orthopédie, périnéal, autres)	X	X	X	X
-	Evaluation cohérente des paramètres cliniques selon les pathologies	X	X	X	X
-	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,...) d'évaluation fonctionnelle	X	X	X	X
-	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient par le kinésithérapeute	X	X	X	X
-	Instructions faites au patient par le kinésithérapeute	X	X	X	X
4	Traitement kinésithérapique				
-	Elaboration d'un protocole de traitement cohérent selon les types de pathologies (à la lecture de la fiche de soins)	X	X	X	X
-	Application correcte des techniques de traitement selon les pathologies et selon le protocole du traitement en cours (à l'observation des thérapeutes au travail)	X	X	X	X

Liste des critères intervenant dans la qualité des soins		1^{ère} référence	2^{ème} référence	3^{ème} référence	Cabinet privés
-	Réorganisation cohérente du protocole de traitement suivant l'évolution du patient	X	X	X	X
-	Présence active du kiné (durée moyenne de 30 minutes dans les mains du kiné)	X	X	X	X
-	Exercices fonctionnels cohérents donnés aux patients durant les séances	X	X	X	X
-	Impliquer le patient et sa famille/ses proches dans le traitement à répéter à domicile	X	X	X	X
-	Attitudes de pédagogie et d'encouragement du kiné vers le patient pendant les soins	X	X	X	X
-	Collaboration entre le kiné et le médecin prescripteur pendant le traitement (éventuellement à distance si pas de médecin dans le service)	X	X	X	X
-	Prise en charge interdisciplinaire en MPR et autres services (Médecin, Kiné, ortho, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, assistant social, ...)	X	X	X	
5	Bilan de fin de traitement kiné				
-	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques (mobilité, force, douleur, etc.)	X	X	X	X
-	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,...) d'évaluation	X	X	X	X
-	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient	X	X	X	X
-	Présence dans les fiches d'un indice d'évolution mentionné par le kinésithérapeute	X	X	X	X
-	Présence dans les fiches des suggestions pour la suite de la prise en charge (si nécessaire)	X	X	X	X
-	Education du patient sur son état après le traitement et conseils pour continuer à maintenir ou à améliorer son état (mentionné dans la fiche)	X	X	X	X
6	Rapportage synthétique vers le prescripteur				
Contenu de la fiche de rapportage					
-	Rappel du Diagnostic médical	X	X	X	X
-	Période de traitement (début-fin)	X	X	X	X
-	Nombre de séances effectuées	X	X	X	X
-	Rappel de la situation à l'entrée	X	X	X	X
-	Type de soins reçus	X	X	X	X
-	Situation à la fin des séances (clinique et fonctionnelle)	X	X	X	X
-	Suggestions aux médecins	X	X	X	X
-	Formule de politesse laissant le médecin décider de la suite	X	X	X	X
-	Envoi du rapport vers le prescripteur sous le pli fermé	X	X	X	X
7	Système de référencement et contre-référencement				
Contenu de la fiche de référencement					
-	Contact du service référant (celui d'origine)	X	X	X	X

Liste des critères intervenant dans la qualité des soins		1^{ère} référence	2^{ème} référence	3^{ème} référence	Cabinet privés
-	Diagnostic médical ou description clinique	X	X	X	X
-	Types de soins reçus	X	X	X	X
-	Motif du référencement	X	X	X	X
Contenu de la fiche de contre-référencement (sur le même document avec la fiche de référencement)					
-	Contact du contre-référent	- X	- X	- X	- X
-	Types de soins reçus	- X	- X	- X	- X
-	Résultats obtenus	- X	- X	- X	- X
8	Organisation générale de service de kiné				
Formations continues et stages pour le personnel soignant (au moins 1 formation continu et 1 stage par an)					
Législation et règlementation du personnel					
-	Existence d'un document de description des tâches du personnel	- X	- X	- X	-
-	Horaire du travail bien défini	- X	- X	- X	-
-	Système de contrôle des horaires par le personnel (retards, absences, départ avant l'heure)	- X	- X	- X	-
-	Existence de documents contractuels du personnel	- X	- X	- X	-
-	Primes de motivation du personnel (paiement basé sur la performance)	- X	- X	- X	-
-	Système de sécurité sociale et d'assurance maladie pour le personnel	- X	- X	- X	-
Sécurité au travail					
-	Agents de sécurité	- X	- X	- X	-
-	Usage des armoires verrouillées pour le personnel	- X	- X	- X	-
-	Usage des armoires verrouillées pour les patients	- X	- X	- X	-
Représentation hommes/femmes parmi les diverses ressources humaines (médical, administratif, technique)					
Organisation et participation dans les réunions					
-	Réunion régulière du staff médical du service (au minimum une réunion par mois)	- X	- X	- X	-
-	Réunion régulière de staff multidisciplinaire (au minimum une réunion par mois)	- X	- X	- X	-
-	Réunion interne de toute l'équipe du service pour organisation générale (au minimum une réunion par trimestre)	- X	- X	- X	-
-	Participation de toute l'équipe du service dans l'assemblée générale du Centre ou de l'hôpital	- X	- X	- X	-
Suivi de la satisfaction et de l'intégration des patients					
-	Système de suivi pour les retards, les absences ou les abandons (report de soins, appel au patient,...)	X	X	X	
-	Présence d'une fiche de satisfaction anonyme du patient au moins en deux langues	X	X	X	X
-	Existence d'une boîte à suggestions pour le service kiné	X	X	X	X

6. Liste des annexes

Annexe 1 : liste indicative des équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie), par niveau de la pyramide sanitaire

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour atelier ou centre d'appareillage orthopédique, par niveau de la pyramide sanitaire

Annexe 3 : Liste indicative des consommables pour atelier ou centre d'appareillage orthopédique, par niveau de la pyramide sanitaire

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la *qualité technique* – Service de kiné – Hôpital 1^{ère} référence

Annexe 5 : Grille d'évaluation de la *qualité technique* – Service MPR – Hôpital 2^{ème} référence

Annexe 6 : Grille d'évaluation de la *qualité technique* – Service MPR – Hôpital 3^{ème} référence

Annexe 7 : Grille d'évaluation de la *qualité technique* – Service de kiné – cabinet privé

Annexe 8 : Grille d'évaluation de la *qualité des soins* – Service de kiné – Hôpital 1^{ère} référence

Annexe 9 : Grille d'évaluation de la *qualité des soins* – Service MPR – Hôpital 2^{ème} référence

Annexe 10 : Grille d'évaluation de la *qualité des soins* – Service MPR – Hôpital 3^{ème} référence

Annexe 11 : Grille d'évaluation de la *qualité des soins* – Service de kiné – cabinet privé

Annexe 12 : Liste des membres de la commission technique chargée d'élaborer le document des normes des services MPR

Annexe 13 : Liste des membres de la commission technique chargée d'élaborer le document des normes des services MPR

Annexe 1 : Liste indicative des normes en matériel et équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
1. Bureau médecin chef					
Bureau simple	Pièce	-	-	1	1
Armoire	Pièce	-	-	1	1
Fauteuil à roulettes - Directeur	Pièce	-	-	1	1
Chaises visiteurs	Pièce	-	-	2	2
2. Bureau du responsable kinésithérapeute (servant de salle de consultation – traitement individuel kiné)					
Armoire	Pièce	-	1	1	1
Bureau simple	Pièce	1	1	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	1	1	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	3	2	2
Table d'examen de soins standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	1	1	1	1
Coussin cylindrique recouvert similicuir	Pièce	1	1	1	1
Coussin rectangulaire recouvert similicuir	Pièce	1	1	1	1
Tabouret	Pièce	2	2	2	2
Escabeau	Pièce	1	1	1	1
Pèse-personne	Pièce	1	1	1	1
Porte manteau	Pièce	-	1	1	1
3. Salle de Consultation médecin 1					
Armoire	Pièce	-	-	1	1
Bureau simple	Pièce	-	-	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	1	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	-	2	2
Table d'examen et de soins standards - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	-	1	1
Coussin cylindrique recouvert similicuir	Pièce	-	-	1	1
Coussin rectangulaire recouvert similicuir	Pièce	-	-	1	1
Tabourets ou chaises	Pièce	-	-	2	2
Escabeau	Pièce	-	-	1	1
Pèse-personnes et toise	Pièce	-	-	1	1
Négatoscope	Pièce	-	-	1	1
Support pour appareil d'électrothérapie	Pièce	-	-	1	1
Porte manteau	Pièce	-	-	1	1
Stéthoscope	Pièce	-	-	1	1
Marteau reflexe	Pièce	-	-	1	1

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
4. Salle de Consultation médecin 2					
Armoire	Pièce	-	-	-	1
Bureau simple	Pièce	-	-	-	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	-	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	-	-	2
Table d'examen et de soins standards - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	-	-	1
Coussin cylindrique recouvert similicuir	Pièce	-	-	-	1
Coussin rectangulaire recouvert similicuir	Pièce	-	-	-	1
Tabourets ou chaises	Pièce	-	-	-	2
escabeau	Pièce	-	-	-	1
Pèse personne et toise	Pièce	-	-	-	1
Négatoscope	Pièce	-	-	-	1
Support pour appareil d'électrothérapie	Pièce	-	-	-	1
Porte manteau	Pièce	-	-	-	1
Stéthoscope	Pièce	-	-	-	1
Marteau reflexe	Pièce	-	-	-	1
5. Salle de Consultation médecin 3					
Armoire	Pièce	-	-	-	1
Bureau simple	Pièce	-	-	-	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	-	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	-	-	2
Table d'examen et de soins standards - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	-	-	1
Coussin cylindrique recouvert similicuir	Pièce	-	-	-	1
Coussin rectangulaire recouvert similicuir	Pièce	-	-	-	1
Tabourets ou chaises	Pièce	-	-	-	2
Escabeau	Pièce	-	-	-	1
Pèse personne et toise	Pièce	-	-	-	1
Négatoscope	Pièce	-	-	-	1
Support pour appareil d'électrothérapie	Pièce	-	-	-	1
Porte manteau	Pièce	-	-	-	1
Stéthoscope	Pièce	-	-	-	1
Marteau reflexe	Pièce	-	-	-	1
6. salle de rééducation en périnéologie					
Table d'examen gynécologique avec étriers	Pièce	-	-	1	1
Tabourets ou chaises	Pièce	-	-	1	1

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Support pour appareil d'électrothérapie	Pièce	-	-	1	1
Porte manteau	Pièce	-	-	1	1
<i>Système de stérilisation du matériel de rééducation périnéal</i>	Pièce		1	1	2
Périnéomètre bio feed back (avec accessoires)	Pièce	-	1	2	4
Sondes vaginales pour périnéomètre à écran analogue avec tube de raccordement	Pièce	-	2	4	8
7. Salle neuro-pédiatrie					
Bureau simple	Pièce	-	-	1	1
Armoire semi ouverte	Pièce	-	-	1	1
Chaises à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	1	1
Tabourets ou chaises	Pièce	-	-	2	2
Espalier	Pièce	-	-	1	1
Petit banc	Pièce	-	-	1	1
Banc suédois	Pièce	-	-	1	1
Table de mise en station debout pour enfants jusqu'à 45 kg	Pièce	-	-	1	1
Tapis de sol	Pièce	-	-	2	4
Miroir à fixer au mur à hauteur d'enfant devant les tapis de sol	Pièce	-	-	2	2
Ballon de Bobath PVC épais, diam. 45 cm.	Pièce	-	-	1	1
Ballon de Bobath PVC épais, diam. 55 cm.	Pièce	-	-	1	1
Ballon de Bobath PVC épais, diam. 95 cm	Pièce	-	-	1	1
jeux de 4 anneaux en plastique flottant 18 cm - vert, rouge, bleu jaune	Pièce	-	-	1	1
Jeu de 4 cerceaux couleur diam. 60 cm	Pièce	-	-	1	1
Rouleau de Bobath 60 x 20 rouge	Pièce	-	-	1	1
Rouleau de Bobath 90 x30 jaune	Pièce	-	-	1	1
Rouleau de Bobath 90 x 40 vert	Pièce	-	-	1	1
Rouleau de Bobath 90 x 50 Bleu	Pièce	-	-	1	1
Rouleau de Bobath 125x30x rouge	Pièce	-	-	1	1
Rouleau de Bobath 125 x35 rouge	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 0,5 kg 10 cm vert	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 1 kg 12 cm rouge	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 2 kg 15 cm jaune	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 3 kg 17 cm bleu	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 5 kg 21 cm orange	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm	Pièce	-	-	1	1

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 2^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm	Pièce	-	-	1	1
Etagère pour ballons	Pièce	-	-	1	1
Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.	Pièce	-	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 10 x 55x 60	Pièce	-	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 15 x 55x75	Pièce	-	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 55x 75	Pièce	-	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 65x 90	Pièce	-	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 20 x 55x 70	Pièce	-	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 30 x 65x 90	Pièce	-	-	1	1
Support mural pour tapis de 100 cm	Pièce	-	-	2	2
8. Hall d'Accueil - zone d'attente					
Bancs ou Siege d'attente longueur 3m ou 300cm	Pièce	-	1	3	5
Chaises pour la zone d'attente	Pièce	3	-	-	-
9. Local caissier (si centre en autonomie de gestion)					
Bureau simple	Pièce	-	-	1	1
Etagère à classeurs 2 niveaux – suspendue au mur	Pièce	-	-	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	1	1
Coffre-fort fixé au mur	Pièce	-	-	1	1
10. Local technique des aides-kinésithérapeute					
Bloc casiers vestiaire	Pièce	-	-	4 casiers	8 casiers
11. Bureau Accueil – secrétariat					
Bureau simple	Pièce	-	-	1	1
Chaises	Pièce	-	-	3	3
Armoire	Pièce	-	-	1	1
Etagère	Pièce	-	-	1	1
Tabouret ou chaise	Pièce	-	-	2	2
Plan de travail devant comptoir d'accueil	Pièce	-	-	-	1
Pèse-personne et toise	Pièce	-	-	1	1
12. Salle de réunion					
Une table de réunion au moins de 15 places	Pièce	-	-	-	1
Chaises matelassées similicuir	Pièce	-	-	-	15
13. Salle de repos du personnel					
Table	Pièce	-	-	1	1
Tabourets ou chaises	Pièce	-	-	6	6

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Armoire	Pièce	-	-	1	1
14. Vestiaire personnel soignant hommes					
Bloc de casiers vestiaire	Pièce	-	-	4 casiers	8 casiers
15. Vestiaire personnel soignant femmes					
Bloc de casiers vestiaire	Pièce	-	-	4 casiers	8 casiers
16. Vestiaire patients hommes					
Banc	Pièce	-	-	1	1
Porte manteau	Pièce	-	-	2	2
Paravent pour se changer (hommes et femmes)	Pièce	1	-	-	-
17. Vestiaire patients femmes					
Banc en bois - 6 pieds de section 7x7 et assise en latte	Pièce	-	-	1	1
Porte manteau	Pièce	-	-	2	2
18. Grande salle de soins					
Etagère	Pièce	1	1	1	1
Chaises à roulettes secrétaire - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	1	3	2
Un bureau simple	Pièce	-	1	1	-
Un grand plan de travail pour l'accueil des patients en salle de soins	Pièce	-	-	-	1
Chaises standard	Pièce	2	2	-	-
Tableau synoptique à étiquettes pour planning traitement	Pièce	-	1	2	3
Tabourets ou chaises	Pièce	-	6	12	25
Table d'examen et de soins standards - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	3	6	10
Plan de Bobath pour traitement des hémiplésiques	Pièce	-	1	2	3
Espaliers	Pièce	1	1	2	3
Banc suédois 2,5 m	Pièce	-	1	1	1
Support pour appareil d'électrothérapie	Pièce	-	1	4	6
Escalier d'exercice	Pièce	-	1	1	1
Plan incliné	Pièce	1	1	1	1
Cages de pouliothérapie	Pièce	-	1 cage	Bloc 2 cages	Bloc 4 cages
Série de 4 poids (3kg, 2kg, 1kg, 0,5 kg)	Pièce	-	1	2	4
Coussins rectangulaire recouverts simili cuir	Pièce	1	3	6	10
Coussins cylindrique recouverts simili cuir avec une âme dure	Pièce	1	3	6	10
Coussins triangulaire recouverts simili cuir	Pièce	1	1	2	3
Paire de barres parallèles	Pièce	-	1	1	1
Miroir orthopédique	Pièce	1	1	1	1

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Plateau d'équilibre rond	Pièce	1	1	1	1
Plateau d'équilibre rectangulaire	Pièce	1	1	1	1
Armoire	Pièce	1	1	1	2
Fauteuil à rééducation du quadriceps	Pièce	-	1	1	2
Petit plan incliné anti équin hauteur 9 cm	Pièce	-	1	1	1
Plan incliné anti équin - hauteur 18 cm	Pièce	1	1	1	1
Appareils d'électrothérapie avec accessoires adaptés	Pièce	-	1	3	6
Appareils d'ultrasonothérapie avec accessoires adaptés	Pièce	-	1	3	6
Lampe à infrarouge et UV 500 w sur statif roulant	Pièce	-	-	1	1
Tapis de marche avec barres parallèle et arrêt d'urgence	Pièce	-	-	1	1
Vélo ergométriques	Pièce	-	1	2	4
Tapis de sol	Pièce	-	1	2	2
Support mural pour tapis de 100 cm	Pièce	-	-	1	1
Pèse personne et toise	Pièce	-	1	2	2
Trampoline - Diamètre environ 100 cm - avec barre de maintien réglable en hauteur	Pièce	-	-	1	1
Fauteuil roulants	Pièce	-	1	2	3
Tribune de marche avec roue (rollator)	Pièce	-	1	2	3
Cadre de marche sans roues	Pièce	1	1	2	3
Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 45 cm.	Pièce	-	1	1	1
Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 55 cm.	Pièce	-	1	1	1
Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 95 cm	Pièce	-	1	1	1
Râtelier haltères avec 8 haltères (2x 1 kg ; 2 x 2 kg ; 2 x 3 kg ; 2 x 4 kg	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 0,5 kg 10 cm vert	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 1 kg 12 cm rouge	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 2 kg 15 cm jaune	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 3 kg 17 cm bleu	Pièce	-	-	1	1
Medecine ball 5 kg 21 cm orange	Pièce	-	-	1	1
Rytmic balle - 400 g - jeu de 4	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm	Pièce	-	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm	Pièce	-	-	1	1
Etagère pour ballons	Pièce	-	-	1	1
Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.	Pièce	-	-	1	1

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Verticalisation enfant	Pièce	-	1	1	1
Verticalisation. Adulte	Pièce		1	1	1
Accessoires cages de pouliothérapie					
Poules en nylon standard	Pièce	-	8	16	32
Soulier quadriceps en simili cuir, fixation par bande velcro	Pièce	-	2	4	8
Corde nylon tressée	mètre	-	12	50	100
Tendeur en bois pour fabrication d'élingues	Pièce	-	4	8	16
Mousqueton à émerillon pour fabrication d'élingues	Pièce	-	10	20	40
Crochet en S petit modèle	Pièce	-	10	20	40
Sangles pour membres.	Pièce	-	2	8	16
Collier de Sayre avec fléau.	Pièce	-	1	2	4
Poignées à 1 œillet pour exercices d'auto mobilisation	Pièce	-	2	4	8
Sangle de traction pelvienne	Pièce	-	-	1	2
sangle de traction thoracique	Pièce	-	-	1	2
sangle de fixation	Pièce	-	-	2	4
19. Vestiaire piscine hommes					
Porte manteau	Pièce	-	-	-	2
Chaise en plastique	Pièce	-	-	-	1
20. Vestiaire piscine femmes					
Porte manteau	Pièce	-	-	-	2
Chaise en plastique	Pièce	-	-	-	1
Chlore en galets- Seau de 5 kg	Pièce	-	-	-	10
21. Equipements –Local piscine-Accessoires et consommables					
Sel correcteur de PH - Seau de 8 kg - Bisulfate de soude	Pièce	-	-	-	10
Clarifiant Solide Flovil	boîte	-	-	-	10
Aspirateur triangulaire lourd	Pièce	-	-	-	1
tuyau flottant pour aspirateur de piscine	Pièce	-	-	-	1
Manche télescopique pour aspirateur de piscine	Pièce	-	-	-	1
Brosse de paroi en Aluminium	Pièce	-	-	-	1
Coffret électrique monophasé commande pompe de filtrage	Pièce	-	-	-	1
Système complet de panneau solaire pour chauffage eau piscine	Pièce	-	-	-	1
Système de régulation automatique de température pour panneau solaire	Pièce	-	-	-	1
Pompe monophasée pour filtre piscine	Pièce	-	-	-	1
Filtre polyéthylène à sable - 350 Kg - 15 m3 heure avec vanne à 6 voies latérale	Pièce	-	-	-	1
22. Magasin					

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Etagère	Pièce	-	-	1	3
Appareil électrothérapie fonctionnel avec accessoires adaptés	Pièce		1	2	6
Appareil d'ultrasonothérapie fonctionnel avec accessoires adaptés	Pièce		1	2	6
Équipements et Consommables de cryothérapie - thermothérapie					
<i>Outils de thermothérapie</i>	Pièce	1	1	5	10
Outils de cryothérapie	Pièce	1	1	5	15
Un petit frigo pour fabriquer de la glace	Pièce	1	1	1	1
Source d'énergie pour la thermothérapie	Pièce	1	1	1	1
Matériel de diagnostic et de mesure					
Stéthoscope	Pièce	1	1	3	6
Pèse personne et toise	Pièce		1	1	1
Tensiomètre	Pièce	1	1	3	6
Goniomètre pour grandes articulation ; bras droits	Pièce	-	1	2	4
Goniomètre transparents de poche	Pièce	1	2	10	20
Goniomètre petite articulations	Pièce	-	1	2	4
Béquilles ou cannes	Pièce	1	1	3	6
Matériel de rééducation de la main					
Set de 3 pots de pâte à modeler bouncing putty - soft, médium, strong	set	-	3	5	8
Tamis "power web " entraîneur de main - résistance très faible	Pièce	-	1	2	4
Tamis "power web " entraîneur de main – résistance faible	Pièce	-	1	2	4
Tamis "power web " entraîneur de main – résistance modérée	Pièce	-	1	2	4
Tamis "power web " entraîneur de main – résistance maximale	Pièce	-	1	2	4
Plateau canadien complet avec accessoires	Pièce	-	1	1	2
Loopliner - appareil d'entraînement et de coordination – mouvements bras et main.	Pièce	-	-	1	1
balle d'exercice en mousse très élastique 65 mm	Pièce	-	-	10	20
Balle hérisson 80 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	-	2	2
Balle hérisson 90 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	-	2	2
Balle hérisson 100 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	-	2	2
Balle hérisson 200 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	-	2	2
Autres matériels	Pièce	-	-	2	2
Matériel de rééducation en kinésithérapie respiratoire					
Spirotest de poche pour mesurer la capacité pulmonaire -	Pièce	-	1	3	5
Mini Wright - Peak flow meter full range	Pièce	-	-	2	2
Mini Wright - Peak flow meter low range	Pièce	-	-	2	2
Spiro ball - appareil d'incitation respiratoire en plastique	Pièce	-	-	5	5

Annexe 1 : Description des équipements pour consultation MPR et Kinésithérapie	Unité	Quantité			
		Cabinet privé	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 2^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Flutter - petit instrument à pression expiratoire positive à effet vibratoire	Pièce	-	-	4	4
Threshold PEP - Entraîneur du seuil expiratoire réglable suivant le résultat personnel	Pièce	-	-	4	4
Threshold IMT - Entraîneur du seuil inspiratoire, réglable suivant le résultat personnel	Pièce	-	-	4	4
Appareil aérosol fonctionnel avec accessoires adaptées	Pièce	-	-	2	2

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
1. Bureau du responsable orthoprothésiste				
Bureau avec trois tiroirs	Pièce		1	1
Chaise pivotante	Pièce		1	1
Chaise pour visiteur, avec accoudoir et dossier rembourré, revêtement en similicuir	Pièce		2	2
Machine Ordinateur du bureau	Pièce		1	1
Machine imprimante	Pièce		1	1
Connexion internet	Unité		1	1
Poubelle en plastique	Pièce		1	1
Armoire métallique de classement	Pièce		1	1
Armoire a plusieurs tiroirs pour documents des rapports	Pièce		1	1
Lavabo	Pièce		1	1
2. Salle d'attente				
Banc garni en bois pour patient (pied métallique)	Pièce		3	5
Tables en bois (pieds métallique)	Pièce		3	3
Poste téléviseur	Pièce			1
Poubelle	Pièce		1	1
Chaise roulante	Pièce		1	1
Montre à suspendre	Pièce		1	1
Ventilation	Pièce		2	2
3. Salle de moulage				
Table d'examen (table d'évaluation) pour patient	Pièce		1	1
Pèse-personne	Pièce		1	1
Tabouret tournant pour technicien (métallique)	Pièce		1	1
Chaise plastique pour patient	Pièce		1	1
Chaise pour accompagnant	Pièce		1	1
Chaise d'auscultation (métallique)	Pièce		1	1
Armoire de rangement métallique	Pièce		1	1
Porte manteau patère mural à 8 crochets en bois	Pièce		2	2
Poubelle en plastique	Pièce		1	1
Bassin en acier	Pièce		2	2
collecteur de plâtre liquide (en plastique)	Pièce		1	1
Cadre de support modulaire avec extenseur	pièce			1
4. Cabine de douche pour patient intégré dans la salle de moulage				
Siege douche pour handicapé	Pièce		1	1

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Lavabo	Pièce		1	1
Chaise en plastique à accoudoir pour la douche	Pièce		1	1
Appui mural pour siège douche	Pièce		2	2
Porte menton	Pièce		1	1
Porte serviette suspendu	Pièce		1	1
5. Toilette pour Handicapé intégré dans la salle de moulage				
WC pour patient	Pièce		2	2
Poignet d'appui rabattable pour toilette	Pièce		1	1
Appui mural	Pièce		2	2
6. Salle de rectification des Plâtres				
Table pour rectification des positifs	Pièce		1	1
Caillebotis	Pièce		4	12
Étau a tuyau, pour tuyau, base, 185X205mm	Pièce		4	4
Poubelle	Pièce		1	1
Cuve plastique ou bois pour sable	Pièce		1	1
Étagère métallique de rangement	Pièce		1	1
Scie à plâtre électrique	pièce		2	1
Scie à plâtre pneumatique	Pièce		1	1
Marteau Burineur Pneumatique	Pièce		1	1
Marteau rivoir 500	Pièce		1	1
Marteau rivoir 300	Pièce		2	1
Plane	Pièce		2	2
Couteau a plâtre	Pièce		5	2
Support pour râpe Surform et râpe surform demi ronde	Pièce		5	5
Râpe surform standard	Pièce		5	5
Râpe Surform rond	Pièce		4	5
Brosse métallique	Pièce		4	4
Bol à plâtre, diam.7/12cm : 0.50L	Pièce		4	4
Spatule à plâtre	Pièce		1	4
Cadre d'alignement	Pièce		2	1
Régllette en acier, flexible grad=500mm	Pièce		1	2
Pied à coulisse au 1/20mm à mâchoires longues 90mm, avec Étui et mesures int.	Pièce		2	1
Pied à coulisse mesure ML transe fémorale	Pièce		2	2
Diamètre (pied à coulisse des mesures ergonométrique)	Pièce		2	2
Fil à plomb	Pièce		1	2

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Calibre à lecture directe, pour medico-latéral-antéro-post mesure	Pièce		1	1
Appareil pour mesurer le contour interne	Pièce		1	1
Niveau d'eau	Pièce		1	1
Cage à outil commun	Pièce			1
7. Salle de thermoformage				
Four à polypropylène	Pièce		1	1
Support métallique pour four	Pièce		1	1
Bac chauffant pour thermoplastique basse température	Pièce		1	1
Appareil à rilsaniser	Pièce		1	1
Établi de travail	Pièce		1	1
Agrafeuse pour agrafes No4	Pièce		1	1
Poubelle	Pièce		1	1
Étagère métallique pour plaque, (4 rayons) Dimension : IXHP=2300X2500X1100MM	pièce		1	1
Armoire de rangement métallique, tôle d'acier avec porte à 2 battants, 4 plateaux, Dimension : lxH =950x1950mm	pièce		10	1
Gant de protection contre la chaleur, isotherme	Paire		1	10
Boite à talc	Pièce		1	1
Pompe à vide	pièce		1	1
Tuyau d'aspiration	Pièce		1	1
Appareil à rilsaniser	pièce		1	1
Étau d'établi, mâchoires 140mm, ouverture max 180mm	Pièce		1	1
Base pivotante	pièce		1	1
kit pour dispositif d'un cadre de thermoformage sous vide sans soudure	pièce		1	1
Soudeur à air chaud'' TRIAC S'' et kit : 230V/1600W	pièce			1
8. Salle de lamination				
Établi pour résine	pièce		1	1
Climatiseur	pièce		1	1
Appareil à dépression	pièce		1	1
Ventilateur aspirant	pièce		1	1
Balance	Pièce		1	1
Extracteur avec canal d'évacuation pour aspiration du poste collage	pièce		1	1
Bras d'aspiration	pièce			1
Hotte aspirante de table	Pièce			1
Carter d'aspiration des fibres	pièce		1	1
Bras d'aspiration, montage latérale	pièce			1
Fer à souder les films	pièce			1

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Planchettes pour souder les films	pièce		1	1
Soudeur a air chaud'' TRIAC S'' et kit : 230V/1600W	pièce			1
Boite pour talc	pièce		1	1
Étau, d'Établi, mâchoires parallèles 140mm : ouverture max. 180mm	pièce			1
Armoire de rangement, tôles réglables en hauteur, d'acier porte à 2 battants, 4 tablettes. Dim. lxH : 950x1950mm	pièce		1	1
Base pivotante	pièce			1
Pinces	pièces			5
9. Salle de montage				
Établi de travail pour chaque Orthoprothésiste	pièce		1	1
Cage à Outil pour chaque Orthoprothésiste	pièce		1	1
Table de travail commun	pièce		1	1
Boite de secours	pièce		1	1
Kit d'Outillage pour chaque cage d'orthoprothésiste	Pièce		1	1
Kit d'outillage de la cage commune	pièce		1	1
Machine à insérer le cylindre concave sur pied	pièce		1	1
Contenu du Kit d'Outillage d'un Orthoprothésiste				
Clé à molette, ouverture gradue jusqu'à 24mm : L150mm	pièce		1	1
Mètre pliant graduation millimétrique, longueur 2000mm	pièce		1	1
Mètre ruban équerre d'atelier 90	pièce		1	1
Mètre ruban tailleur flexible 1,5m	pièce		1	1
Pied à coulisse au1/50mm pour mesure int. Et ext.	pièce		1	1
Compas de précision : ouverture 160mm	pièce		1	1
Pointe à tracer embouts durs, chrome-vanadium : L. 250mm	pièce		1	1
tournevis plat no 1 : 3.5mmx75mm	pièce		1	1
tournevis plat no3 : 5.5mmx100mm	pièce		1	1
tournevis plat no5 : 8mmx200mm	pièce		1	1
tournevis plat no7 : 12mmx200mm	pièce		1	1
tournevis plat : 9x150mm, L.260mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no 0x50mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no1x75mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no2x100mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no3x150mm	pièce		1	1
Jeu d'embout tournevis plat et cruciforme pour perceuse : 31 pièces	boite		1	1
Clés tournevis à canon no 5.5 pour écrou M3 : 3mm	pièce		1	1
Jeu de clés, type imbus (six pans), embouts sphériques avec support plastique 1.5 à 10mm	pièce		1	1

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Clé à fourche, double set no 13mm	pièce		1	1
Clé à fourche, double set no 17mm	pièce		1	1
Pince universelle L=160mm	pièce		1	1
Pince coupante de côté L=160	pièce			1
Pince allongée : L=200mm	pièce		1	1
Pince étau universelle, 40mm : L=250mm	pièce		1	1
Marteau en caoutchouc, diam. 65mm 520g	pièce		1	1
Couteau universel, lame rétractable interchangeable, manche plastique : L=165mm	pièce		1	1
Couteau à cuir "Tina", droit : L=230mm	pièce		1	1
Ciseau de tailleur L=210mm	pièce		1	1
Kit contre bouterolle, acier, rivet diamantés : diam.2 a 6mm	jeu		1	1
Kit contre bouterolle, acier, rivet diamantés : diam.2 a 6mm	jeu		1	1
Pointeau et Burin, D.2, 3, 4, 5, 6,8mm	jeu		1	1
Scie à métaux, poignée de protection	pièce		1	1
Goniomètre	pièce		1	1
Forets, HSS, 19pieces : 1a10mm incrément de 0.5mm	Jeu		1	1
Lime plate coupe batarde, avec manche : L. 200mm	jeu		1	1
Lime demi-ronde coupe batarde, avec manche : L.200mm	pièce		1	1
Lime ronde coupe batarde, avec manche : L.200mm	Pièce		1	1
Marteau standard 200g	pièce		1	1
Marteau standard 300g	pièce		1	1
Lunette de protection en plastique rigide lavable, protection frontale et latérale	pièce		1	1
Balayette pour établie, L : 42cm	pièce		1	1
Fil à plomb	pièce		1	1
Étau d'établie, mâchoires parallèles 140mm : ouverture max. 180mm	pièce		1	1
Kit d'outillage de la cage commune dans l'atelier de montage				
Pince étau universelle, 40mm : L=250mm	pièces		5	5
Scie égoïne	pièce		1	1
Clé a douille 4pan	pièce		2	2
Clé a douille six pans	pièce		2	2
Marteau standard 500g	pièce		2	2
Marteau standard 1500g	pièces		2	2
Marteau (bille), acier, manche en bois : 300g	pièces		2	2
Cisaille a tôle à droite, longueur des lames 45mm : L=250mm	Pièce		1	1
Emporte-pièces revolver, avec 6 embouts : 2a4.5mm	Pièce		1	1

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Emporte-pièces : diam.2	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.3	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.4	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.5	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.6	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.8	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.10	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.12	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.15	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.20	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.15	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.20	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.30	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.40	Pièce		1	1
Tenaille russe a forte démultiplication : L=180mm	pièce		1	1
Pierre à aiguiser, grain fin moyen : 200x50x25mm	pièce		1	1
Pince double action, coupante : L=180mm	pièce		1	1
Pince multiple, standard, ouverture max. 52mm : L=250mm	pièces		1	1
Réglette en acier, flexible, grad=300mm: graduation =0.5mm et 1mm	pièces		2	2
Réglette en acier, flexible, grad=500mm : 1graduation=1mm	pièces		2	2
Pince à riveter les rivets pop	pièce		1	1
Niveau à bulle, aluminium, vertical-horizontale, standard : 400mm	pièces		2	2
Set de lime 6 pcs : L=100mm	Jeu		1	1
Coupe tube, pour tube en acier : 1/8"à2"	pièce		1	1
Jeu de trois foret conique, HSS : diam.3-32mm	jeu		1	1
Fraise à chanfreiner, HSS, angle90o : diam.10.4mm/M5	jeu		1	1
Fraise à chanfreiner, HSS, angle90o : diam.12.4mm/M6	jeu		1	1
Foret tonnelier (15pieces), diam :10,12,14,16,18,20,22,24,25,26,28,30,32,35 et 40mm	jeu		1	1
Outil d'ébavurage, lame interchangeable, manche en plastique	pièce		2	2
Lettre à frapper, 26 lettres, 6 mm d haut, plus le "point"	jeu		1	1
Chiffre à frapper, 0 à 9, hauteur 6mm	Jeu		1	1
Bosses métallique, pour nettoyage des limes, largeur, largeur=40mm	pièces		2	2
Fer à cintrer les orthèses : 500mm	pièces		2	2
Griffe à dégauchir 4-6mm	pièces		5	5
Griffe à dégauchir 7-9mm	pièces		5	5

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Fer à rivet, acier, Long : 675mm	pièce		1	1
Clé à fourche, réglable, pour écrous a 2 trous, avec manche en bois, L=240mm	pièce		1	1
Enclume en plomb	pièce		4	4
Etau à main, pour maintien des petites pièces : L=120mm, capacité max.22mm, largeurs des mors 40mm	pièces		4	4
Enclume en acier coulé	pièces		3	3
Serre joints à valet et mors en fonte malléable, rail profile en acier, manche en bois	pièces		2	2
Récipient à colle	pièces		2	2
Pinceau pour récipient a colle	pièces		2	2
Perceuse visseuse à main ACCU, sana fil : 14,4V2.0Ah (accessoires compris)	pièce		1	1
Perceuse à main, à percussion ; 2 vitesses, mandrins 1,5-13mm : 230V/750W	pièce		1	1
Scie sauteuse : 230V/705W	pièce		1	1
Soudeur à air chaud "TRIAC S" et kit : 230V/1600W	pièce		1	1
Douille, métrique : 10a 30mm	jeu		-	1
Miroir à souder : 230V/900W	pièce		1	1
10. Salle de soudure				
Extracteur et bras d'aspiration flexible	Pièce		1	1
Poste de soudure électrique	pièce	1	1	1
Enclume	pièce	1	1	1
Table à souder	pièce		1	1
Gants de manutention en cuir : Taille 10	Paires		3	3
Lunette de protection en plastique rigide, protection frontale et latérale	Pièces		3	3
Tabouret en bois ou en plastique	pièces		2	2
Cage a outil	pièce		1	1
Cisaille à levier à bras	pièce		1	1
Jeu de tarauds et filières, a main, jeu de tarauds de chaque taille, M3aM12			1	
Établi de travail	Pièce			1
Armoire à outil	Pièce		1	1
Meuleuse d'angle, disque diametre230mm :230V/2100W	Pièce		1	1
Masque de soudeur	Pièce		1	1
Marteau à piquer	Pièce		1	1
Taraud et filières, à main, jeu de chaque taille, M3 a M12	jeu			1
Tablier de soudeur			1	
11. cabine d'essayage				
Lit d'auscultation	Pièce		3	3
Barre parallèle	Pièce		1	1

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Miroir	Pièce		1	1
Pèse-personne	Pièces		2	2
Chaise pour patient	Pièce		1	1
Chaise pour orthoprothésiste	Pièce		1	1
Banc pour accompagnants	Pièce		1	1
Table	pièce		1	1
Tapis de marche	pièce		1	1
Armoire de rangement	pièce		1	1
Canne anglaise	paire		1	1
Béquille axillaire	paire		1	1
Chaise roulante	pièce		1	1
Planche anatomique	Pièces		4	4
Planches de compensation : 6 pièces=5, 10, 15, 20,25 et 30mm d'épaisseur, format 320x150mm	Jeu		2	2
Niveau pelvien	Pièce		1	1
12. Stock				
Armoire haute, en tôle d'acier, porte a 2 battants, 4tablettes réglables en hauteur, Dimension : lxH950X1950mm	Pièces		2	2
Étagère métallique pour outillage, 5 rayons, lxLxH : 510x230x200mm	Pièces			5
Étagère métallique pour outillage Étagère métallique pour plaque, (4 rayons) Dimension : lxHxP=2300X2500X1100MM			3	
Étagère métallique pour plaque,	Pièce		1	1
Étagère métallique pour consommables Étagère métallique pour plaque, (4 rayons) Dimension : lxHxP=2300X2500X1100MM			3	
Étagère métallique pour consommables, 5 rayons, lxLxH : 510x230x200mm	Pièce			3
Armoire-magasin en tôle d'acier avec 11 plateaux, porte à 2 battants, 36 bacs en polyéthylène Dimension : IHP : 140X130X200MM	Pièces		1	1
Bureau pour gestionnaire stock : 2 blocs-tiroirs. (mélique ou en bois)	Pièces		1	1
poste d'ordinateur pour gestion du stock	Pièce		1	1
Imprimante	Pièce		1	1
Poubelle en plastique	Pièce		1	1
Chaise tournante avec roulette	Pièce		1	1
Palette en bois	Pièces		4	4
Climatisation	Pièce		1	1
Échelle métallique	Pièce		1	1
Charriots à quatre roulettes	Pièce		1	1
13. Toilette (WC) pour le personnel				

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
WC siège	Pièce		2	2
Appui mural	Pièce		2	2
Lavabo	Pièce		2	2
14. Salle de cordonnier				
Établi de travail	Pièce		1	1
Machine à coudre de cordonnier	Pièce		1	1
Machine à coudre a point zig zag	Pièce		1	1
Armoire de rangement	Pièce		1	1
Griffe à botte	Pièce		1	1
Table de tailleur	Pièce		1	1
Chaise tournante	Pièce		2	2
Cage a outil pour cordonnier	Pièce		1	1
Étau avec base pivotante	Pièce		1	1
Aiguille pour cordonnier	Pièce		10	10
Pied de travail avec sept formes différentes réglable en hauteur jusqu'à 930mm, pour travailler assis ou debout	Pièce		1	1
Machine à œillets revolver	Pièce		1	1
Élargisseur de bottes, double, complet avec écarteurs du bout	Pièce		1	1
Machine à sertir les embouts de lacets	Pièce		1	1
Pince à presser les trépointes	Pièces		2	2
Couteau de cordonnier	Pièces		2	2
Marteau de cordonnier	Pièces		2	2
Tenaille de cordonnier	Pièce		1	1
Pince de montage, courbée, ouverture 17, long.200mm	Pièce		1	1
Pince de montage Tuttlinger, ouverture 9,5mm, long. 200mm	Pièce		1	1
Pince à douillon	Pièce		1	1
Pince emporte-pièces	Pièce		1	1
15. Salle des machines				
Porte outil, pour fraise et meule avec plateau pour fixation murale, mesure : LxHxP= 420x355x100mm	Pièce		1	2
Ponceuse orbitale 2 vitesses ; disque diam. 350mm+arbre long : 400 V/1700W	Pièce		1	2
Ponceuse a bande abrasive, 2 vitesses, arbre long conique : 400/1700W	Pièce		1	1
Ponceuse a bande abrasive large, 2 vitesses : 400/3000W	Pièce		1	1
Ponceuse double sur pied avec deux meules au corindon de grains différents	Pièce		1	1
Perceuse sur colonne avec mandrin rapide, Diam. 3a 16mm : 400V/550W	Pièce		1	1
Bras de perçage	Pièce		-	1
Étau pour perceuse a colonne	Pièce		1	1

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Scie à ruban	Pièce		2	1
Aspirateur à poussière	Pièce		1	3
Kit pour aspirateur a poussière	Pièces		-	1
Table métallique, Dimension : 750x750x750mm	Pièce		-	1
Protection pour oreille	Pièce		1	5
Gant de manutention en cuir	Paires		1	4
Compresseur air, 500Lts/min, bars réservoir 100l : 400V/3000W	Pièce		2	1
Kit des raccords et tuyau d'air comprimé	Pièce		2	1
Fraise râpe : M16, H 85mm, diam50mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16, H60mm, diam 50mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16, H70mm, diam 30mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16, H40mm, diam 36mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16,	Pièce		3	2
Fraise hélicoïdale, M16	Pièce		6	2
Cylindre à émeri en mousse à peau intégré avec trou conique : diam. Ext. 72,5mm	Pièce		2	3
Manchon abrasif cylindrique : largeur 190mm	Pièce		2	6
Rouleau à poncer, longueur 100mm : diam90mm	Pièce		-	2
Rouleau à poncer, longueur 100mm : diam60mm	Pièce			2
Roue en fil d'acier, largeur 30mm : diam.150mm			2	
Roue en fil d'acier, largeur 30mm : diam.150mm	Pièce			2
Roue à polir, largeur 30mm diam : 150mm	Pièce			2
Meule cylindrique avec caoutchouc de serrage, Long=45mm ; diam.=25mm	Pièce			2
Meule émeri-toile	Pièce		2	2
Clé à ergot, réglable	Pièce		2	2
Meule conique en feutre sans collage, avec douille taraudée en matière comprimé.	Pièce		2	2
16. Vestiaire personnel soignant hommes				
Bloc de 8 casiers vestiaires à 2 niveaux de 4 casiers	Pièce		1	1
17. Vestiaire personnel soignant femmes				
Bloc de 8 casier vestiaire 2 niveaux de 4 casier chacun	Pièce		1	1
18. Bureau accueil – secrétariat				
Bureau simple - 3 tiroirs - Recouvert en synthétique	Pièce		1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce		3	3
Armoire basse - 2 rayonnages fermée	Pièce		1	1
Étagère suspendue au mur - 3 niveaux rangement	Pièce		1	1
Tabouret à tête ronde	Pièce		2	2

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Quantité		
		Structure de 1 ^{ère} réf.	Structure de 2 ^{ème} réf.	Structure de réf. Nat.
Plan de travail en "L "	Pièce		1	1
Pèse personne - toise	Pièce			1
19. Salle de repos du personnel				
Table en bois	Pièce		1	1
tabouret à tête ronde	Pièce		1	1
Armoire suspendu - 2 niveaux rangement - 3 portes	Pièce		1	1
20. Parcours de marche				
Barre parallèle	pièces		1	1
Escalier a armature métallique	pièce		1	1
Tribune d'essai ave pente et escalier	pièces		1	1
Double échelle	pièce		1	1
21. Salle de Consultation				
Table d'examen standard – avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce		1	1
tabouret à tête cylindrique	Pièce		2	2
Coussin cylindrique	Pièce		1	1
Coussin rectangulaire	Pièce		1	1
Bureau simple en cyprès - 3 tiroirs	Pièce		1	1
escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen	Pièce		1	1
Armoire suspendue - 2 niveaux - 2 portes	Pièce		1	1
négatoscope	Pièce		1	1
Chaise matelassée importée	Pièce		2	2

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Agrafe, M12		X	X
-Aiguille de machine à coudre		X	X
-Adaptateur			X
-Adaptateur à vis		X	X
-Adaptateur double, 32mm		X	X
-Adaptateur double, 45mm		X	X
-Adaptateur double, 60mm		X	X
-Adaptateur double ,75mm		X	X
-Adaptateur de pied sac, enfant		X	X
-Adaptateur de pied sac, adulte		X	X
-Adaptateur tubulaire, 160mm		X	X
-Adaptateur tubulaire, 220mm		X	X
-Adaptateur tubulaire, 310mm		X	X
-Adaptateur tubulaire, 420mm		X	X
-Ancre à couler		X	X
-Ancre à couler avec adaptateur de rotation		X	X
-Articulation de genou modulaire titane		X	X
-Articulation de genou modulaire multi axiale		X	X
-Articulation de genou modulaire mono axial		X	X
-Articulation de genou modulaire a frein mono axiale		X	X
-Articulation de hanche modulaire		X	X
-Aquafit 600x900x3.2mm		X	X
-Bande		X	X
-crampons, branches, 25mm, boucle		X	X
-Bande crampon branches, 25mm, adhésif		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, boucle		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, adhésif		X	X
-Bande crampon, beige 50mm, boucle		X	X
-Bande crampon, beige 50mm, adhésif		X	X
-Bande crampon beige ,30mm, boucle		X	X
-Bande crampon, 30mm, adhésif		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, A		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, B		X	X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Bande crampon noir, 38mm, A		X	X
-Bande crampon noir, 38mm, B		X	X
-Bande crampon noir, 50mm, A		X	X
-Bande crampon noir, 50mm, B		X	X
-Bas de femme		X	X
-Bande élastique 12cmx5m			X
-Bande élastique 15cmx5m		X	X
-Bande élastique 10cmx5m		X	X
-Bande plâtrées 10cm		X	X
-Bande plâtrées 15cm		X	X
-Bande plâtrées 20cm		X	X
-Boucle de renvoi en fer nickel 16mm			X
-Boucle de renvoi en fer nickel 20mm		X	X
-Boucle, 25mm		X	X
-Boucle 40mm		X	X
-Bleu de méthylène		X	X
-Boulon m10		X	X
-Cache autocollant			X
-Caoutchouc semelle		X	X
-Caoutchouc pour les embouts		X	X
-Cuir box		X	X
-Cuir de doublure		X	X
-Cosmétique bas en perlon		X	X
-Cosmétique bas en perlon		X	X
-Colle loctite		X	X
-Colle siemapren			X
-Colle normale		X	X
-Clous bleutée		X	X
-Crayon bleu indélébile de marquage		X	X
-Crayon rouge indélébile de marquage		X	X
-Disque à meuler pour touret grain 60		X	X
-Disque à meuler pour touret grain 36		X	X
-Disque abrasif grain 40		X	X
-Disque abrasif autocollant grain 24		X	X
-Disque abrasif autocollant grain 60		X	X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Dissolvant		X	X
-Douille m8		X	X
-Douille m10		X	X
-Erou hex m10		X	X
-Erou conique m4x12		X	X
-Erou conique m3x10		X	X
-Eroum3x20mm		X	X
-Erou hex m6		X	X
-Embouts pour les cannes		X	X
-Ficelle maçon nylon jaune			X
-Fil à souder en pph terra, rouleau 5kg		X	X
-Fil à coudre		X	X
-Foret hélicoïdal 3mm		X	X
-Foret hélicoïdal 3,2m		X	X
-Foret hélicoïdal 4mm		X	X
-Foret hélicoïdal 4,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 5,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 6mm		X	X
-Foret hélicoïdal 6.5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 7mm		X	X
-Foret hélicoïdal 7,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 8mm		X	X
-Foret hélicoïdal 8,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 9mm		X	X
-Foret hélicoïdal 9,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 10mm		X	X
-Foret hélicoïdal 10,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 11mm		X	X
-Foret hélicoïdal 11,5mm		X	X
-Foret hélicoïdal 12		X	X
-Foret hélicoïdal 12,5mm			X
-Foret hélicoïdal 13mm			X
-Foret hélicoïdal 13,5mm			X
-Foret hélicoïdal 14mm			X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Foret hélicoïdal 14,5mm			X
-Foret hélicoïdal 15mm			X
-Foret hélicoïdal 15,5mm			X
-Foret hélicoïdal 16mm			X
-Foureau abrasif conique		X	X
-Foureau abrasif G5o pour o604075-2oo		X	X
-Foureau abrasif conique G80 pour o604075-2oo		X	X
-Fraise à chanfreiner HSS, angle 90°		X	X
-Gant de protection contre la chaleur		X	X
-Gant de protection pour cuir		X	X
-Genou, terra adultes verrou gauche et droit		X	X
-Genou, terra enfant verrou gauche et droit		X	X
-Graisse motorex 190		X	X
-Huile coupe			X
-Huile hydro 1l		X	X
-Huile spécial ,25l		X	X
-Huile de machine à coudre		X	X
-Jeu de mèche, set de 19pcs		X	X
-Jeu de mèche, set 19pcs		X	X
-Lame pour plastique de scie à ruban PROMAC 2114		X	X
-Lame pour plastique scie à ruban PROMAC 2113		X	X
-Lame de rechange ronde		X	X
-Lame de rechange mi ronde		X	X
-Lame de rechange plate		X	X
-Lame de scie sauteuse		X	X
-Lame BI-METAL			X
-Lame de scie oscillante		X	X
-Main gauche, homme, terra			X
-Main droit, homme			X
-Main gauche, femme, terra			X
-Main droit, femme, terra			X
-Module d'alignement Trans fémorale, enfant		X	X
-Module d'alignement Trans-fémoral adulte		X	X
-Module d'alignement Trans-tibial, enfant		X	X
-Module d'alignement transe-tibial adultes		X	X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Mousse eva 3mm		X	X
-Mousse eva 6mm		X	X
-Mousse eva 12mm		X	X
-Mousse pour BK		X	X
-Mousse pour AK		X	X
-Mousse pour compensation		X	X
-Micro liège, 4mm		X	X
-Micro liège, 6mm		X	X
-Micro liège, 10mm		X	X
-Orfit			X
-Montant articulé de hanche		X	X
-Montant articulé de genou		X	X
-Montant a axe déporté pour adultes		X	X
-Montant a axe déporté pour enfant		X	X
-Montant articulé a verrou coulissant pour enfant		X	X
- Montant articulé a verrou coulissant adultes		X	X
-Montant à verrou suisse pour Enfant		X	X
-Montant a verrou Suisse pour adulte		X	X
-Passant rectangulaire, 30mm		X	X
-Passant rectangulaire, 35mm		X	X
-Passant rectangulaire, 25mm		X	X
-Passant rectangulaire, 40mm		X	X
-Passant rectangulaire noir 50mm		X	X
-Pied terra, taille 28, gauche		X	X
-Pied terra taille 28, droit		X	X
-Pied terra taille 27, gauche		X	X
-Pied terra taille 27droit		X	X
-Pied terra taille26, gauche		X	X
-Pied terra taille 26, droit		X	X
-Pied terra taille 25, gauche		X	X
-Pied terra taille 25, droit		X	X
-Pied terra taille 24, gauche		X	X
-Pied terra taille 24, droit		X	X
-Pied terra taille 23, gauche		X	X
-Pied terre taille 23 droit		X	X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Pied terra taille22, gauche		X	X
-Pied terra taille 22, droit		X	X
-Pied terra taille21, gauche		X	X
-Pied terra taille 21, droit		X	X
-Pied terra taille 19, gauche		X	X
-Pied terra taille 19 droite		X	X
-Pied terra taille 18 gauche		X	X
-Pied terra taille18 droit		X	X
-Pied terra taille 17, gauche		X	X
-Pied terra taille 17droit		X	X
-Pied terra taille 15gauche		X	X
-Pied terra taille 15 droit		X	X
-Pied moignon long, taille 28, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 28, droit		X	X
-Pied moignon long terra taille 27, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 27, droit		X	X
-Pied moignon long taille 26, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 26, droit		X	X
-Pied moignon long taille, 25 gauches		X	X
-Pied moignon long taille, 25droit		X	X
-Pied moignon long taille 24, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 23, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 23 droits		X	X
-Pied moignon long taille 22gauche		X	X
-Pied moignon long taille 22 droits		X	X
-Pied moignon long 21, gauche		X	X
-Pied moignon long 21 droit		X	X
-Pied moignon long 19, gauche		X	X
-Pied moignon long 19, droit		X	X
-Pied moignon long 17, gauche		X	X
-Pied moignon long droit		X	X
-Pied articulation cheville, enfant outil		X	X
-Pied articulation cheville enfant outil		X	X
-Polypropylène 3MM		X	X
-Polypropylène 4mm		X	X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Polypropylène 5mm		X	X
-PVC ,115MM		X	X
-PVC, 125MM		X	X
-Résine à laminer		-	X
-Durcisseur en pate		-	X
-Durcisseur pour résine en poudre		-	X
-Durcisseur B-compo		-	X
-Mousse dure H200		-	X
-Mousse dure H200		-	X
-Colorant marron		-	X
-Résine à sceller		-	X
-Planchette pour souder les films		-	X
-Fer à souder les films		X	X
-Boite pour talc		X	X
-Film pour lamination		-	X
-fibre de carbone		-	X
-Poudre Plâtre de paris		X	X
-Rappel modulaire		X	X
-Rivet pope		X	X
-Rivet tubulaire 8mmx		X	X
-Rivet tubulaire 13mmx12mm		X	X
-Rivet tubulaire 14mm			X
-Rivet en cuivre diam 4mm		X	X
-Rivet en cuivrediam3x20mm		X	X
-Rivet en acier4mm		X	X
-Rondelles plate acier 44x15x3mm		X	X
-Rondelles plate acier 1ox25x2mm		X	X
-Rondelles d'assemblage pour moignon long M8		X	X
-Rondelles d'assemblage pour TT moignon long M1o		X	X
-Rouleau bande abrasif grain 40, l=100mm		X	X
-Rouleau bande abrasif grain 8o, l=100mm			X
-Rouleau bande abrasif 120, l=1o0mm		X	X
-Rouleau de téflon		X	X
-Film fraîcheur		X	X
-Sangle pour prothèse, 25mm, écru,		X	X

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de 1^{ère} réf.	Structure de Réf. Nat.
-Sangle élastique beige avec ligne Blanche		X	X
-Sangle pour prothèse 25mm		X	X
-Sangle pour prothèse 40mm		X	X
-Sangle pour prothèse 50mm		X	X
-Scotch		X	X
-Talc en poudre		X	X
-Tricot tubulaire 60mm		X	X
-Tricot tubulaire 80mm		X	X
-Tricot tubulaire 100mm'		X	X
-Tricot tubulaire 120mm			X
-Tricot tubulaire 150		X	X
-Tricot tubulaire 300mm			X
-Tuyau PVC renforcé		X	X
-Vaseline		X	X
-Valve		X	X
-Verre de rechange		X	X
-Vis de fixation scie oscillante		X	X
-Vis tête fraise M3X20MM		X	X
-VIS TETE Hexagonal M10X80MM		X	X
-Vis hexagonal M6X90MM		X	X
-Vis tête bombée M4X10		X	X
-VIS TETE BOMBE M3X8		X	X
-Vis hexagonal M10mmx10mm		X	X
-Vis M10X90MM		X	X
-Vis M8x80mm		X	X
-Vis hexagonal M10X60MM		X	X
-Disque à couper		X	X
-Disque à meuler		X	X
-Brosse à peindre		X	X
-Fer à béton de 6mm		X	X
-Électrode 2,5mm		X	X
-Lame de scie		X	X
-Peintures antirouille		X	X
-Vis M6		X	X
-ErouM6		X	X

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la *qualité technique* des services de kinésithérapie – Hôpital de 1^{ère} référence

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Hôpital de 1^{ère} référence					
		Service de kinésithérapie de l'Hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1		Locaux disponibles - Service de Kinésithérapie (total 25 Pts)			
1.1	1	Salle de soins avec rampe d'accès, de 50 m2 minimum accessible aux fauteuils roulants (porte large)		10	
1.2	1	Bureau du responsable kinésithérapeute ou du médecin superviseur - 10 m2		5	
1.3	1	Bloc Toilettes-vestiaire adaptés aux fauteuils roulants - 8 m2		5	
1.4	1	Zone d'attente couverte 10 m2		5	
Total Locaux disponibles				25	
2		Equipements (30 pts)			
2.1		Equipements du bureau de consultation - salle de traitement individuel (5 pts)			
2.1.1	1	Armoire à rangement de documents et de matériel fermée à clé		0,25	
2.1.2	1	Bureau simple		1	
2.1.3	3	Chaises (1 pour le responsable - 2 pour les visiteurs)		0,5	
2.1.4	1	Table d'examen et de traitement standard - avec dossier réglable – matelassée et recouverte simili cuir		1,25	
2.1.5	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,25	
2.1.6	1	Coussin rectangulaire recouvert simili cuir		0,25	
2.1.7	2	Tabouret ou chaise		0,5	
2.1.8	1	Escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen		0,25	
2.1.9	1	Pèse-personne		0,5	
2.1.10	1	Porte manteau		0,25	
Total Bureau de consultation – salle de traitement individuel				5	
2.2		Equipement de la zone d'attente couverte (0,5 pts)			
2.2.1	1	Siège d'attente - salle de longueur 3 m		0,5	

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Hôpital de 1ère référence					
		Service de kinésithérapie de l'Hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note maximale	Note obtenue
Total Zone d'attente couverte				0,5	
2.3		Equipements de la grande salle de kinésithérapie			
2.3.1		Mobilier de bureau et de rangement – salle de kinésithérapie (2pt)			
2.3.1.1	1	Armoire à rangement de matériel fermée à clé		0,5	
2.3.1.2	1	Bureau simple		0,5	
2.3.1.3	3	Chaises standards		0,5	
2.3.1.4	1	Tableau synoptique à étiquettes pour planning traitements		0,5	
Total Mobilier de bureau et de rangement – grande salle de kinésithérapie				2	
2.3.2		Mobilier - Equipements de soins (11,5 pts)			
2.3.2.1	6	Tabouret ou chaise		0,5	
2.3.2.2	3	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		2,4	
2.3.2.3	1	Plan de Bobath		1,3	
2.3.2.4	1	Espalier		0,4	
2.3.2.5	1	Banc suédois 2,5 m		0,2	
2.3.2.6	1	Support pour appareil d'électrothérapie		0,1	
2.3.2.7	1	Escalier d'exercices		0,3	
2.3.2.8	1	Plan incliné		0,2	
2.3.2.9	1	Cage de pouliothérapie		1,5	
2.3.2.10	1	paire de barres parallèles		1,2	
2.3.2.11	1	Miroir orthopédique		0,5	
2.3.2.12	1	Plateau d'équilibre rond		0,1	
2.3.2.13	1	Plateau d'équilibre rectangulaire		0,1	
Accessoires de pouliothérapie					
2.3.2.14	8	Poulies		0,5	
2.3.2.15	2	Soulier quadriceps en simili cuir		0,2	
2.3.2.16	12 m	Corde tressée		0,1	
2.3.2.17	4	Ailingues		0,1	
2.3.2.18	10	Crochet en S		0,1	
2.3.2.19	2	Sangles pourvues d'au moins deux anneaux		0,1	

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Hôpital de 1ère référence

Service de kinésithérapie de l'Hôpital de					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note maximale	Note obtenue
2.3.2.20	2	Poignées à 1 œillet		0,1	
2.3.2.21	1	Collier de Sayre avec fléau.		0,5	
2.3.2.22	1	Série de 4 poids (3kg, 2kg, 1kg, 0,5 kg)		0,1	
2.3.2.23	3	Coussin rectangulaire recouvert simili cuir		0,2	
2.3.2.24	3	Coussins cylindrique recouverts simili cuir		0,2	
2.3.2.25	1	Coussins triangulaire recouverts simili cuir		0,1	
2.3.2.26	1	Fauteuil à rééducation du quadriceps		0,2	
2.3.2.27	1	Petit plan incliné anti équin hauteur 9 cm		0,1	
2.3.2.28	1	Plan incliné anti équin - hauteur 18 cm		0,1	
Total Mobilier de soins – grande salle de kinésithérapie				11,5	
2.3.3		Electrothérapie (1,5 pts)			
2.3.3.1	1	Appareil d'électrothérapie fonctionnel avec accessoires adaptés		1,5	
Total Electrothérapie				1,5	
2.3.4		Ultrasonothérapie (0,5 Pt)			
2.3.4.1	1	Appareil d'ultrasonothérapie fonctionnel avec accessoires adaptés		0,5	
Total Ultrasonothérapie				0,5	
2.3.5.		Equipements et Consommables de cryothérapie - thermothérapie (1 pt)			
2.3.5.1	1	Outil de cryothérapie		0,25	
2.3.5.2	1	Outil de thermothérapie		0,25	
2.3.5.3	1	Un petit frigo pour fabriquer de la glace		0,25	
2.3.5.4	1	Une source d'énergie pour la thermothérapie		0,25	
Total Equipements et consommable cryothérapie - thermothérapie				1	
2.3.6		Matériel de diagnostic et de mesure (1 pt)			
2.3.6.1	1	Pèse personne		0,25	
2.3.6.2	1	Tensiomètre		0,2	
2.3.6.3	1	Stéthoscope		0,15	
2.3.6.4	2	Goniomètre transparents de poche		0,35	
2.3.6.5	1	Goniomètre petite articulations		0,05	

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Hôpital de 1ère référence					
		Service de kinésithérapie de l'Hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note maximale	Note obtenue
Total matériel de diagnostic et de mesure				1	
2.3.7		Matériel de rééducation en uro - gynécologie (1 pt)			
2.3.7.1	1	Salle de rééducation périnéale		0,3	
2.3.7.2	1	Système de stérilisation du matériel de rééducation périnéale		0,2	
2.3.7.3	1	Périnéomètre bio feed back pelvien		0,25	
2.3.7.4	2	Sondes vaginales pour périnéomètre avec tube de raccordement		0,25	
Total matériel de rééducation en uro-gynécologie				1	
2.3.8		Matériel de rééducation de la main (1,5 pts)			
2.3.8.1	3	Set de 3 pots de pâte à modeler - soft, médium, strong		0,5	
2.3.8.2	3	Tamis "power web " entraîneur de main - résistance faible -moyenne et dure		0,25	
2.3.8.3	1	Plateau canadien complet avec accessoires		0,5	
2.3.8.4	1	autres matériels		0,25	
Total matériel de rééducation de la main				1,5	
2.3.9		Matériel de rééducation en kinésithérapie respiratoire (1pt)			
2.3.9.1	2	Dispositif d'incitation respiratoire		1	
Total Matériel de rééducation kinésithérapie respiratoire				1	
2.3.10		Matériel divers (3,5 pts)			
2.3.10.1	1	Fauteuil roulants		0,6	
2.3.10.2	1	Tribune de marche avec roue (rollator) ou cadre de marche		0,3	
2.3.10.3	1	Béquilles ou cannes		0,3	
2.3.10.4	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 45 cm.		0,1	
2.3.10.5	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 55 cm.		0,1	
2.3.10.6	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 95 cm		0,1	
2.3.10.7	1	Verticalisateur enfant		1	
2.3.10.8	1	Verticalisateur adulte		1	
Total Matériel de rééducation divers				3,5	
TOTAL EQUIPEMENTS /30 PT				30,0	

Annexe 4 : Grille d'évaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Hôpital de 1ère référence					
		Service de kinésithérapie de l'Hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note maximale	Note obtenue
3.		Ressources humaines (45 pt)			
3.1	3	Kinésithérapeutes, avec au moins un qui soit bac +3 (A1) ;		40	
3.2	1	Aide kiné – entretien des locaux – transport des malades		5	
TOTAL RESSOURCES HUMAINES				45	
TOTAL EQUIPEMENTS				30	
TOTAL LOCAUX DISPONIBLES				25	
TOTAL GENERAL				100	

Annexe 5 : Evaluation de la *qualité technique* des services MPR-Kinésithérapie - hôpital de 2^{ème} référence

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence					
		Service de MPR de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
1		Locaux disponibles - environ 250 m2 (25 Pts)			
1.1	1	Bureau et salle de consultation médecin-chef (9 m2)		2	
1.2	1	Bureau du responsable kinésithérapeute (servant de salle de consultation – traitement individuel kiné) (9m2)		2	
1.3	1	Salle de rééducation en périnéologie (8 m2)		2	
1.4	1	Salle neuro-pédiatrie (20 m2)		3	
1.5	1	Hall d'Accueil - zone d'attente (au moins 20 m2)		1	
1.6	1	Local technique des aides-soignants		0,5	
1.7	1	Bureau Accueil (12 m2)		1	
1.8	1	Salle de réunion (20 m2)		1	
1.9	1	Salle de repos du personnel (10 m2)		0,5	
1.10	1	Vestiaire personnel soignant hommes (5 m2)		0,75	
1.11	1	Vestiaire personnel soignant femmes (5 m2)		0,75	
1.12	1	Vestiaire patients hommes (7,5 m2)		0,75	
1.13	1	Vestiaire patients femmes (7,5 m2)		0,75	
1.14	1	Grande salle de kinésithérapie (100 m2)		8	
1.15	1	Magasin (6 m2)		1	
Total Locaux disponibles				25	
2		MATERIELS ET EQUIPEMENTS (consultation MPR + kinésithérapie) - 30 Pts			
2.1		Matériel et équipements - Salle de Consultation médecin (3 pts)			
2.1.1	1	Armoire à rangement de matériel et documents		0,2	
2.1.2	1	Bureau simple		0,2	
2.1.3	3	Chaises		0,2	
2.1.4	1	Table d'examen et de soins - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		0,8	
2.1.5	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,1	
2.1.6	1	Coussin rectangulaire recouvert similicuir		0,1	
2.1.7	2	Tabouret ou chaises		0,1	

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence					
		Service de MPR de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.1.8	1	Escabeau		0,1	
2.1.9	1	Pèse-personne		0,3	
2.1.10	1	Négatoscope		0,2	
2.1.11	1	Tensiomètre		0,2	
2.1.12	1	Stéthoscope		0,2	
2.1.13	1	Marteau reflexe		0,2	
2.1.14	1	Porte manteau		0,1	
Total Bureau et salle de consultation médecin chef				3	
2.2	Matériel et équipements bureau du kinésithérapeute responsable (consultation – traitement individuel kiné)				
2.2.1	1	Armoire à rangement de matériel et documents		0,2	
2.2.2	1	Table de bureau		0,2	
2.2.3	3	Chaises		0,2	
2.2.4	1	Table d'examen et de soins avec dossier réglable - recouverte similicuir		1	
2.2.5	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,1	
2.2.6	1	Coussin rectangulaire recouvert similicuir		0,1	
2.2.7	2	Tabouret ou chaises		0,2	
2.2.8	1	Escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen		0,1	
2.2.9	1	Pèse-personne		0,3	
2.2.10	1	Porte manteau		0,1	
Total Bureau du responsable kinésithérapeute				2,5	
2.3	Matériel et équipements salle de rééducation en périnéologie (1,25 pts)				
2.3.1.	1	Table d'examen gynécologique - avec étrières		0,8	
2.3.2	1	Tabouret ou chaise		0,3	
2.3.3	2	appareil de biofeedback périnéal		0,5	
2.3.4	1	Porte manteau		0,2	
2.3.5	4	Sondes vaginales pour périnéomètre à écran analogue avec tube de raccordement		0,5	
Total Salle de rééducation en périnéologie				2,3	
2.4	Matériel et équipements - Salle neuro-pédiatrie (1,25 pts)				

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence

Service de MPR de l'hôpital de					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.4.1	1	Bureau simple		0,05	
2.4.2	1	Armoire à rangement de matériel et documents		0,1	
2.4.3	3	Chaises		0,05	
2.4.4	2	Tabourets		0,1	
2.4.5	1	Espalier		0,1	
2.4.6	1	Petit banc		0,1	
2.4.7	1	Banc suédois		0,1	
2.4.8	1	Table de mise en station debout pour enfants jusqu'à 45 kg		0,3	
2.4.9	2	Tapis de sol		0,3	
2.4.10	2	Miroir à fixer au mur à hauteur d'enfant devant les tapis de sol		0,3	
2.4.11	1	Ballon de Bobath PVC épais, diam. 45 cm.		0,05	
2.4.12	1	Ballon de Bobath PVC épais, diam. 55 cm.		0,05	
2.4.13	1	Ballon de Bobath PVC épais, diam. 95 cm		0,05	
2.4.14	1	jeux de 4 anneaux en plastique flottant 18 cm - vert, rouge, bleu jaune		0,025	
2.4.15	1	Jeu de 4 cerceaux couleur diam. 60 cm		0,025	
2.4.16	1	Rouleau de Bobath 60 x 20 rouge		0,1	
2.4.17	1	Rouleau de Bobath 90 x30 jaune		0,1	
2.4.18	1	Rouleau de Bobath 90 x 40 vert		0,1	
2.4.19	1	Rouleau de Bobath 90 x 50 Bleu		0,1	
2.4.20	1	Rouleau de Bobath 125x30x rouge		0,05	
2.4.21	1	Rouleau de Bobath 125 x35 rouge		0,05	
2.4.22	1	Medecine ball 0,5 kg 10 cm vert		0,05	
2.4.23	1	Medecine ball 1 kg 12 cm rouge		0,05	
2.4.24	1	Medecine ball 2 kg 15 cm jaune		0,05	
2.4.25	1	Medecine ball 3 kg 17 cm bleu		0,05	
2.4.26	1	Medecine ball 5 kg 21 cm orange		0,05	
2.4.27	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm		0,025	
2.4.28	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm		0,025	
2.4.29	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm		0,025	
2.4.30	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm		0,025	

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence					
		Service de MPR de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.4.31	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm		0,025	
2.4.32	1	Etagère pour ballons		0,05	
2.4.33	1	Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.		0,05	
2.4.34	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 10 x 55x 60		0,05	
2.4.35	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 15 x 55x75		0,05	
2.4.36	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 55x 75		0,05	
2.4.37	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 65x 90		0,05	
2.4.38	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 20 x 55x 70		0,05	
2.4.39	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 30 x 65x 90		0,05	
2.4.40	2	Support mural pour tapis de 100 cm		0,025	
		Total Salle neuro-pédiatrie		3	
2.5		Matériel et équipements - Hall d'Accueil - zone d'attente			
2.5.1	3	Bancs de salle d'attente - longueur 300 cm		0,25	
		Total Hall d'accueil - zone d'attente		0,25	
2.6		Matériel et équipements - Local technique des aides-kinésithérapeutes			
2.6.1	1	Bloc casiers vestiaire		0,25	
		Total Local technique des aides-soignants		0,25	
2.7		Matériel et équipements - Bureau Accueil (1 pt)			
2.7.1	1	Bureau simple		0,3	
2.7.2	3	Chaises		0,3	
2.7.3	1	Armoire à rangement de matériel et documents		0,3	
2.7.4	1	Pèse-personne et toise		0,1	
		Total Bureau Accueil - secrétariat		1	
2.8		Matériel et équipements - Salle de repos du personnel (0,25 pts)			
2.8.1	1	Table		0,1	
2.8.2	6	Tabouret ou chaises		0,1	
2.8.3	1	Armoire a rangement de matériel		0,05	

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence						
		Service de MPR de l'hôpital de				
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue	
		Total Salle de repos du personnel			0,25	
2.9		Matériel et équipements - Vestiaire personnel soignant (0,25 pts)				
2.9.1	2	Vestiaire avec casiers (hommes et femmes)		0,3		
		Total Vestiaire personnel soignant			0,3	
2.10		Matériel et équipements - Vestiaire patients (0,25 pts)				
2.10.1	2	Vestiaires (homme et femme)		0,2		
2.10.2	2	Banc (1 pour chaque vestiaire)		0,1		
2.10.3	4	Porte manteau (2 pour chaque vestiaire)		0,1		
		Total Vestiaire patients femmes			0,4	
2.11		Matériel et équipements - Magasin (0,5 pts)				
2.11.1	1	Etagère		0,5		
		Total Magasin			0,5	
2.12		Matériel et équipements - Grande salle de soins en kinésithérapie (10 pts)				
2.12.1	1	Armoire à rangement de matériel et documents		0,1		
2.12.2	3	Chaises		0,1		
2.12.3	1	bureau simple		0,1		
2.12.4	2	Tableau synoptique à étiquettes pour planning traitement		0,1		
2.12.5	12	Tabouret		0,75		
2.12.6	6	Table d'examen et de soins standards- dossier réglable - recouverte simili cuir		2		
2.12.7	2	Plan de Bobath		0,8		
2.12.8	2	Espaliers		0,5		
2.12.9	1	Banc suédois 2,5 m		0,5		
2.12.10	4	Supports pour appareil d'électrothérapie		0,1		
2.12.11	1	Escalier d'exercices		0,2		
2.12.12	1	Plan incliné		0,1		
2.12.13	1	Bloc de 2 cages de pouliothérapie		0,7		
2.12.14	6	Coussins rectangulaire recouverts simili cuir		0,1		
2.12.15	6	Coussins cylindrique recouverts simili cuir avec une âme dure		0,1		

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence

Service de MPR de l'hôpital de					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.12.16	2	Coussins triangulaire recouverts simili cuir		0,1	
2.12.17	1	Paire de barres parallèles		0,8	
2.12.18	1	Miroir orthopédique		0,2	
2.12.19	1	Plateau d'équilibre rond		0,05	
2.12.20	1	Plateau d'équilibre rectangulaire		0,05	
2.12.21	1	Armoire murale		0,05	
2.12.22	1	Fauteuil à rééducation du quadriceps		0,05	
2.12.23	1	Petit plan incliné anti équin hauteur 9 cm		0,05	
2.12.24	1	Plan incliné anti équin - hauteur 18 cm		0,05	
2.12.25	3	Appareils d'électrothérapie fonctionnels avec accessoires adaptés		0,3	
2.12.26	3	Appareils d'ultrasonothérapie fonctionnels avec accessoires adaptés		0,2	
2.12.27	1	Lampe à infrarouge et UV 500 w sur statif roulant		0,05	
2.12.28	1	Tapis de marche avec barres parallèle et arrêt d'urgence		0,2	
2.12.29	2	Vélo ergométriques		0,2	
2.12.30	2	Tapis de sol		0,2	
2.12.31	1	Support mural pour tapis de 100 cm		0,05	
2.12.32	2	Pèse personne		0,05	
2.12.33	1	Trampoline - Diamètre environ 100 cm - avec barre de maintien réglable en hauteur		0,05	
2.12.34	2	Fauteuil roulants		0,2	
2.12.35	2	Tribune de marche avec roue (rollator) ou cadre de marche		0,1	
2.12.36	2	Béquilles ou cannes anglaises		0,1	
2.12.37	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 45 cm.		0,05	
2.12.38	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 55 cm.		0,05	
2.12.39	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 95 cm		0,05	
2.12.40	1	Râtelier haltères avec 8 haltères (2x 1 kg ; 2 x 2 kg ; 2 x 3 kg ; 2 x 4 kg		0,1	
2.12.41	1	Medecine Ball 0,5 kg		0,025	
2.12.42	1	Medecine Ball 1 kg		0,025	
2.12.43	1	Medecine Ball 2 kg		0,025	
2.12.44	1	Medecine Ball 3 kg		0,025	

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence

Service de MPR de l'hôpital de					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.12.45	1	Medecine Ball 5 kg		0,025	
2.12.46	1	Rytmic balle - 400 g - jeu de 4		0,025	
2.12.47	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm		0,025	
2.12.48	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm		0,025	
2.12.49	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm		0,025	
2.12.50	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm		0,025	
2.12.51	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm		0,025	
2.12.52	1	Etagère pour ballons		0,025	
2.12.53	1	Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.		0,05	
2.12.54	2	Verticalisateurs adulte et enfant		0,6	
Total Grande salle de soins				10,55	
2.13		Matériel et équipements - Accessoires cages de pouliothérapie (1pt)			
2.13.1	16	Poulies		0,1	
2.13.2	4	Soulier quadriceps en simili cuir, fixation par bande velcro		0,1	
2.13.3	8	Ailingues pour suspension des membres		0,1	
2.13.4	20	Crochet en S petit modèle		0,1	
2.13.5	8	Sangles		0,1	
2.13.6	2	Collier de Sayre avec fléau.		0,1	
2.13.7	4	Poignées à 1 œillet pour exercices d'auto mobilisation		0,1	
2.13.8	1	Sangle de traction pelvienne		0,2	
2.13.9	1	Sangle de traction thoracique		0,2	
2.13.10	2	Sangle de fixation 2 m x 5 cm		0,1	
2.13.11	2	Série de 4 poids (3kg, 2kg, 1kg, 0,5 kg) pour cage de poulie thérapie		0,1	
Total accessoires cages de pouliothérapie				1,3	0
2.14		Matériel et équipements - Equipements et Consommables de cryothérapie - thermothérapie (1pt)			
2.14.1	5	Outils de cryothérapie		0,3	
2.14.2	5	Outils de thermothérapie		0,3	
2.14.3	1	Un petit frigo pour fabriquer de la glace		0,2	
2.14.4	1	Un chauffe-eau pour la thermothérapie		0,2	

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence					
		Service de MPR de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
Total Equipements et Consommables de cryothérapie - thermothérapie				1	
2.15	Matériel et équipements - Matériel de diagnostic et de mesure (1pt)				
2.15.1	3	Stéthoscope		0,2	
2.15.2	3	Tensiomètre		0,2	
2.15.3	2	Goniomètre pour grandes articulation ; bras droits		0,2	
2.15.4	10	Goniomètre transparents de poche		0,2	
2.15.5	2	Goniomètre petite articulations		0,2	
Total Matériel de diagnostic et de mesure				1	
2.16	Matériel de rééducation de la main (1pt)				
2.16.1	5	Set de 3 pots de pâte à modeler bouncing putty - soft, médium, strong		0,1	
2.16.2	2	Tamis "power web " entraîneur de main - résistance très faible		0,1	
2.16.3	2	Tamis "power web " entraîneur de main – résistance faible		0,1	
2.16.4	2	Tamis "power web " entraîneur de main – résistance modérée		0,1	
2.16.5	2	Tamis "power web " entraîneur de main – résistance maximale		0,1	
2.16.6	1	Plateau canadien complet avec accessoires		0,1	
2.16.7	1	Loopliner - appareil d'entraînement et de coordination des mouvements du bras et de la main.		0,1	
2.16.8	10	Balle d'exercice en mousse très élastique 65 mm		0,1	
2.16.9	2	Balle hérisson 80 mm pour thérapie sensorielle		0,1	
2.16.10	2	Balle hérisson 90 mm pour thérapie sensorielle		0,1	
2.16.11	2	Balle hérisson 100 mm pour thérapie sensorielle		0,1	
2.16.12	2	Balle hérisson 200 mm pour thérapie sensorielle		0,1	
2.16.13	1	Autres matériels		0,1	
Total Matériel de rééducation de la main				1,3	
2.17	Matériel et équipements - Matériel de rééducation en kinésithérapie respiratoire (1pt)				
2.17.1	3	Spirotest de poche - Plage de mesure de 1000 CC à 7000 CC avec embouts buccaux		0,1	
2.17.2	2	Mini Wright - Peak flow meter full range		0,1	

Annexe 5 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR – Kinésithérapie- Hôpital de 2ème référence					
		Service de MPR de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.17.3	2	Mini Wright - Peak flow meter low range		0,1	
2.17.4	5	Spiro Ball - appareil d'incitation respiratoire		0,2	
2.17.5	4	Instrument à pression expiratoire positive		0,2	
2.17.6	4	Threshold PEP - Entraîneur du seuil expiratoire		0,1	
2.17.7	4	Threshold IMT - Entraîneur du seuil inspiratoire		0,1	
2.17.8	2	Appareil aérosol fonctionnel avec accessoires adaptés		0,2	
Total Matériel de rééducation en kinésithérapie respiratoire				1,1	
TOTAL MATERIEL ET EQUIPEMENTS				30	
3	RESSOURCES HUMAINES (45 pt)				
3.1	1	Médecin MPR ou un médecin généraliste formé à la MPR (à temps plein)		15	
3.2	6	Kinésithérapeutes avec au moins 3 kinés A1		24	
3.4	2	Aide kinésithérapeutes - agents d'entretien		4	
3.5	1	Agent d'accueil		2	
TOTAL RESSOURCES HUMAINES				45	
TOTAL MATERIEL ET EQUIPEMENTS				30	
TOTAL LOCAUX DISPONIBLES				25	
TOTAL GENERAL (100 PTS)				100	

Annexe 6 : Grille d'évaluation de la *qualité technique* des services MPR-Kinésithérapie - Hôpital de troisième référence

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
1		Locaux disponibles - environ 524 m2 (25 Pts)			
1.1	1	Bureau du responsable du centre ou du service (10 m2)		1,5	
1.2	1	Salle de consultation médecin 1 (9 m2)		1	
1.3	1	Salle de consultation médecin 2 (9 m2)		1	
1.4	1	Salle de consultation médecin 3 (9 m2)		1	
1.5	1	Bureau du kinésithérapeute responsable (9m2)		1	
1.6	1	Bureau RAF (10 m2)		1	
1.7	1	Salle de rééducation en périnéologie (8 m2)		1,5	
1.8	1	Salle neuro-pédiatrie (30 m2)		3	
1.9	1	Hall d'Accueil - zone d'attente - Couloir de dégagement (70 m2)		0,5	
1.10	1	Local technique des aides-soignants (4 m2)		0,5	
1.11	1	Bureau Accueil - secrétariat (12 m2)		0,75	
1.12	1	Salle de réunion (20 m2)		0,75	
1.13	1	Salle de repos du personnel (10 m2)		0,5	
1.14	1	Vestiaire personnel soignant hommes (7,5 m2)		0,5	
1.15	1	Vestiaire personnel soignant femmes (7,5 m2)		0,5	
1.16	1	Vestiaire patients hommes (12,5 m2)		0,5	
1.17	1	Vestiaire patients femmes (12,5 m2)		0,5	
1.18	1	Grande salle de kinésithérapie (200 m2)		6	
1.19	1	Local nettoyage attenant salle kiné (6 m2)		0,5	
1.20	1	Vestiaire piscine hommes		0,5	
1.21	1	Vestiaire piscine femmes		0,5	
1.22	1	Local piscine - Accessoires et consommables (60 m2)		0,5	
1.23	1	Magasin (8 m2)		1	
TOTAL - LOCAUX DISPONIBLES				25	
2		EQUIPEMENTS (30 Pts)			
2.1		Equipements - Bureau du médecin chef (0,5 Pts)			

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.1	1	Bureau avec retour à droite 3 tiroirs		0,1	
2.2	1	Armoire fermée - 5 rayonnages		0,1	
2.3	1	Fauteuil à roulettes - Directeur		0,1	
2.4	2	Chaises visiteurs		0,2	
Total - Bureau du médecin chef				0,5	
2.2	Equipements - Bureau du kinésithérapeute responsable (1,5 Pts)				
2.2.1	1	Armoire murale suspendue - 2 rayonnages – 2 portes		0,1	
2.2.2	1	Bureau simple 3 tiroirs		0,2	
2.2.3	1	Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,2	
2.2.4	2	Chaises matelassées - Revêtement simili cuir		0,2	
2.2.5	1	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		0,2	
2.2.6	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,1	
2.2.7	1	Coussin rectangulaire recouvert similicuir		0,1	
2.2.8	2	Tabouret ou chaise		0,2	
2.2.9	1	Escabeau		0,1	
2.2.10	1	Pèse-personne et toise		0,05	
2.2.11	1	Porte manteau		0,05	
Total - Bureau du kinésithérapeute responsable				1,5	
2.3	Equipements - Bureau de consultation médecin 1 (1,5 Pts)				
2.3.1	1	Armoire		0,1	
2.3.2	1	Bureau simple		0,2	
2.3.3	1	Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,1	
2.3.4	2	Chaises matelassées - Revêtement simili cuir		0,2	
2.3.5	1	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		0,2	
2.3.6	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,05	
2.3.7	1	Coussin rectangulaire recouvert similicuir		0,05	
2.3.8	2	Tabouret ou chaise		0,2	
2.3.9	1	Escabeau		0,05	
2.3.10	1	Pèse-personnes et toise		0,05	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.3.11	1	Négatoscope		0,2	
2.3.12	1	Support pour appareil d'électrothérapie		0,05	
2.3.13	1	Porte manteau		0,05	
Total Matériel et équipements - Bureau de consultation médecin 1				1,5	
2.4	Matériel et équipements- Bureau de consultation médecin 2 (1,5Pts)				
2.4.1	1	Armoire		0,1	
2.4.2	1	Bureau simple		0,2	
2.4.3	1	Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,1	
2.4.4	2	Chaises matelassées - Revêtement simili cuir		0,2	
2.4.5	1	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		0,2	
2.4.6	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,05	
2.4.7	1	Coussin rectangulaire recouvert similicuir		0,05	
2.4.8	2	Tabouret ou chaise		0,2	
2.4.9	1	Escabeau		0,05	
2.4.10	1	Pèse-personne et toise		0,05	
2.4.11	1	Négatoscope		0,2	
2.4.12	1	Support pour appareil d'électrothérapie		0,05	
2.4.13	1	Porte manteau		0,05	
Total Equipements - Bureau de consultation médecin 2				1,5	
2.5	Equipements - Bureau de consultation médecin 3 (1,5 Pts)				
2.5.1	1	Armoire		0,1	
2.5.2	1	Bureau simple		0,2	
2.5.3	1	Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,1	
2.5.4	2	Chaises matelassées - Revêtement simili cuir		0,2	
2.5.5	1	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		0,2	
2.5.6	1	Coussin cylindrique recouvert similicuir		0,05	
2.5.7	1	Coussin rectangulaire recouvert similicuir		0,05	
2.5.8	2	Tabouret ou chaise		0,2	
2.5.9	1	Escabeau		0,05	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.5.10	1	Pèse personne et toise		0,05	
2.5.11	1	Négatoscope		0,2	
2.5.12	1	Support pour appareil d'électrothérapie		0,05	
2.5.13	1	Porte manteau		0,05	
Total Equipements - Bureau de consultation médecin 3				1,5	
2.6	Equipements - Salle de rééducation en périnéologie (1 Pt)				
2.6.1	1	Table d'examen gynécologique - avec étrières		0,3	
2.6.2	1	Système de stérilisation du matériel de rééducation périnéale		0,2	
2.6.3	1	Tabouret ou chaise		0,2	
2.6.4	1	Support pour appareil d'électrothérapie		0,15	
2.6.5	1	Porte manteau		0,15	
2.6.6	4	Périnéomètre bio feed back pelvien (avec accessoires)		0,25	
2.6.7	8	Sondes vaginales pour périnéomètre à écran analogue avec tube de raccordement		0,25	
Total Equipements - Salle de rééducation en périnéologie				1,5	
2.7	Matériel et équipements - Salle de rééducation en neuro-pédiatrie (1,25 Pts)				
2.7.1	1	Bureau simple		0,15	
2.7.2	1	Armoire		0,02	
2.7.3	1	Chaises à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,02	
2.7.4	2	Tabourets ou chaises		0,02	
2.7.5	1	Espalier		0,02	
2.7.6	1	Petit banc		0,02	
2.7.7	1	Banc suédois		0,02	
2.7.8	1	Table de mise en station debout pour enfants jusqu'à 45 kg		0,15	
2.7.9	4	Tapis de sol		0,04	
2.7.10	1	Support mural pour tapis de 100 cm		0,02	
2.7.11	2	Miroir à fixer au mur à hauteur d'enfant devant les tapis de sol		0,02	
2.7.12	1	Ballon de Bobath PVC épais, diam. 45 cm.		0,02	
2.7.13	1	Ballon de Bobath PVC épais, diam. 55 cm.		0,02	
2.7.14	1	Ballon de Bobath PVC épais, diam. 95 cm		0,02	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.7.15	1	Jeux de 4 anneaux en plastique flottant 18 cm - vert, rouge, bleu jaune		0,02	
2.7.16	1	Jeu de 4 cerceaux couleur diam. 60 cm		0,02	
2.7.17	1	Rouleau de Bobath 60 x 20		0,02	
2.7.18	1	Rouleau de Bobath 90 x30		0,02	
2.7.19	1	Rouleau de Bobath 90 x 40		0,02	
2.7.20	1	Rouleau de Bobath 90 x 50		0,02	
2.7.21	1	Rouleau de Bobath 125x30		0,02	
2.7.22	1	Rouleau de Bobath 125 x35		0,02	
2.7.23	1	Medecine Ball 0,5 kg 10 cm		0,03	
2.7.24	1	Medecine Ball 1 kg 12 cm		0,03	
2.7.25	1	Medecine Ball 2 kg 15 cm		0,02	
2.7.26	1	Medecine Ball 3 kg 17 cm		0,02	
2.7.27	1	Medecine Ball 5 kg 21 cm		0,02	
2.7.28	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm		0,03	
2.7.29	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm		0,03	
2.7.30	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm		0,03	
2.7.31	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm		0,03	
2.7.32	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm		0,03	
2.7.33	1	Etagère pour ballons		0,03	
2.7.34	1	Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.		0,03	
2.7.35	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 10 x 55x 60		0,03	
2.7.36	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 15 x 55x75		0,03	
2.7.37	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 55x 75		0,03	
2.7.38	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 65x 90		0,03	
2.7.39	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 20 x 55x 70		0,03	
2.7.40	1	Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 30 x 65x 90		0,03	
2.7.41	2	Support mural pour tapis de 100 cm		0,02	
Total Equipements - Salle de rééducation en neuro-pédiatrie				1,25	
2.8	Equipements - Hall d'Accueil - Zone d'attente - Couloir de dégagement (0,25 Pts)				

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.8.1	5	Bancs de salle d'attente - longueur 300 cm		0,25	
Total Equipements - Hall d'accueil - Zone d'attente - Couloir de dégagement				0,25	
2.9		Equipements - Local technique des aides- soignants (0,25 Pts)			
2.9.1	1	Bloc 8 casiers vestiaire		0,25	
Total Equipements - Local technique des aides-soignants				0,25	
2.10		Equipements - Bureau d'accueil secrétariat (1 Pt)			
2.10.1	1	Bureau simple		0,2	
2.10.2	3	Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,15	
2.10.3	1	Armoire		0,15	
2.10.4	1	Etagère suspendue au mur		0,2	
2.10.5	2	Tabourets ou chaises		0,1	
2.10.6	1	Plan de travail devant comptoir d'accueil		0,1	
2.10.7	1	Pèse-personne et toise		0,1	
Total Equipements - Bureau d'accueil - Secrétariat				1	
2.11		Equipements - Salle de réunion (0,5 Pts)			
2.11.1	1	Une table de réunion d'au moins 15 places		0,2	
2.11.2	15	Chaises		0,3	
Total Equipements - Salle de réunion				0,5	
2.12		Equipements - Salle de repos du personnel (0,25 Pts)			
2.12.1	1	Table		0,1	
2.12.2	6	Tabouret ou chaise		0,12	
2.12.3	1	Armoire		0,03	
Total Equipements - Salle de repos du personnel				0,25	
2.13		Equipements - Vestiaire personnel soignant (0,5 Pts)			
2.13.1	2	Bloc de casiers 8 casiers vestiaire (8 pour chaque vestiaire homme et femme)		0,5	
Total Equipements - Vestiaire personnel soignant				0,5	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.14		Equipements - Vestiaire patients (0,5 Pts)			
2.14.1	2	Banc (1 pour chaque vestiaire patient homme et femme)		0,4	
2.14.2	4	Porte manteau avec au moins 6 crochets (2 pour chaque vestiaire H et F)		0,1	
Total Equipements - Vestiaire patient				0,5	
2.15		Equipements - Grande salle de soins (10,5 Pts)			
2.15.1	1	Etagère suspendue en bois - 3 niveaux de rangement		0,05	
2.15.2	2	Chaises à roulettes secrétaire - avec accoudoirs - recouvert simili cuir		0,1	
2.15.3	1	Un grand plan de travail pour l'accueil des patients en salle de soins		0,1	
2.15.4	3	Tableau synoptique à étiquettes pour planning traitement		0,05	
2.15.5	25	Tabouret ou chaise		1,25	
2.15.6	10	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		2	
2.15.7	3	Plan de Bobath pour traitement des hémiplegiques		1,25	
2.15.8	3	Espaliers		0,3	
2.15.9	1	Banc suédois 2,5 m		0,05	
2.15.10	6	Support pour appareil d'électrothérapie		0,06	
2.15.11	1	Escalier d'exercices		0,1	
2.15.12	1	Plan incliné pour entraînement à la marche		0,05	
2.15.13	4	Cages de pouliothérapie		0,4	
2.15.14	4	Série de 4 poids (3kg, 2kg, 1kg, 0,5 kg)		0,04	
2.15.15	10	Coussins rectangulaire recouverts simili cuir		0,05	
2.15.16	10	Coussins cylindrique recouverts simili cuir avec une âme dure		0,05	
2.15.17	3	Coussins triangulaire recouverts simili cuir		0,03	
2.15.18	1	Paire de barres parallèles		0,05	
2.15.19	1	Miroir orthopédique		0,05	
2.15.20	1	Plateau d'équilibre rond		0,05	
2.15.21	1	Plateau d'équilibre rectangulaire		0,05	
2.15.22	2	Armoire murale		0,06	
2.15.23	2	Fauteuil à rééducation du quadriceps		0,06	
2.15.24	1	Petit plan incliné anti équin hauteur 9 cm		0,05	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.15.25	1	Plan incliné anti équin - hauteur 18 cm		0,05	
2.15.26	6	Appareils d'électrothérapie fonctionnels avec accessoires adaptés		1,35	
2.15.27	6	Appareils d'ultrasonothérapie fonctionnels avec accessoires adaptés		0,85	
2.15.28	1	Lampe à infrarouge		0,05	
2.15.29	1	Tapis de marche avec barres parallèle et arrêt d'urgence		0,3	
2.15.30	4	Vélo ergométriques		0,4	
2.15.31	2	Tapis de sol		0,06	
2.15.32	2	Support mural pour tapis de 100 cm		0,05	
2.15.33	2	Pèse personne et toise		0,06	
2.15.34	1	Trampoline de rééducation		0,05	
2.15.35	3	Fauteuil roulants		0,06	
2.15.36	3	Tribune de marche avec roue (rollator)		0,06	
2.15.37	3	Cadre de marche sans roues		0,06	
2.15.38	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 45 cm.		0,05	
2.15.39	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 55 cm.		0,05	
2.15.40	1	Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 95 cm		0,05	
2.15.41	1	Râtelier haltères avec 8 haltères (2x 1 kg ; 2 x 2 kg ; 2 x 3 kg ; 2 x 4 kg		0,1	
2.15.42	1	Medecine ball 0,5 kg 10 cm vert		0,05	
2.15.43	1	Medecine ball 1 kg 12 cm rouge		0,05	
2.15.44	1	Medecine ball 2 kg 15 cm jaune		0,05	
2.15.45	1	Medecine ball 3 kg 17 cm bleu		0,05	
2.15.46	1	Medecine ball 5 kg 21 cm orange		0,05	
2.15.47	1	Rytmic balle - 400 g - jeu de 4		0,05	
2.15.48	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm		0,05	
2.15.49	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm		0,05	
2.15.50	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm		0,05	
2.15.51	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm		0,05	
2.15.52	1	Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm		0,05	
2.15.53	1	Etagère pour ballons		0,05	
2.15.54	1	Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.		0,05	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.15.55	1	Table de verticalisation		0,1	
		Accessoires de pouliothérapie			
2.15.56	32	Poulies en nylon standard		0,08	
2.15.57	8	Soulier quadriceps en simili cuir		0,04	
2.15.58	100	Corde nylon		0,04	
2.15.59	16	Ailingues		0,1	
2.15.60	40	Crochet en S		0,04	
2.15.61	16	Sangles		0,1	
2.15.62	4	Collier de Sayre avec fléau.		0,1	
2.15.63	8	Poignées à 1 œillet		0,16	
2.15.64	2	Sangle de traction pelvienne		0,04	
2.15.65	2	Sangle de traction thoracique		0,08	
2.15.66	4	Sangle de de fixation		0,02	
Total Equipements - Grande salle de soins				11,5	
2.16	Equipements - Local piscine -accessoires et consommables (0,75 Pts)				
2.16.1	10	Chlore en galets		0,07	
2.16.2	10	Sel correcteur de PH - Seau de 8 kg - Bisulfate de soude		0,07	
2.16.3	10	Clarifiant Solide Flovil		0,07	
2.16.4	1	Aspirateur triangulaire lourd		0,06	
2.16.5	1	Tuyau flottant pour aspirateur de piscine		0,06	
2.16.6	1	Manche télescopique pour aspirateur de piscine		0,06	
2.16.7	1	Brosse de paroi en Aluminium		0,06	
2.16.8	1	Coffret électrique monophasé commande pompe de filtrage		0,06	
2.16.9	1	Système complet de panneau solaire pour chauffage eau piscine		0,06	
2.16.10	1	Système de régulation automatique de température pour panneau solaire		0,06	
2.16.11	1	Pompe monophasée pour filtre piscine		0,06	
2.16.12	1	Filtre polyéthylène à sable		0,06	
Total piscine accessoires et consommables				0,75	
2.17	Equipements - Vestiaires piscine (0,5 Pts)				

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.17.1	4	Porte manteau avec au moins 6 crochets (2 pour chaque vestiaire H et F)		0,125	
2.17.2	2	Chaise en plastique (1 pour chaque vestiaire H et F)		0,125	
Total Equipements - Vestiaire piscine				0,25	
2.18	Equipements - Magasin (0,5 Pts)				
2.18.1	3	Etagère		0,5	
Total Equipements - Magasin				0,5	
2.19	Equipements et Consommables de cryothérapie - thermothérapie (0,5 Pts)				
2.19.1	15	Outil de cryothérapie		0,15	
2.19.2	10	Outil de thermothérapie		0,15	
2.19.3	1	Un petit frigo pour fabriquer de la glace		0,1	
2.19.4	1	Un chauffe-eau pour la thermothérapie		0,1	
Total Equipements et consommables de cryothérapie - thermothérapie				0,5	
2.20	Equipements - Matériel de diagnostic et de mesure (0,75 Pts)				
2.20.1	6	Stéthoscope		0,24	
2.20.2	6	Tensiomètre		0,24	
2.20.3	4	Goniomètre pour grandes articulation ; bras droits		0,1	
2.20.4	20	Goniomètre transparents de poche		0,12	
2.20.5	4	Goniomètre petite articulations		0,05	
Total Equipements - Matériel de diagnostic et de mesure				0,75	
2.21	Equipements - Matériel de rééducation de la main (0,75 Pts)				
2.21.1	8	Set de 3 pots de pâte à modeler - soft, médium, strong		0,08	
2.21.2	4	Tamis "power web " entraîneur de main - résistance très faible		0,06	
2.21.3	4	Tamis "power web " entraîneur de main – résistance faible		0,06	
2.21.4	4	Tamis "power web " entraîneur de main – résistance modérée		0,06	
2.21.5	4	Tamis "power web " entraîneur de main – résistance maximale		0,06	
2.21.6	2	Plateau canadien complet avec accessoires		0,06	
2.21.7	1	Loopliner - appareil d'entraînement et de coordination -mouvements bras et main.		0,06	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
2.21.8	20	Balle d'exercice en mousse très élastique 65 mm		0,07	
2.21.9	2	Balle hérisson 80 mm pour thérapie sensorielle		0,06	
2.21.10	2	Balle hérisson 90 mm pour thérapie sensorielle		0,06	
2.21.11	2	Balle hérisson 100 mm pour thérapie sensorielle		0,06	
2.21.12	2	Balle hérisson 200 mm pour thérapie sensorielle		0,06	
Total Equipements - Matériel de rééducation de la main				0,75	
2.22	Matériel de rééducation en kinésithérapie respiratoire (1,5 Pts)				
2.22.1	5	Spirotest de poche - Plage de mesure de 1000 CC à 7000 CC avec embouts buccaux		0,2	
2.22.2	10	Embout en carton pour spirotest par paquets de 100		0,2	
2.22.3	2	Mini Wright - Peak flow meter full range		0,2	
2.22.4	2	Mini Wright - Peak flow meter low range		0,2	
2.22.5	5	Embout en carton pour Mini Wright full range		0,1	
2.22.6	5	Embout en carton pour Mini Wright low range		0,1	
2.22.7	5	Spiro Ball - appareil d'incitation respiratoire		0,2	
2.22.8	4	Instrument à pression expiratoire positive		0,2	
2.22.9	4	Threshold PEP - Entraîneur du seuil expiratoire		0,2	
2.22.10	4	Threshold IMT - Entraîneur du seuil inspiratoire		0,2	
2.22.11	2	Appareil aérosol fonctionnels avec accessoires		0,7	
Total Equipements - Matériel de kinésithérapie respiratoire				2,5	
TOTAL EQUIPEMENTS				30	
3	RESSOURCES HUMAINES (45 Pts)				
3.1	2	Médecin MPR		10	
3.2	1	Médecin généraliste formé en MPR		3	
3.3	6	Kinésithérapeutes A1		20	
3.4	6	Kiné master ou plus		5	
3.5	1	secrétaire		4	
3.6	3	Agents d'entretien		3	

Annexe 6 : Evaluation de la qualité technique des services de MPR - kinésithérapie - Hôpital de 3ème référence					
		Service de kinésithérapie de l'hôpital de			
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P= Présent ou A = Absent) Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
TOTAL RESSOURCES HUMAINES				45	
TOTAL MATERIEL ET EQUIPEMENTS				30	
TOTAL LOCAUX DISPONIBLES				25	
TOTAL GENERAL				100	

Annexe 7 : Evaluation de la *qualité technique* des *cabinets privés* de Kinésithérapie

Annexe 7 : Evaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Cabinet Privé					
CABINET					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P=Présent ou A =Absent) Commentaire	Note maximale	Note obtenue
1		Locaux disponibles - Service de Kinésithérapie (total 25 Pts)			
1.1	1	Salle de soins minimum 12 m2, bureau inclus avec 1 lavabo		15	
1.2	1	Cabinet de toilette standard - avec toilette siège		5	
1.3	1	zone d'attente couverte 4 m2		5	
TOTAL LOCAUX DISPONIBLES				25	
2		Equipements (30 pts)			
2.1	3	Chaises salle d'attente		1	
2.2	1	Armoire murale à rangement de matériel		1	
2.3	1	Porte manteau		0,5	
2.4	1	paravent pour que les patients puissent se changer		1	
2.5	1	Bureau simple à tiroirs		2	
2.6	2	Chaises standard		1	
2.7	2	Tabouret		2	
2.8	1	Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir		5	
2.9	1	Escabeau		0,5	
2.10	1	Espalier		2	
2.11	1	Plan incliné		1	
2.12	1	Coussin rectangulaire recouvert simili cuir		0,75	
2.13	1	Coussin cylindrique recouvert simili cuir		0,75	
2.14	1	Coussin triangulaire recouvert simili cuir		0,75	
2.15	1	Miroir orthopédique fixé au mur (environ 2x1m)		1,5	
2.16	1	Plateau d'équilibre rond		0,75	
2.17	1	Plateau d'équilibre rectangulaire		0,75	
2.18	1	Plan incliné anti équin - hauteur 18 cm		0,5	
2.19	1	Outils de thermothérapie et cryothérapie		0,5	
2.20	1	Outils de thermothérapie et cryothérapie		0,5	
2.21	1	Un mini frigo pour fabriquer de la glace		1,5	

Annexe 7 : Evaluation de la qualité technique des services de kinésithérapie - Cabinet Privé

CABINET					
N°	Qté.	Produit/ Résultat attendu	(P=Présent ou A =Absent) Commentaire	Note maximale	Note obtenue
2.22	1	Une source d'énergie pour la thermothérapie		1	
2.23	1	Pèse personne et toise		1	
2.24	1	Tensiomètre		0,5	
2.25	1	Stéthoscope		0,5	
2.26	1	Goniomètre transparent de poche		0,5	
2.27	2	Béquilles ou cannes		0,25	
2.28	1	Cadre de marche sans roues		1	
TOTAL EQUIPEMENTS /30 PT				30	
3.		Ressources humaines (45 pt)			
3.1	1	kinésithérapeute au moins Bac+3		40	
3.2	1	Agent d'entretien ou transporteur patient/aide kiné		5	
TOTAL RESSOURCES HUMAINES				45	
TOTAL EQUIPEMENTS				30	
TOTAL LOCAUX DISPONIBLES				25	
TOTAL GENERAL				100	

Annexe 8 : Grille d'évaluation de la qualité des soins des services MPR des hôpitaux de première référence

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1	Accueil (10 pts)				
1.1	Information du patient (2 pts)			2	
1.1.1	Visibilité de la structure de soins MPR (présence d'une pancarte, dans les langues de l'EAC avec au moins en kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,4)		
		Au moins 1 langue	Moitié des points (0,2)		
		Pas d'indication	Pas de points (0)		
1.1.2	Indication sur la localisation du service MPR au sein de l'établissement de soins ou pancarte à l'extérieur pour les centres (au moins en français et kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins en kirundi	Maximum des points (0,4)		
		Uniquement en français	Moitié des points (0,2)		
		Pas d'indication	Pas de points (0)		
1.1.3	Indication du circuit du patient à l'intérieur du service MPR (Secrétariat-accueil, caisse consultation, soins kiné, ...) (au moins en français et kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins en kirundi	Maximum des points (0,4)		
		Uniquement en français	Moitié des points (0,2)		
		Pas d'indication	Pas de points (0)		
1.1.4	Types de prestations (en kirundi)	Barème		0,4	
		tous les types de prestation affichés en kirundi	Maximum des points (0,4)		
		plus de la moitié des prestations en kirundi	3/4 des points (0,3)		
		plus de la moitié des prestations dans une autre langue que le kirundi	1/2 des points (0,2)		
		tous les types de prestations sont dans une autre langue que le kirundi	1/4 des points (0,1)		
		aucun type de prestation	Pas de points (0)		
1.1.5	Poster ou document d'explication, de sensibilisation aux pathologies et aux soins MPR (en Kirundi)	Barème		0,4	
		maximum (tous les types de prestation affichés en kirundi)	Maximum des points (0,4)		

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
		3/4 des points (plus de la moitié des prestations en kirundi)	3/4 des points (0,3)		
		1/2 des points (plus de la moitié des prestations dans une autre langue que le kirundi)	1/2 des points (0,2)		
		1/4 des points (tous les types de prestations sont dans une autre langue que le kirundi)	1/4 des points (0,1)		
		Pas de document	Pas de points (0)		
1.2	Système d'enregistrement et de paiement (2pt)			2	
1.2.1	Présence d'un dossier unique du patient (partie administrative, partie consultation et soins médicaux, partie kinésithérapie)	oui ou non		1	
1.2.2	Existence de preuves de paiement (reçus)	oui ou non		0,5	
1.2.3	Existence de cartes de rendez-vous pour les soins de kinésithérapie	oui ou non		0,5	
1.3	Délai de prise en charge (3 pts)			3	
1.3.1	Numéros d'ordre de passage à la consultation médicale ou évaluation kinésithérapeutique	oui ou non		0,5	
1.3.2	Délai d'attente pour la consultation ou évaluation kiné (en jours)	Barème		1,25	
		Moins d'une semaine	Maximum des points (1,25)		
		moins de 2 semaines	Moitié des point (0,625)		
		Au-delà de 2 semaines	Pas de points (0)		
1.3.3	Délai d'attente pour les soins kiné (en jours) :	Barème		1,25	
		max 2 jours après consultation	Maximum des points (1,25)		
		entre 2 et 7 jours après consultation	Moitié des point (0,625)		
		Au-delà de 7 jours	Pas de points (0)		
1.4	Etat des locaux (1 pt)			1	
1.4.1	Propreté extérieure (absence de déchets, poubelles, propreté des caniveaux)	oui ou non		0,25	

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1.4.2	Propreté intérieure (absence de déchets, poubelles, eau disponible, rangement du matériel, absence de poussière et de toile d'araignée)	oui ou non		0,25	
1.4.3	Aération (ouverture à au moins 2 endroits pour circulation d'air)	oui ou non		0,25	
1.4.4	Milieu calme (peu de bruits extérieurs et intérieurs)	oui ou non		0,125	
1.4.5	Lumière suffisante (éclairage naturel)	oui ou non		0,125	
1.5	Déplacement des patients avec difficulté de mobilité (2 pts)			2	
1.5.1	Depuis l'entrée de l'hôpital (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	oui ou non		1	
1.5.2	Depuis la chambre d'hospitalisation (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	oui ou non		1	
Total Accueil				10	
2	Consultation médicale (15 pts)				
2.1	Présence d'une prescription médicale (2 pts)			2	
2.2	Qualité de la prescription du médecin (13 pts)			13	
2.2.1	Anamnèse ou histoire de la maladie (circonstance d'accident ou de maladie, parcours des soins reçus, antécédents)	Barème		2	
		Au moins 7 prescriptions sur 10 avec anamnèse	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 7 prescriptions sur 10 avec anamnèse	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 prescriptions sur 10 avec anamnèse	Pas de points (0)		
2.2.2	Examen clinique	Barème		3	
		Au moins 7 prescriptions sur 10 avec examen clinique	Maximum des points (3)		
		entre 4 et 7 prescriptions sur 10 avec examen clinique	Moitié des points (1,5)		
		En dessous de 4 prescriptions sur 10 avec examen clinique	Pas de points (0)		
2.2.3	Diagnostic médical cohérent	Barème		4	
		Toutes les prescriptions avec diagnostic cohérent	Maximum des points (4)		

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
		Au moins 5 prescriptions sur 10 avec diagnostic cohérent	Moitié des points (2)		
		Moins de 5 prescriptions sur 10 avec diagnostic cohérent	Pas de points (0)		
		Barème		4	
2.2.4	Instructions concernant la kiné et autres agents MPR (ortho) (indication de la kiné et appareillage orthopédique)	Au moins 7 prescriptions sur 10 avec prescription médicale	Maximum des points (4)		
		entre 4 et 7 prescriptions sur 10 avec prescription médicale	Moitié des points (2)		
		En dessous de 4 prescriptions sur 10 avec prescription médicale	Pas de points (0)		
		Total consultation médicale			15
3	Bilan d'entrée kiné (15 pts)				
3.1	Qualité prise de contact (présentation, explication sur déroulement des soins) (1 pt)	oui ou non		1	
3.2	Bilans différenciés selon les types de pathologies (3,5 pts)				
3.2.1	Bilan rhumatologie du rachis	oui ou non		0,4375	
3.2.2	Bilan rhumatologie des membres	oui ou non		0,4375	
3.2.3	Bilan neurologique adulte	oui ou non		0,4375	
3.2.4	Bilan neurologique enfant	oui ou non		0,4375	
3.2.5	Bilan cardio-respiratoire	oui ou non		0,4375	
3.2.6	Bilan traumatologie et orthopédie	oui ou non		0,4375	
3.2.7	Bilan périnéal	oui ou non		0,4375	
3.2.8	Bilan autres pathologies	Oui ou non		0,4375	
		Barème		6	
3.3	Evaluation cohérente des paramètres cliniques selon la pathologie (3,5 pt)	Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	Maximum des points (6)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	3/4 des points (4,5)		

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	1/2 des points (3)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	1/4 des points (1,5)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	0 points		
3.4	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation fonctionnelle (3,5)	Barème		2	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Maximum des points (2)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (1)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
3.5	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient par le kinésithérapeute (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 7 fiches sur 10 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
3.6	Instructions faites au patient par le kinésithérapeute (1,5 pts)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 7 fiches sur 10 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
Total bilan kiné d'entrée				16,5	0

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau <u>Première Référence</u>					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
4	Traitement de kinésithérapie (20 pts)				
4.1	Elaboration d'un protocole de traitement cohérent selon les types de pathologies (à la lecture de la fiche de soins) (3 pts)	Barème		4	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Maximum des points (4)		
		entre 4 et 7 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Moitié des points (2)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Pas de points (0)		
4.2	Application correcte des techniques de traitement selon les pathologies et selon le protocole du traitement en cours (à l'observation des thérapeutes au travail) (4 pts)	Barème		6	
		100% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Maximum des points (6)		
		50% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	1/2 des points (3)		
		moins de 50% des techniques de traitement sont mal appliqués ou ne sont pas du tout appliqués	0 points		
4.3	Réorganisation cohérente du protocole de traitement suivant l'évolution du patient (1 pt)	oui ou non		2	
4.5	Présence active du kiné (durée moyenne de 30 minutes dans les mains du kiné) (3pts)	oui ou non		3	
4.6	Exercices fonctionnels cohérents donnés aux patients durant les séances (2pts)	oui ou non		3	
4.7	Impliquer le patient et sa famille/ses proches dans le traitement à répéter à domicile (1pt)	oui ou non		1,5	
4.8	Attitudes de pédagogie et d'encouragement du kiné vers le patient pendant les soins (1pt)	oui ou non		1,5	
4.9	Collaboration entre le kiné et le médecin prescripteur pendant le traitement (éventuellement à distance si pas de médecin dans le service) (2 pts)	oui ou non		2	
4.10		Barème		2	

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de Date					
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
	Prise en charge interdisciplinaire en MPR et autres services (Médecin, Kiné, ortho, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, assistant social, ...) (1 pt)	Médecin - kiné - ortho	Maximum des points (2)		
		Médecin-kiné	Moitié des points (1)		
		Kiné-ortho	1/4 des points (0,5)		
		Pas de prise en charge interdisciplinaire	Pas de points (0)		
Total traitement kiné				25	
5	Bilan de fin de traitement kiné (10 pts)				
5.1	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques (mobilité, force, douleur, etc.) (2,5)	Barème		3	
		Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	Maximum des points (3)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	3/4 des points (2,25)		
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	1/2 des points (1,5)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	1/4 des points (0,75)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	0 points		
5.2	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation (3,5)	Barème		2	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Maximum des points (2)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (1)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
5.3	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conclusion	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec conclusion	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conclusion	Pas de points (0)		
5.4	Présence d'un indice d'évolution mentionné par le kinésithérapeute (0-4) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec indice d'évolution	Maximum des points (1)		

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau <u>Première Référence</u>					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec indice d'évolution	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec indice d'évolution	Pas de points (0)		
5.5	Présence de suggestions pour la suite de la prise en charge (si nécessaire) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec suggestions	Maximum des points (1)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec suggestions	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec suggestions	Pas de points (0)		
5.6	Education du patient sur son état après le traitement et conseils pour continuer à maintenir ou à améliorer son état (mentionné dans la fiche) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conseils au patient	Maximum des points (1)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec conseil au patient	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conseil au patient	Pas de points (0)		
Total bilan kiné de fin				10	
6	Rapportage synthétique vers le prescripteur (si différent du médecin référent du service) (7,5 pts)				
6.1	Rappel du Diagnostic médical (0,5)			0,5	
6.2	Période de traitement (début -fin) (0, 5 pt)			0,5	
6.3	Nombre de séances effectuées (0,25 pt)			0,25	
6.4	Rappel de la situation à l'entrée (1,5 pt)			1,5	
6.5	Type de soins reçus (2 pts)			2	
6.6	Situation à la fin des séances (clinique et fonctionnelle) (2pts)			2	
6.7	Suggestions aux médecins (1pt)			1	
6.8	Formule de politesse laissant le médecin décider de la suite (0,25 pt)			0,25	
6.9	Envoi du rapport vers le prescripteur sous pli fermé (2 pts)			2	
Total rapportage vers le prescripteur				10	

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau <u>Première Référence</u>					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
7	Système de référencement et contre-référencement (5 pts)				
7.1	Cohérence de la fiche de référencement (2,5pts)			2,5	
7.1.1	Contact du service référant (celui d'origine)	oui ou non		0,25	
7.1.2	Diagnostic médical ou description clinique	oui ou non		0,5	
7.1.3	Types de soins reçus	oui ou non		0,75	
7.1.4	Motif du référencement	oui ou non		1	
7.2	Cohérence de la fiche de contre-référencement (sur le même document) (2,5pts)			2,5	
7.2.1	Contact du contre-référant	oui ou non		0,5	
7.2.2	Types de soins reçus	oui ou non		1	
7.2.3	Résultats obtenus	oui ou non		1	
	Total système de référencement			5	
8	Organisation Interne du service (8,5pts)				
8.1	Formations continues et stages pour les médecins et kinésithérapeutes du service (2,5 pts)	Barème		2,5	
		Au moins 1 formation continue ou un stage depuis 1 an	Maximum des points (2,5)		
		Au moins 1 formation continue ou stage depuis 2 ans	Moitié des points (1,25)		
		Pas de formation continue ou stage depuis plus de 2 ans	Pas de points (0)		
8.2	Législation et réglementation du personnel (1 pt)			1	
8.2.1	Existence d'un document de description des tâches du personnel	oui ou non		0,1	
8.2.2	Horaire du travail bien défini	oui ou non		0,2	
8.2.3	Système de contrôle des horaires par le personnel (retards, absences, départ tôt)	oui ou non		0,1	
8.2.4	Existence de documents contractuels du personnel	Barème		0,2	

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Première Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de						Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue		
		Tout le personnel a un contrat	Maximum des points (0,2)				
		au moins 80 % du personnel à un contrat	Moitié des points (0,1)				
		Moins de 80 % du personnel à un contrat	Pas de points (0)				
8.2.5	Primes de motivation du personnel (paiement basé sur la performance)	oui ou non		0,2			
8.2.6	Système de sécurité sociale et d'assurance maladie pour le personnel	oui ou non		0,2			
8.3	Sécurité au travail (0,5pts)			0,5			
8.3.1	Agents de sécurité	oui ou non		0,25			
8.3.2	Usage des armoires verrouillées pour le personnel	oui ou non		0,125			
8.3.3	Usage des armoires verrouillées pour les patients	oui ou non		0,125			
8.4	Représentation hommes/femmes parmi les diverses ressources humaines (médical, administratif, technique) (0,5)	oui ou non		0,5			
		Barème		1			
8.5	Réunion régulière du staff médical du service (1 pt)	Minimum une réunion de staff médical par mois	Maximum des points (1)				
		Minimum une réunion de staff médical tous les 2 mois	Moitié des points (0,5)				
		Moins d'une réunion de staff médical tous les 2 mois	Pas de points (0)				
	Réunion régulière de staff multidisciplinaire (1 pt)	Barème		1			
8.6.	L'équipe de soins se déplace vers d'autres services ou invite d'autres équipes pour un staff multidisciplinaire	Au minimum une réunion mensuelle de staff multidisciplinaire	Maximum des points (1)				
		Au moins une réunion trimestrielle de staff multidisciplinaire	Moitié des points (0,5)				
		Moins d'une réunion trimestrielle de staff multidisciplinaire	Pas de points (0)				
		Barème		0,5			
8.7	Réunion interne de toute l'équipe du service pour organisation générale (0,5 pt)	Au minimum une réunion de service par trimestre	Maximum des points (0,5)				
		Au moins une réunion de service par semestre	Moitié des points (0,25)				
		Moins d'une réunion de service par semestre	Pas de points (0)				

Annexe 8 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau <u>Première Référence</u>					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou Barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
8.8	Participation de toute l'équipe du service dans l'assemblée générale du Centre ou de l'hôpital	oui ou non		0,5	
8.9	Suivi de la satisfaction et de l'intégration des patients (1) (0.7pt)			1	
8.9.1	Système de suivi pour les retards, les absences ou les abandons (report de soins, appel au patient, voir registre de présence ...)	oui ou non		0,2	
8.9.2	Présence d'une fiche de satisfaction anonyme du patient (en kirundi et en français)	oui ou non		0,4	
8.9.3	Existence d'une boîte à suggestions pour le service kiné	oui ou non		0,4	
Total organisation générale du service				8,5	
Total Accueil				10	
Total consultation médicale				15	
Total bilan kiné d'entrée				16,5	
Total traitement kiné				25	
Total bilan kiné de fin				10	
Total rapportage vers le prescripteur				10	
Total système de référencement				5	
Total Général				100	

Annexe 9 : Grille d'évaluation de la qualité des soins des services MPR des hôpitaux de deuxième référence

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence					
	Service de kinésithérapie de l'hôpital de			Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1	Accueil (10 pts)				
1.1	Information du patient (2 pts)			2	
1.1.1	Visibilité de la structure de soins MPR (présence d'une pancarte, dans les langues de l'EAC avec au moins en kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,4)		
		Au moins 1 langue	Moitié des points (0,2)		
		Pas d'indication	Pas de points (0)		
1.1.2	Indication sur la localisation du service MPR au sein de l'établissement de soins ou pancarte à l'extérieur pour les centres (au moins en français et en kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,4)		
		Au moins 1 langue	Moitié des points (0,2)		
		Pas d'indication	Pas de points (0)		
1.1.3	Indication du circuit du patient à l'intérieur du service MPR (Secrétariat-accueil, caisse consultation, soins kiné, ...) (au moins en français et en kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,4)		
		Au moins 1 langue	Moitié des points (0,2)		
		Pas d'indication	Pas de points (0)		
1.1.4	Organigramme du service et types de prestations	Barème		0,4	
		Tous les types de prestation affichés en 2 langues, dont le kirundi	Maximum des points (0,4)		
		Plus de la moitié des prestations en 2 langues, dont le kirundi	3/4 des points (0,3)		
		Plus de la moitié des prestations dans une autre langue que le kirundi	1/2 des points (0,2)		
		Tous les types de prestations sont dans une autre langue que le kirundi	1/4 des points (0,1)		
		Aucun type de prestation	Pas de points (0)		

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1.1.5	Poster ou document d'explication, de sensibilisation aux pathologies et aux soins MPR (en français et en Kirundi)	Barème		0,4	
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,4)		
		Au moins 1 langues	Moitié des points (0,2)		
		Pas de document	Pas de points (0)		
1.2	Système d'enregistrement et de paiement (2pt)			2	
1.2.1	Présence d'un dossier unique du patient (partie administrative, partie consultation et soins médicaux, partie kinésithérapie)	oui ou non		1	
1.2.2	Existence de preuves de paiement (reçus)	oui ou non		0,5	
1.2.3	Existence de cartes de rendez-vous pour les soins de kinésithérapie	oui ou non		0,5	
1.3	Délai de prise en charge (3 pts)			3	
1.3.1	Numéros d'ordre de passage à la consultation médicale ou à l'évaluation du kiné	oui ou non		0,5	
1.3.2	Délai d'attente pour la consultation (en jours)	Barème		1,25	
		moins de 2 jours	Maximum des points (1,25)		
		Moins d'une semaine	Moitié des point (0,625)		
		Au-delà d'une semaine	Pas de points (0)		
1.3.3	Délai d'attente pour les soins kiné (en jours) :	Barème		1,25	
		max 2 jours après consultation	Maximum des points (1,25)		
		entre 2 et 7 jours après consultation	Moitié des point (0,625)		
		Au-delà de 7 jours	Pas de points (0)		
1.4	Etat des locaux (1 pt)			1	
1.4.1	Propreté extérieure (absence de déchets, poubelles, propreté des caniveaux)	oui ou non		0,25	
1.4.2	Propreté intérieure (absence de déchets, poubelles, eau disponible, rangement du matériel, absence de poussière et de toile d'araignée)	oui ou non		0,25	
1.4.3	Aération (ouverture à au moins 2 endroits pour circulation d'air)	oui ou non		0,25	
1.4.4	Milieu calme (peu de bruits extérieurs et intérieurs)	oui ou non		0,125	

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1.4.5	Lumière suffisante (éclairage naturel)	oui ou non		0,125	
1.5	Déplacement des patients avec difficulté de mobilité (2 pts)			2	
1.5.1	Depuis l'entrée de l'hôpital (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	oui ou non		1	
1.5.2	Depuis la chambre d'hospitalisation (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	oui ou non		1	
Total Accueil				10	
2	Consultation médicale (15 pts)				
2.1	Présence de consultation du médecin référent (5 pts)			5	
2.1.1	Fréquence de la consultation	Barème		3	
		3x/semaine	Maximum des points (3)		
		1 x/semaine	Moitié des point (1,5)		
		moins de 1x/sem.	Pas de points (0)		
2.1.2	Durée d'attente moyenne devant le cabinet avant consultation (heures)	Barème		2	
		1 heure max	Maximum des points (2)		
		entre 1 et 2h	Moitié des points (1)		
		Au-delà de 2 h	Pas de points (0)		
2.2	Qualité de la fiche de consultation du médecin (10 pts)			10	
2.2.1	Anamnèse ou histoire de la maladie (circonstance d'accident ou de maladie, parcours des soins reçus, antécédents)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec anamnèse	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 7 fiches sur 10 avec anamnèse	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec anamnèse	Pas de points (0)		
2.2.2	Examen clinique détaillé	Barème		3	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec examen clinique détaillé	Maximum des points (3)		
		entre 4 et 7 fiches sur 10 avec examen clinique détaillé	Moitié des points (1,5)		

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec examen clinique détaillé	Pas de points (0)		
2.2.3	Diagnostic médical cohérent	Barème		2	
		Toutes les fiches avec diagnostic cohérent	Maximum des points (2)		
		Au moins 5 fiches sur 10 avec diagnostic cohérent	Moitié des points (1)		
		Moins de 5 fiches sur 10 avec diagnostic cohérent	Pas de points (0)		
2.2.4	Prescription médicale cohérente concernant kiné et les autres disciplines MPR (indication de la kiné, localisation, objectifs, nombre de séances, fréquence des séances)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec prescr. méd. cohérente	Maximum des points (2)		
		Entre 4 et 7 fiches sur 10 avec prescr. méd. cohérente	Moitié des points (1)		
		moins de 4 fiches sur 10 avec prescr. méd. cohérente	Pas de points (0)		
2.2.5	Instructions cohérentes vers le kinésithérapeute et les autres thérapeutes	oui ou non		1	
Total consultation médicale				15	
3	Bilan d'entrée kiné (15 pts)				
3.1	Qualité prise de contact (présentation, explication sur déroulement des soins) (1 pt)	oui ou non		1	
3.2	Bilans différenciés selon les types de pathologies (3,5 pts)				
3.2.1	Bilan rhumatologie du rachis	oui ou non		0,4375	
3.2.2	Bilan rhumatologie des membres	oui ou non		0,4375	
3.2.3	Bilan neurologique adulte	oui ou non		0,4375	
3.2.4	Bilan neurologique enfant	oui ou non		0,4375	
3.2.5	Bilan cardio-respiratoire	oui ou non		0,4375	
3.2.6	Bilan traumatologie et orthopédie	oui ou non		0,4375	
3.2.7	Bilan périnéal	oui ou non		0,4375	
3.2.8	Bilan pour les autres pathologies	oui ou non		0,4375	

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
3.3	Evaluation cohérente des paramètres cliniques selon la pathologie (3,5 pts)	Barème		3,5	
		Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	Maximum des points (3,5)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	3/4 des points (2,625)		
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	1/2 des points (1,75)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	1/4 des points (0,875)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	Pas de points (0)		
3.4	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation fonctionnelle (3,5 pts)	Barème		3,5	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Maximum des points (3,5)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (1,75)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
3.5	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient par le kinésithérapeute (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Moitié des points (1)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
3.6	Instructions faites au patient par le kinésithérapeute (1,5 pts)	Barème		1,5	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Maximum des points (1,5)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Moitié des points (0,75)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
Total bilan kiné d'entrée				15	

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
4	Traitement de kinésithérapie (20 pts)				
4.1	Elaboration d'un protocole de traitement cohérent selon les types de pathologies (à la lecture de la fiche de soins) (3 pts)	Barème		3	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec protocole cohérent	Maximum des points (3)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec protocole cohérent	Moitié des points (1,5)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec protocole cohérent	Pas de points (0)		
4.2	Application correcte des techniques de traitement selon les pathologies et selon le protocole du traitement en cours (à l'observation des thérapeutes au travail) (4 pts)	Barème		4	
		100% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Maximum des points (4)		
		50% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Moitié des points (2)		
		moins de 50% des techniques de traitement sont mal appliqués ou ne sont pas du tout appliqués	Pas de points (0)		
4.3	Réorganisation cohérente du protocole de TTT suivant évolution du patient	oui ou non		1	
4.4	Existence de soins de kinésithérapie au lit du patient (si hospitalisation)	oui ou non		2	
4.5	Présence active du kiné (durée moyenne de 30 minutes dans les mains du kiné - au moins 15 minutes au lit)	oui ou non		3	
4.6	Exercices fonctionnels cohérents donnés aux patients durant les séances	oui ou non		2	
4.7	Impliquer patient et famille/proches dans le traitement à répéter à domicile	oui ou non		1	
4.8	Attitudes de pédagogie et d'encouragement du kiné vers le patient pendant les soins (1pt)	oui ou non		1	
4.9	Collaboration entre le kiné et le médecin prescripteur pendant le traitement	oui ou non		2	
4.10	Existence d'une prise en charge interdisciplinaire en MPR (Médecin, Kiné, ortho, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, assistant social, ...)	Barème		1	
		Médecin - kiné - ortho	Maximum des points (1)		
		Médecin-kiné	Moitié des points (0,5)		
		Kiné-ortho	1/4 des points (0,25)		
		Pas de prise en charge interdisciplinaire	0		

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
Total traitement kiné				20	
5	Bilan de fin de traitement kiné (10 pts)				
5.1	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques (mobilité, force, douleur, etc.) (2,5)	Barème		2,5	
		Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	Maximum des points (2,5)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	3/4 des points (1,875)		
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	1/2 des points (1,25)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	1/4 de points (0,125)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	Pas de points (0)		
5.2	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation (3,5)	Barème		2,5	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Maximum des points (2,5)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (1,25)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
5.3	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec conclusion	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec conclusion	Moitié des points (1)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec conclusion	Pas de points (0)		
5.4	Présence d'un indice d'évolution mentionné par le kiné (0-4) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec indice d'évolution	Maximum des points (1)		
		entre 4 et 14 fiches sur 20 avec indice d'évolution	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 20 avec indice d'évolution	Pas de points (0)		

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
5.5	Présence de suggestions pour la suite de la prise en charge (si nécessaire) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 14 fiches/20 avec suggestion pour la suite	Maximum des points (1)		
		entre 4 et 14 fiches/20 avec suggestions	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 4 fiches/20 avec suggestions	Pas de points (0)		
5.6	Education du patient sur son état après le traitement et conseils pour continuer à maintenir ou à améliorer son état (mentionné dans la fiche) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec conseils au patient	Maximum des points (1)		
		entre 4 et 14 fiches sur 20 avec conseil au patient	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 20 avec conseil au patient	Pas de points (0)		
Total bilan kiné de fin				10	
6	Rapportage synthétique vers le prescripteur (si différent du médecin référent du service) (7,5 pts)		prévoir un modèle de lettre-rapport au prescripteur à remettre au service évalué		
6.1	Rappel du Diagnostic médical (0,25 pt)			0,25	
6.2	Période de traitement (début -fin) (0,25 pt)			0,25	
6.3	Nombre de séances effectuées (0,25 pt)			0,25	
6.4	Rappel de la situation à l'entrée (1 pt)			1	
6.5	Type de soins reçus (1,5 pts)			1,5	
6.6	Situation à la fin des séances (clinique et fonctionnelle) (1,5 pts)			1,5	
6.7	Suggestions aux médecins (1,5 pts)			1,5	
6.8	Formule de politesse laissant le médecin décider de la suite (0,25 pt)			0,25	
6.9	Envoi du rapport vers le prescripteur (1 pt)			1	
Total rapportage vers le prescripteur				7,5	
7	Consultation médicale de sortie (du médecin référent) (10 pts)				

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
7.1	Qualité de la fiche de la consultation (6 pts)			6	
7.1.1	Demande par le médecin de l'avis du patient sur l'évolution de sa pathologie (le patient a eu l'occasion de s'exprimer sur la qualité et l'efficacité des soins reçus)	Barème		1	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec prise en compte de l'avis du patient	Maximum des points (1)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec prise en compte de l'avis du patient	Moitié des points (2,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec prise en compte de l'avis du patient	Pas de points (0)		
7.1.2	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec évaluation de l'évolution des paramètres cliniques	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec évaluation de l'évolution des paramètres cliniques	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec évaluation de l'évolution des paramètres cliniques	Pas de points (0)		
7.1.3	Evaluation cohérente de l'évolution des capacités fonctionnelles	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec évaluation de l'évolution des capacités fonctionnelles	Maximum des points (2)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec évaluation de l'évolution des capacités fonctionnelles	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec évaluation de l'évolution des capacités fonctionnelles	Pas de points (0)		
7.1.4	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement	Barème		1	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement	Maximum des points (1)		

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement		Moitié des points (0,5)	
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement		Pas de points (0)	
7.2	Instructions faites au patient par le médecin lors de la consultation Finale (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec instructions au patient en fin de traitement		Maximum des points (2)	
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec instructions au patient en fin de traitement		Moitié des points (1)	
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec instructions au patient en fin de traitement		Pas de points (0)	
7.3	Notion de feedback au kiné (<i>Ok soins terminés, ou suspension des séances, ou continuation des soins avec directives supplémentaires, demande de rapport pour prescripteur externe, explication de soins ou d'examen complémentaires, envoi vers un autre médecin, ...</i>) (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec feedback du médecin vers le kiné en fin de traitement		Maximum des points (2)	
		Entre 4 et 6 fiches sur 10 avec feedback du médecin vers le kiné en fin de traitement		Moitié des points (1)	
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec feedback du médecin vers le kiné en fin de traitement		Pas de points (0)	
Total consultation médicale de sortie				10	
8	Système de référencement et contre-référencement (5 pts)				
8.1	Cohérence de la fiche de référencement (2,5pts)			2,5	
8.1.1.	Contact du service référant (celui d'origine)	oui ou non		0,25	
8.1.2	Diagnostic médical ou description clinique	oui ou non		0,5	
8.1.3	Types de soins reçus	oui ou non		0,75	
8.1.4	Motif du référencement	oui ou non		1	
8.2	Cohérence de la fiche de contre-référencement (sur le même document) (2,5pts)			2,5	
8.2.1	Contact du contre-référant	oui ou non		0,5	

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
8.2.2	Types de soins reçus	oui ou non		1	
8.2.3	Résultats obtenus	oui ou non		1	
Total système de référencement				5	
9	Organisation Interne du service (7,5pts)				
9.1	Ressources pour les formations continues (par niveau) (2 pts)			2	
9.1.1	Usage de sources de documentation (bibliothèque MPR, internet, accès aux revues de littératures scientifiques) (Par niveau)	oui ou non		1	
9.1.2	Formations continues et stages de recyclage pour les médecins et kinésithérapeutes du service	Barème		1	
		Au moins 1 formation continue ou stage depuis 1 an		Maximum des points (1)	
		Au moins 1 formation continue ou stage depuis 2 ans		Moitié des points (0,5)	
		Pas de formation continue ou stage depuis + de 2 ans		Pas de points (0)	
9.2	Législation et réglementation du personnel (1 pt)			1	
9.2.1	Existence d'un document de description des tâches du personnel	oui ou non		0,1	
9.2.2	Horaire du travail bien défini	oui ou non		0,2	
9.2.3	Système de contrôle des horaires par le personnel (retards, absences, départ tôt)	oui ou non		0,1	
9.2.4	Existence de documents contractuels du personnel	Barème		0,2	
		Tout le personnel a un contrat		Maximum des points (5)	
		Au moins 80 % du personnel à un contrat		Moitié des points (2,5)	
		Moins de 80 % du personnel à un contrat		Pas de points (0)	
9.2.5	Primes de motivation du personnel (paiement basé sur la performance)	oui ou non		0,2	
9.2.6	Système de sécurité sociale et d'assurance maladie pour le personnel	oui ou non		0,2	
9.3	Sécurité au travail (0,5pts)			0,5	

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
9.3.1	Extincteur	oui ou non		0,1	
9.3.2	Agents de sécurité	oui ou non		0,2	
9.3.3	Usage des armoires verrouillées pour le personnel	oui ou non		0,1	
9.3.4	Usage des armoires verrouillées pour les patients	oui ou non		0,1	
9.4	Représentation hommes/femmes parmi les diverses ressources humaines (médical, administratif, technique) (0,5)	oui ou non		0,5	
9.5	Réunion régulière du staff médical du service (1 pt)	Barème		0,75	
		Au moins une réunion de staff médical par semaine	Maximum des points (0,75)		
		Au moins une réunion de staff médical par mois	Moitié des points (0,375)		
		moins d'une réunion de staff médical par mois	Pas de points (0)		
9.6	Réunion régulière de staff multidisciplinaire (1 pt) L'équipe de soins se déplace vers d'autres services ou invite d'autres équipes pour un staff multidisciplinaire	Barème		0,75	
		Au minimum 1 réunion/mois de staff multidisciplinaire	Maximum des points (0,75)		
		Au minimum une réunion trimestrielle de staff multidisciplinaire	Moitié des points (0,375)		
		Moins d'une réunion trimestrielle de staff multidisciplinaire	Pas de points (0)		
9.7	Réunion interne de toute l'équipe du service pour organisation générale (0,5 pt)	Barème		0,5	
		Au moins une réunion de service par trimestre	Maximum des points (0,5)		
		Au moins une réunion de service par semestre	Moitié des points (0,25)		
		Moins d'une réunion de service par semestre	Pas de points (0)		
9.8	Participation de toute l'équipe du service dans l'assemblée générale du Centre ou de l'hôpital	oui ou non		0,5	
9.9	Suivi de la satisfaction et de l'intégration des patients (1pt)			1	

Annexe 9 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services de Deuxième référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
9.9.1	Système de suivi pour les retards, les absences, ou les abandons (nouvelles consultations, report de soins, appel au patient, voir registre de présence...)	oui ou non		0,2	
9.9.2	Présence d'une fiche de satisfaction anonyme du patient (dans les deux langues)	oui ou non		0,3	
9.9.3	Existence d'une boîte à suggestions pour le service kiné	oui ou non		0,3	
9.9.4	Existence d'une réunion - cadre d'échange du patient et de sa famille avec l'équipe de soins	oui ou non		0,2	
Total organisation interne du service				7,5	
Total Accueil				10	
Total consultation médicale				15	
Total bilan kiné d'entrée				15	
Total traitement kiné				20	
Total bilan kiné de fin				10	
Total rapportage vers le prescripteur				7,5	
Total consultation médicale de sortie				10	
Total système de référencement				5	
TOTAL GENERAL				100	

Annexe 10 : Grille d'évaluation de la qualité des soins des services MPR des hôpitaux de troisième référence

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence						
	Service de kinésithérapie de l'hôpital de				Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue	
1	Accueil (10 pts)					
1.1	Information du patient (2 pts)			2		
1.1.1	Visibilité de la structure de soins MPR (présence d'une pancarte, en langues de l'EAC mais avec au moins en français et en kirundi)	Barème		0,5		
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,5)			
		Au moins 1 langues	Moitié des points (0,25)			
		Pas d'indication	Pas de points (0)			
1.1.2	Indication sur la localisation du service MPR au sein de l'établissement de soins (en langues de l'EAC mais avec au moins en français et kirundi)	Barème		0,5		
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,5)			
		Au moins 1 langues	Moitié des points (0,25)			
		Pas d'indication	Pas de points (0)			
1.1.3	Indication du circuit du patient à l'intérieur du service MPR (Secrétariat-accueil, caisse consultation, soins kiné, ...) (en langues de l'EAC mais avec au moins en français et kirundi)	Barème		0,5		
		Au moins 2 langues	Maximum des points (0,5)			
		Au moins 1 langues	Moitié des points (0,25)			
		Pas d'indication	Pas de points (0)			
1.1.4	Organigramme du service et types de prestations	Barème		0,5		
		Tous les types de prestation affichés en 2 langues, dont le kirundi	Maximum des points (0,5)			
		Plus de la moitié des prestations en 2 langues, dont le kirundi	3/4 des points (0,375)			
		Plus de la moitié des prestations dans une autre langue que le kirundi	1/2 des points (0,25)			
		Tous les types de prestations sont dans une autre langue que le kirundi	1/4 des points (0,125)			
		Aucun type de prestation	Pas de points (0)			
1.1.5		Barème		0,5		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
	Poster ou document d'explication, de sensibilisation aux pathologies et aux soins MPR (en langues de l'EAC mais avec au moins en français et en Kirundi)	Au moins 2 langues		Maximum des points (0,5)	
		Au moins 1 langues		Moitié des points (0,25)	
		Pas de document		Pas de points (0)	
1.2	Système d'enregistrement et de paiement			2	
1.2.1	Présence d'un dossier unique du patient (partie administrative, partie consultation et soins médicaux, partie kinésithérapie)	oui ou non		1	
1.2.2	Existence de preuves de paiement (reçus)	oui ou non		0,5	
1.2.3	Existence de cartes de rendez-vous pour les soins de kinésithérapie	oui ou non		0,5	
1.3	Délai de prise en charge (3 pts)			3	
1.3.1	Numéros d'ordre de passage à la consultation médicale ou évaluation kinésithérapeutique	oui ou non		0,5	
1.3.2	Délai d'attente pour la consultation (en jours)	Barème		1,25	
		Même jour ou lendemain		Maximum des points (1,25)	
		moins de 4 jours		Moitié des point (0,625)	
		Au-delà de 4 jours		Pas de points (0)	
1.3.3	Délai d'attente pour les soins kiné (en jours) :	Barème		1,25	
		max 2 jours après consultation		Maximum des points (1,25)	
		entre 2 et 7 jours après consultation		Moitié des point (0,625)	
		Au-delà de 7 jours		Pas de points (0)	
1.4	Etat des locaux (1 pt)			1	
1.4.1	Propreté extérieure (absence de déchets, poubelles, propreté des caniveaux)	oui ou non		0,25	
1.4.2	Propreté intérieure (absence de déchets, poubelles, eau disponible, rangement du matériel, absence de poussière et de toile d'araignée)	oui ou non		0,25	
1.4.3	Aération (ouverture à au moins 2 endroits pour circulation d'air)	oui ou non		0,25	
1.4.4	Milieu calme (peu de bruits extérieurs et intérieurs)	oui ou non		0,125	
1.4.5	Lumière suffisante (éclairage naturel)	oui ou non		0,125	

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
1.5	Déplacement des patients avec difficulté de mobilité (2 pts)			2	
1.5.1	Depuis l'entrée de l'hôpital (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	oui ou non		1	
1.5.2	Depuis la chambre d'hospitalisation (utilisation de fauteuils roulants avec agents)	oui ou non		1	
Total accueil du patient				10	
2	Consultation médicale (15 pts)				
2.1	Présence de consultation du médecin référent (5 pts)			5	
2.1.1	Fréquence de la consultation	Barème		3	
		Tous les jours	Maximum des points (3)		
		3 x/semaine	Moitié des point (1,5)		
		moins de 3x/sem.	Pas de points (0)		
2.1.2	Durée d'attente moyenne devant le cabinet avant consultation (heures)	Barème		2	
		1 heure max	Maximum des points (2)		
		entre 1 et 2h	Moitié des point (1)		
		Au-delà de 2 h	Pas de points (0)		
2.2	Qualité de la fiche de consultation du médecin (10 pts)			10	
2.2.1	Anamnèse ou histoire de la maladie (circonstance d'accident ou de maladie, parcours des soins reçus, antécédents)	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec anamnèse	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec anamnèse	Moitié des points (1)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec anamnèse	Pas de points (0)		
2.2.2	Examen clinique détaillé	Barème		3	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec examen clinique	Maximum des points (3)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec examen clinique	Moitié des points (1,5)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec examen clinique	Pas de points (0)		
2.2.3	Diagnostic médical cohérent	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec examen diagnostic	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec diagnostic	Moitié des points (1)		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

	Service de kinésithérapie de l'hôpital de			Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec diagnostic		Pas de points (0)	
		Barème		2	
2.2.4	Prescription médicale cohérente concernant kiné et les autres disciplines MPR (indication de la kiné, localisation, objectifs, nombre de séances, fréquence des séances)	Au moins 14 fiches sur 20 avec prescription médicale cohérente		Maximum des points (2)	
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec prescription médicale cohérente		Moitié des points (1)	
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec prescription médicale cohérente		Pas de points (0)	
2.2.5	Instructions cohérentes vers le kinésithérapeute et les autres thérapeutes	oui ou non		1	
Total consultation médicale				15	
3	Bilan d'entrée kiné (15 pts)				
3.1	Qualité prise de contact (présentation, explication sur déroulement des soins) 1 pt	oui ou non		1	
3.2	Bilans différenciés selon les types de pathologies (voir les catégories de bilan exigé par niveau) (3,5 pts)			3,5	
3.2.1	Bilan rhumatologie du rachis	oui ou non		0,4375	
3.2.2	Bilan rhumatologie des membres	oui ou non		0,4375	
3.2.3	Bilan neurologique adulte	oui ou non		0,4375	
3.2.4	Bilan neurologique enfant	oui ou non		0,4375	
3.2.5	Bilan cardio-respiratoire	oui ou non		0,4375	
3.2.6	Bilan traumatologie et orthopédie	oui ou non		0,4375	
3.2.7	Bilan périnéal	oui ou non		0,4375	
3.2.8	Bilan autres pathologies	oui ou non		0,4375	
		Barème		3,5	
3.3	Evaluation cohérente des paramètres cliniques selon la pathologie	Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 30 fiches tirées		Maximum des points (3,5)	
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 30 fiches tirées		3/4 des points (2,625)	
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 30 fiches tirées		1/2 des points (1,75)	

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 30 fiches tirées	1/4 des points (0,875)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 30 fiches tirées	Pas de points (0)		
3.4	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation fonctionnelle	Barème		3,5	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Maximum des points (3,5)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (1,75)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
3.5	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient par le kiné	Barème		2	
		Au moins 21 fiches sur 30 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Maximum des points (2)		
		entre 12 et 21 fiches sur 30 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Moitié des points (1)		
		En dessous de 12 fiches sur 30 avec conclusion logique par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
3.6	Instructions faites au patient par le kinésithérapeute (1,5 pts)	Barème		1,5	
		Au moins 21 fiches sur 30 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Maximum des points (1,5)		
		entre 12 et 21 fiches sur 30 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Moitié des points (0,75)		
		En dessous de 12 fiches sur 30 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
Total bilan kiné d'entrée				15	
4	Traitement de kinésithérapie (20 pts)				
4.1	Elaboration d'un protocole de traitement cohérent selon les types de pathologies (à la lecture de la fiche de soins) (3 pts)	Barème		3	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Maximum des points (3)		
		entre 4 et 7 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Moitié des points (1,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Pas de points (0)		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
4.2	Application correcte des techniques de traitement selon les pathologies et selon le protocole du traitement en cours (à l'observation des thérapeutes au travail) (4 pts)	Barème		4	
		100% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Maximum des points (4)		
		50% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Moitié des points (2)		
		moins de 50% des techniques de traitement sont mal appliqués ou ne sont pas du tout appliqués	Pas de points (0)		
4.3	Réorganisation cohérente du protocole de traitement suivant l'évolution du patient (1 pt)	oui ou non		1	
4.4	Existence de soins de kinésithérapie au lit du patient (si hospitalisation) (2 pts)	oui ou non		2	
4.5	Présence active du kiné (durée moyenne de 30 minutes dans les mains du kiné - au moins 15 minutes au lit) (3pts)	oui ou non		3	
4.6	Exercices fonctionnels cohérents donnés aux patients durant les séances (2pts)	oui ou non		2	
4.7	Impliquer le patient et sa famille/ses proches dans le traitement à répéter à domicile (1pt)	oui ou non		1	
4.8	Attitudes de pédagogie et d'encouragement du kiné vers le patient pendant les soins (1pt)	oui ou non		1	
4.9	Collaboration entre le kiné et le médecin prescripteur pendant le traitement (2 pts)	oui ou non		2	
4.10	Existence d'une prise en charge interdisciplinaire en MPR (Médecin, Kiné, ortho, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, assistant social, ...) (1 pt)	Barème		1	
		Médecin - kiné - ortho + Psy ou Ass. soc	Maximum des points (1)		
		Médecin-kiné-ortho	3/4 des points (0,75)		
		Médecin-kiné	moitié des points (0,5)		
		Kiné-ortho	1/4 des points (0,25)		
		Pas de prise en charge interdisciplinaire	0		
Total traitement kiné				20	

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
5	Bilan de fin de traitement kiné (10 pts)				
5.1	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques (mobilité, force, douleur, etc.) (2,5)	Barème		2,5	
		Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	Maximum des points (2,5)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	3/4 des points (1,875)		
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	1/2 des points (1,25)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	1/4 de points (0,125)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 20 fiches tirées	Pas de points (0)		
5.2	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation (3,5)	Barème		2,5	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Maximum des points (2,5)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (1,25)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
5.3	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient (2 pts)	Barème		2	
		Au moins 21 fiches sur 30 avec conclusion	Maximum des points (2)		
		entre 12 et 6 fiches sur 30 avec conclusion	Moitié des points (1)		
		En dessous de 12 fiches sur 30 avec conclusion	Pas de points (0)		
5.4	Présence d'un indice d'évolution mentionné par le kiné (0-4) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 21 fiches sur 30 avec indice d'évolution	Maximum des points (1)		
		entre 12 et 6 fiches sur 30 avec indice d'évolution	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 12 fiches sur 30 avec indice d'évolution	Pas de points (0)		
5.5	Présence de suggestions pour la suite de la prise en charge (si nécessaire) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 21 fiches sur 30 avec suggestion pour la suite	Maximum des points (1)		
		entre 12 et 6 fiches sur 30 avec suggestions	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 12 fiches sur 30 avec suggestions	Pas de points (0)		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
5.6	Education du patient sur son état après le traitement et conseils pour continuer à maintenir ou à améliorer son état (mentionné dans la fiche) (1pt)	Barème		1	
		Au moins 21 fiches sur 30 avec conseils au patient	Maximum des points (1)		
		entre 12 et 6 fiches sur 30 avec conseil au patient	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 12 fiches sur 30 avec conseil au patient	Pas de points (0)		
Total bilan kiné de fin				10	
6	Rapportage synthétique vers le prescripteur (si différent du médecin référent du service) (7,5 pts)		prévoir un modèle de lettre-rapport au prescripteur à remettre au service évalué		
6.1	Rappel du Diagnostic médical (0,5)			0,25	
6.2	Période de traitement (début -fin) (0, 5 pt)			0,25	
6.3	Nombre de séances effectuées (0,5 pt)			0,25	
6.4	Rappel de la situation à l'entrée (1 pt)			1	
6.5	Type de soins reçus (1,5 pts)			1,5	
6.6	Situation à la fin des séances (clinique et fonctionnelle) 2pts			1,5	
6.7	Suggestions aux médecins (1pt)			1,5	
6.8	Formule de politesse laissant le médecin décider de la suite (0,5 pt)			0,25	
6.9	Envoi du rapport vers le prescripteur			1	
Total rapportage vers le prescripteur				7,5	
7	Consultation médicale de sortie (du médecin référent) (10 pts)				
7.1	Qualité de la fiche de la consultation (6 pts)			6	
7.1.1	Demande par le médecin de l'avis du patient sur l'évolution de sa pathologie (le patient a eu l'occasion de s'exprimer sur la qualité et l'efficacité des soins reçus)	Barème		1	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec prise en compte de l'avis du patient	Maximum des points (1)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec prise en compte de l'avis du patient	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec prise en compte de l'avis du patient	Pas de points (0)		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
7.1.2	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec évaluation de l'évolution des paramètres cliniques	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec évaluation de l'évolution des paramètres cliniques	Moitié des points (1)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec évaluation de l'évolution des paramètres cliniques	Pas de points (0)		
7.1.3	Evaluation cohérente de l'évolution des capacités fonctionnelles	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec évaluation de l'évolution des capacités fonctionnelles	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec évaluation de l'évolution des capacités fonctionnelles	Moitié des points (1)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec évaluation de l'évolution des capacités fonctionnelles	Pas de points (0)		
7.1.4	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement	Barème		1	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement	Maximum des points (1)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement	Moitié des points (0,5)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec conclusion logique et compréhensible de la situation du patient en fin de traitement	Pas de points (0)		
7.2	Instructions faites au patient par le médecin lors de la consultation Finale (2pts)	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec instructions au patient en fin de traitement	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec instructions au patient en fin de traitement	Moitié des points (1)		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec instructions au patient en fin de traitement	Pas de points (0)		
7.3	<i>Notion de feedback au kiné (Ok soins terminés, ou suspension des séances, ou continuation des soins avec directives supplémentaires, demande de rapport pour prescripteur externe, explication de soins ou d'examen complémentaires, envoi vers un autre médecin, ...) (2 pts)</i>	Barème		2	
		Au moins 14 fiches sur 20 avec feedback du médecin vers le kiné en fin de traitement	Maximum des points (2)		
		entre 8 et 14 fiches sur 20 avec feedback du médecin vers le kiné en fin de traitement	Moitié des points (1)		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de						Date	
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue		
		En dessous de 8 fiches sur 20 avec feedback du médecin vers le kiné en fin de traitement		Pas de points (0)			
Total consultation médicale de sortie				10			
8	Système de référencement et contre-référencement (5 pts)						
8.1	Cohérence de la fiche de référencement (2,5pts)			2,5			
8.1.1.	Contact du service référant (celui d'origine)	oui ou non		0,25			
8.1.2	Diagnostic médical ou description clinique	oui ou non		0,5			
8.1.3	Types de soins reçus	oui ou non		0,75			
8.1.4	Motif du référencement	oui ou non		1			
8.2	Cohérence de la fiche de contre-référencement (sur le même document) (2,5pts)			2,5			
8.2.1	Contact du contre-référant	oui ou non		0,5			
8.2.2	Types de soins reçus	oui ou non		1			
8.2.3	Résultats obtenus	oui ou non		1			
Total système de référencement				5			
9	Organisation Interne du service (7,5pts)						
9.1	Ressources pour les formations continues (par niveau) (2 pts)			2			
9.1.1	Usage de sources de documentation (bibliothèque MPR, internet, accès aux revues de littératures scientifiques) (Par niveau)	oui ou non		1			
9.1.2	Formations continues et stages de recyclage pour les médecins et kinésithérapeutes du service	Barème		1			
		Au moins 1 formation continue ou un stage depuis un an		Maximum des points (1)			
		Au moins une formation continue ou un stage depuis 2 ans		Moitié des points (0,5)			
		Pas de formation continue ou de stage depuis plus de 2 ans		Pas de points (0)			
9.2	Législation et réglementation du personnel (1 pt)			1			

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
9.2.1	Existence d'un document de description des tâches du personnel	oui ou non		0,1	
9.2.2	Horaire du travail bien défini	oui ou non		0,2	
9.2.3	Système de contrôle des horaires par le personnel (retards, absences, départ avant l'heure)	oui ou non		0,1	
9.2.4	Existence de documents contractuels du personnel	Barème		0,2	
		Tout le personnel a un contrat	Maximum des points (0,2)		
		au moins 80 % du personnel à un contrat	Moitié des points (0,1)		
		Moins de 80 % du personnel à un contrat	Pas de points (0)		
9.2.5	Primes de motivation du personnel (paiement basé sur la performance)	oui ou non		0,2	
9.2.6	Système de sécurité sociale et d'assurance maladie satisfaisant pour le personnel	oui ou non		0,2	
9.3	Sécurité au travail (0,5pts)			0,5	
9.3.1	Extincteur	oui ou non		0,1	
9.3.2	Agents de sécurité	oui ou non		0,2	
9.3.3	Usage des armoires verrouillées pour le personnel	oui ou non		0,1	
9.3.4	Usage des armoires verrouillées pour les patients	oui ou non		0,1	
9.4	Représentation hommes/femmes parmi les diverses ressources humaines (médical, administratif, technique) (0,5)	oui ou non		0,5	
9.5	Réunion régulière du staff médical du service (1 pt)	Barème		0,75	
		Au moins une réunion de staff médical par semaine	Maximum des points (0,75)		
		Au moins une réunion de staff médical par mois	Moitié des points (0,375)		
		moins d'une réunion de staff médical par mois	Pas de points (0)		
9.6.	Réunion régulière de staff multidisciplinaire (1 pt)	Barème		0,75	
	L'équipe de soins se déplace vers d'autres services ou invite d'autres équipes pour un staff multidisciplinaire	Au moins une réunion mensuelle de staff multidisciplinaire	Maximum des points (0,75)		
		Au moins une réunion trimestrielle de staff multidisciplinaire	Moitié des points (0,375)		
		Moins d'une réunion trimestrielle de staff multidisciplinaire	Pas de points (0)		

Annexe 10 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Hôpitaux ou services niveau Troisième Référence

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note Maximale	Note obtenue
9.7	Réunion interne régulière de toute l'équipe du service pour organisation générale du service (0,5 pt)	Barème		0,5	
		Au moins une réunion de service par trimestre	Maximum des points (0,5)		
		Au moins une réunion de service par semestre	Moitié des points (0,25)		
		Moins d'une réunion de service par semestre	Pas de points (0)		
9.8	Participation de toute l'équipe du service dans l'assemblée générale du Centre ou de l'hôpital	oui ou non		0,5	
9.9	Suivi de la satisfaction et de l'intégration des patients (1pt)			1	
9.9.1	Système de suivi pour les retards, les absences, ou les abandons (report de soins, appel au patient, les nouvelles consultations, voir les registres de présence, ...)	oui ou non		0,2	
9.9.2	Présence d'une fiche de satisfaction anonyme du patient (dans au moins deux langues)	oui ou non		0,3	
9.9.3	Existence d'une boîte à suggestions pour le service kiné	oui ou non		0,3	
9.9.4	Existence d'une réunion - cadre d'échange du patient et de sa famille avec l'équipe de soins	oui ou non		0,2	
Total organisation générale du service				7,5	
Total accueil du patient				10	
Total consultation médicale				15	
Total bilan kiné d'entrée				15	
Total traitement kiné				20	
Total bilan kiné de fin				10	
Total rapportage vers le prescripteur				7,5	
Total consultation médicale de sortie				10	
Total système de référencement				5	
TOTAL GENERAL				100	

Annexe 11 : Grille d'évaluation de la qualité des soins des cabinets privés de kinésithérapie

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé					
	Service de kinésithérapie de l'hôpital de	Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
1	Accueil (10 pts)				
1.1	Information du patient (2 pts)			2	
1.1.1	Visibilité du cabinet (plaque avec nom du cabinet et nom du kiné responsable)	oui ou non		2	
1.2	Système d'enregistrement et de paiement (5 pts)			5	
1.2.1	Présence d'un dossier unique du patient (partie identification, partie kinésithérapie)	oui ou non		2	
1.2.2	Existence de preuves de paiement (reçus)	oui ou non		1	
1.2.3	Délai d'attente pour les soins kiné (en jours)	Barème		2	
		le jour du contact avec le kiné		Maximum des points (2)	
		max 2 jour après 1er contact avec le kiné		Moitié des point (1)	
		Au-delà de 2 jours		0 points	
1.4	Etat des locaux (3 pt)		3		
1.4.1	Propreté extérieure (absence de déchets, poubelles, propreté des caniveaux)	oui ou non		0,75	
1.4.2	Propreté intérieure (absence de déchets, poubelles, eau disponible, rangement du matériel, absence de poussière et de toile d'araignée)	oui ou non		0,75	
1.4.3	Aération (ouverture à au moins 2 endroits pour circulation d'air)	oui ou non		0,75	
1.4.4	Milieu calme (peu de bruits extérieurs et intérieurs)	oui ou non		0,375	
1.4.5	Lumière suffisante (éclairage naturel)	oui ou non		0,375	
Total Accueil				10	
2	Bilan d'entrée kiné (20 pts)				
2.1	Qualité prise de contact (présentation, explication sur déroulement des soins) 1 pt	oui ou non		1	
2.2	Bilans différenciés selon les types de pathologies (voir les catégories de bilan exigé par niveau) (7 pts)			7	
2.2.1	Bilan rhumatologie du rachis	oui ou non		0,875	

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de			Date		
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
2.2.2	Bilan rhumatologie des membres	oui ou non		0,875	
2.2.3	Bilan neurologique adulte	oui ou non		0,875	
2.2.4	Bilan neurologique enfant	oui ou non		0,875	
2.2.5	Bilan cardio-respiratoire	oui ou non		0,875	
2.2.6	Bilan traumatologie et orthopédie	oui ou non		0,875	
2.2.7	Bilan périnéal	oui ou non		0,875	
2.2.8	Bilan autres pathologies	oui ou non		0,875	
2.3	Evaluation cohérente des paramètres cliniques selon la pathologie (4 pt)	Barème		4	
		Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	Maximum des points (4)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	3/4 des points (3)		
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	1/2 des points (2)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	1/4 des points (1)		
		Moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	0 points		
2.4	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation fonctionnelle (3,5)	Barème		4	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	note maximale (4)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (2)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
2.5	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient par le kinésithérapeute (2 pts)	Barème		2,5	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conclusion logique par le kiné	note maximale (2,5)		
		Entre 4 et 7 fiches sur 10 avec conclusion logique par le kiné	Moitié des points (1,25)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conclusion logique par le kiné	Pas de points (0)		

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de			Date		
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
2.6	Instructions faites au patient par le kinésithérapeute (1,5 pts)	Barème		1,5	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Note maximale (1,5)		
		Entre 4 et 7 fiches sur 10 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Moitié des points (0,75)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec instructions faites au patient par le kinésithérapeute	Pas de points (0)		
Total bilan kiné d'entrée				20	
3	Traitement de kinésithérapie (30 pts)				
3.1	Elaboration d'un protocole de traitement cohérent selon les types de pathologies (à la lecture de la fiche de soins) (5 pts)	Barème		5	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Note maximale (5)		
		Entre 4 et 7 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Moitié des points (2,5)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec protocole cohérent et adapté	Pas de points (0)		
3.2	Application correcte du protocole de traitement selon les pathologies (à l'observation des thérapeutes au travail) (7 pts)	Barème		7	
		100% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Note maximale (7)		
		50% des techniques de traitement observés sont correctement appliqués sur les patients	Moitié des points (3,5)		
		Moins de 50% des techniques de traitement sont mal appliqués ou ne sont pas du tout appliqués	Pas de points (0)		
3.3	Réorganisation cohérente du protocole de traitement suivant l'évolution du patient (2 pts)	oui ou non		2	
3.5	Présence active du kiné (durée moyenne de 30 minutes dans les mains du kiné - au moins 15 minutes au lit) (5 pts)	oui ou non		5	
3.6	Exercices fonctionnels cohérents donnés aux patients durant les séances (4 pts)	oui ou non		4	
3.7	Impliquer le patient et sa famille/ses proches dans le traitement à répéter à domicile (2 pt)	oui ou non		2	
3.8	Attitudes de pédagogie et d'encouragement du kiné vers le patient pendant les soins (2 pt)	oui ou non		2	

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de			Date		
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
3.9	Collaboration entre le kiné et le médecin prescripteur pendant le traitement (éventuellement à distance si pas de médecin dans le service) (3 pts)	oui ou non		3	
Total traitement kiné				30	
4	Bilan de fin de traitement kiné (20 pts)				
4.1	Evaluation cohérente de l'évolution des paramètres cliniques (mobilité, force, douleur, etc.) (5 pts)	Barème		5	
		Tous les paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	Maximum des points (5)		
		3/4 des paramètres cliniques sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	3/4 des points (3,75)		
		1/2 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les dix fiches tirées	1/2 des points (2,5)		
		1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	1/4 des points (1,25)		
		moins de 1/4 des paramètres cliniques totaux sont évalués de façon cohérente sur les 10 fiches tirées	0 points		
4.2	Notion d'utilisation des outils (échelles, questionnaires, tests,) d'évaluation (3,5)	Barème		5	
		Toutes les catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	note maximale (5)		
		La moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Moitié des points (2,5)		
		En dessous de la moitié des catégories de pathologies possèdent au moins un outil utilisé	Pas de points (0)		
4.3	Conclusion logique et compréhensible de la situation du patient (2 pts)	Barème		4	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conclusion	note maximale (4)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec conclusion	Moitié des points (2)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conclusion	Pas de points (0)		
4.4	Présence d'un indice d'évolution mentionné par le kinésithérapeute (0-4) (1pt)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec indice d'évolution	note maximale (2)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec indice d'évolution	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec indice d'évolution	Pas de points (0)		
4.5	Présence de suggestions pour la suite de la prise en charge (si nécessaire) (1pt)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec suggestion pour la suite	note maximale (2)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec suggestions	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec suggestions	Pas de points (0)		

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé					
Service de kinésithérapie de l'hôpital de			Date		
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
4.6	Education du patient sur son état après le traitement et conseils pour continuer à maintenir ou à améliorer son état (mentionné dans la fiche)	Barème		2	
		Au moins 7 fiches sur 10 avec conseils au patient	note maximale (2)		
		entre 4 et 6 fiches sur 10 avec conseil au patient	Moitié des points (1)		
		En dessous de 4 fiches sur 10 avec conseil au patient	Pas de points (0)		
Total bilan kiné de fin				20	
5	Rapportage synthétique vers le prescripteur (si différent du médecin référent du service) (10 pts)		prévoir un modèle de lettre-rapport au prescripteur à remettre au service évalué		
5.1	Rappel du Diagnostic médical (0,5)			0,5	
5.2	Période de traitement (début -fin) (0, 5 pt)			0,5	
5.3	Nombre de séances effectuées (0,5 pt)			0,5	
5.4	Rappel de la situation à l'entrée (1,5 pt)			1,5	
5.5	Type de soins reçus (3 pts)			3	
5.6	Situation à la fin des séances (clinique et fonctionnelle) 1,5 pts			1,5	
5.7	Suggestions aux médecins (2 pt)			2	
5.8	Formule de politesse laissant le médecin décider de la suite (0,5 pt)			0,25	
5.9	Envoi du rapport vers le prescripteur sous pli fermé (2 pts)			0,25	
Total rapportage vers le prescripteur				10	
6	Organisation Interne du service (10 pts)				
6.1	Ressources pour les formations continues (par niveau) (6 pts)			6	
6.1.1	Formations continues et stages de recyclage pour le kinésithérapeute	Barème		6	
		Au moins 1 formation continue ou un stage depuis un an	note maximale (6)		
		Au moins une formation continue ou un stage depuis 2 ans	Moitié des points (3)		
		Pas de formation continue ou de stage depuis plus de 2 ans	Pas de points (0)		
6.2	Suivi de la satisfaction et de l'intégration des patients (4 pt)			4	
6.2.1	Présence d'une fiche de satisfaction anonyme du patient	Oui ou non		2	

Annexe 11 : Evaluation de la qualité des soins des structures de MPR - Cabinet privé

Service de kinésithérapie de l'hôpital de		Date			
N°	Qualité/ Résultat attendu	(P = Présent ou A = Absent) ou barème	Commentaires	Note maximale	Note obtenue
6.2.2	Existence d'une boîte à suggestions (pour fiches de satisfaction et suggestions)	Oui ou non		2	
Total organisation générale du service				10	
Total Accueil				10	
Total bilan kiné d'entrée				20	
Total traitement kiné				30	
Total bilan kiné de fin				20	
Total rapportage vers le prescripteur				10	
TOTAL GENERAL				100	

Annexe 12 : liste des membres de la commission technique chargée d'élaborer le document de normes des services MPR

Nom et Prénom	Appartenance	Fonction	Tél	Email
1. Dr NYONZIMA Etienne	PNILMCNT/MSPLS	Directeur du PNILMCNT	68 586 419	niyonzimaetienne@gmail.com
2. Dr SINZAKARAYE Alexis	CNRKR	Directeur du Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation	79 18 40 08	sinzalex@yahoo.fr
3. MPUNDU Eloge	SCMPR	Chef de service chargé de la MPR/PNILMCNT	75 730 675	empuloge89@gmail.com
4. JADIN Olivier	APEFE	Administrateur de Programme de l'APEFE au Burundi	76 77 11 50	o.jadin@apefe.org
5. BIGIRIMANA Anicet	SCMPR/PNILMCNT	Conseiller	75 956 933	b.anicet@yahoo.fr
6. MUNEZERO Eric	AKB	Président de l'Association des Kinésithérapeutes du Burundi	79 211 240	ericmunezero19@yahoo.fr
7. HAVYARIMANA Eric	CNRKR	Kinésithérapeute au CNRKR	72 067 480	hanecox02@gmail.com
8. NDUWIMANA Longin	CNRKR	Chef kinésithérapeute	79 449 675	longinduwimana@gmail.com
9. NIVYIMANA Willy	CNRKR	Kinésithérapeute	72 437 006	-
10. ININHAZWE Ella Chanelle	CNRKR	Kinésithérapeute du CNRKR détaché en appui technique au SCMPR	79 911 390	nahazella@gmail.com
11. UMURERWA Alice	PNILMCNT	Gestionnaire	71 113 020	a.umurerwa@apefe.org

Annexe 13 : liste des participants à l'atelier de validation du document de normes MPR

NOM ET PRENOM	APPARTENANCE	FONCTION	TEL	EMAIL
1. MPUNDU Eloge	SCMPR	Kinésithérapeute Chef de Service	75 730 675	empuloge89@gmail.com
2. UMURERWA Alice	PNILMCNT	Gestionnaire	71 113 020	a.umurerwa@apefe.org
3. Dr NTIHABOSE Oscar	HDS de Muramvya	Directeur	69 096 248	ntihaboseoscar1@gmail.com
4. Dr NYABENDA Oscar	Hôpital de Mivo	Directeur adjoint	79 214 188	nyabendaoscar34@gmail.com
5. NTUNGWANAYO Alphonse	HMK	Chef de service HMK	75 860 367	alphoyo@yahoo.fr
6. ININHAZWE Ella Chanelle	CNRKR	Kinésithérapeute du CNRKR en appui au SCMPR	79 911 390	nahazella@gmail.com
7. NDUWIMANA Evelyne	IEC/MSPLS	Communicatrice	79 989 143	nduevelyne@gmail.com
8. NDAYISHIMIYE Déo	C P Kiné	Directeur du centre	79 331 229	ndaydo30@gmail.com
9. NDUWIMANA Ildephonse	INSP	Kinésithérapeute enseignant à l'INSP	79 376 031	ilwimana@gmail.com
10. Sr MBONIMPA Joselyne	CHP de Makamba	Directrice du CHP Makamba	71 152 544	chmakamba@gmail.com
11. HARABANDI Aline	SCMPR	Conseillère au SCMPR	79 968 098	harabandialine@yahoo.fr
12. NAHIMANA Carine	Centre AKAMURI	Responsable Kinésithérapeute	75 495 770	nahicarine@gmail.com
13. Dr UWAMAHORO Marie Francine	HPRC	Médecin	79 317 247	uwamahofrancine@gmail.com
14. Dr NDIHOKUBWAYO Georgette	MSPLS/SP	Conseillère au Secrétariat Permanent/MSPLS	79 76 14 20	georgettendiho@gmail.com

NOM ET PRENOM	APPARTENANCE	FONCTION	TEL	EMAIL
15. NIBARUTA Anicet	CNAR/Gitega	Kinésithérapeute	79 518 987	Nibaruta.anicet@yahoo.fr
16. Prof SINZAKARAYE Alexis	CNRKR	Médecin Directeur	79 184 008	sinzalex@yahoo.fr
17. Sr NDAYISENGA Elisabeth	Institut St Kizito	Kinésithérapeute de l'ISK de Bujumbura	61 099 690	saint.kizitobu@gmail.com
18. NYAWINGEGA Médiatrice	MSPLS/DDPS	Conseillère	68 345 809	mnyengenga@gmail.com
19. Dr NDEREYIMANA Alexis	DGSSLS/MSPLS	Conseiller	76 576 002	alexisndereyimana@yahoo.com
20. BIGIRIMANA Anicet	SCMPR/PNILMCNT	Conseiller	75 956 933	b.anicet@yahoo.fr
21. MUNEZERO Clarisse	SCMPR/PNILMCNT	Conseiller	79 613 893	munezeroclarisse@gmail.com
22. NAYUBURUNDI Azarias	KIRA Hospital	Kinésithérapeute	79 693 292	azariasnayuburundi@gmail.com
23. NINDORERA Félix	INSP	Prof. Kinésithérapeute à l'INSP	79 362 622	nindorera.felix@gmail.com
24. NTIMPIRANGEZA Amandine	Clin. Méd. Ngagara	Kinésithérapeute de Clinique Médicale de Ngagara	79 248 723	amandinentimpiraneza@gmail.com
25. Dr NIYONKURU Alain Fabrice	Hôpital Mpanda	Médecin Directeur	79 993 433	nifabrice@gmail.com
26. Dr NTIRIGUNGURA M. Vianney	Hôpital Bubanza	Médecin Directeur	76 067 272	dirhopbza@yahoo.fr
27. Sr NDAYIZEYE Nadine	CHP Muyinga	Titulaire kiné-ortho	79 634 000	srnadinendayizeye@gmail.com
28. BIZIMUNGU Gilbert	RCPHB	Coordinateur	79 971 059	rcphb2007@yahoo.fr
29. MUNEZERO Eric	AKB	Président de l'AKB	79 211 240	ericmunezero19@yahoo.fr
30. HATUNGIMANA Joachin	HPRC	Kinésithérapeute	79 980 404	joachinhatungimana1968@gmail.com
31. NDAYIZIGIYE Ferdinand	Ortho-kiné service	Administrateur Directeur Général	75 532 582	ferdinandburundi@yahoo.fr
32. NTAWUKURIRYAYO Guillaume	Hôpital R. Ngozi	Médecin Directeur	79 394 162	ntawukuriryayogu@gmail.com
33. NDUWIMANA Longin	CNRKR	Chef kinésithérapeute	79 449 675	longinduwimana@yahoo.fr
34. Sr NDUWIMANA Bénigne Suavis	CHP Kanyinya	Directrice du centre	79 952 081	nduwibes@yahoo.fr
35. Dr MUNEZERO Concorde	Hôpital Kibimba	Directeur Adjoint Chargé des Soins	79 415 328	mune2011corde@gmail.com
36. Dr NZOMWITA Hamidou	IGSLS	Inspecteur des Formations Sanitaires	68 570 376	hnzomwita@yahoo.fr
37. NDERAGAKURA Arcade	CHP Kiganda	Kinésithérapeute	79 339 563	nderagakururcade@gmail.com
38. Dr BIGENDAKO Chantal	Hôpital Kirundo	Directeur Adjoint Chargé des Soins et Chef de service de kinésithérapie	69 078 246	bigendako@gmail.com
39. Abbé MINANI Pasteur	Hôpital Kiremba	Directeur	79 986 798	minanipasteur2014@gmail.com
40. Dr BIVAHAGUMWE Léonard	CHUK	Directeur Adjoint Chargé des Soins	79 935 961	bivaleo@hotmail.fr
41. NTAWUYAMARA Patrick	SCMPR/PNILMCNT	Conseiller	79 904 721	pajosjean10@yahoo.fr
42. HAVYARIMANA Eric	CNRKR	Kinésithérapeute	79 067 480	hanecox02@gmail.com
43. JADIN Olivier	APEFE	Administrateur du programme APEFE	76 771 150	o.jadin@apefe.org